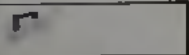




Le  
Folklore  
Brabançon

FWISB 11F  
Archives

No 195



Le  
Folklore Brabançon

Le  
Folklore  
Brabançon

SEPTEMBRE 1972

N° 195

# Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques de la Province  
de Brabant

RUE ST-JEAN 4 — TEL. 13 07 50

1000 BRUXELLES

## SOMMAIRE

*Menhirs, tumuli et alignements  
à Neerwinden et environs*  
par W. Ch. Brou . . . . . 205

*La Famille brabançonne Herdies*  
par Henri Herdies . . . . . 227

*Coutumes et rites bienveillants des  
vivants envers les morts*  
par M. Gouweloos . . . . . 258

septembre 1972

N°

195

PRIX : 35 F

Sur la couverture : *Installations disparues du Canal à Bruxelles*

Folklore Brabant

Le numéro 195 du

## Brabantse Folklore

contient des articles

de Staf Van Gelder (Sacramentstorens in Brabant, suite et fin), de Maurits Thys (Het Rood Klooster te Oudergem, suite et fin).

A L'OCCASION DE LA DECOUVERTE RECENTE  
D'UNE PIERRE LEVEE A NEERWINDEN

## MENHIRS, TUMULI ET ALIGNEMENTS A NEERWINDEN ET ENVIRONS.

par W. Ch. Brou

Dans un article précédent nous avons eu l'occasion de mentionner nos théories en archéologie préhistorique et de montrer comment celle des alignements mégalithiques et toponymiques s'est déjà révélée fertile en découvertes subséquentes (1).

Une fois de plus en Brabant, la thorie des alignements se confirme par la mise au jour toute récente d'une pierre remarquable, dans la partie orientale de cette province où abondent les vestiges d'occupations successives depuis la plus haute antiquité. C'est d'une part la nature argilo-sablonneuse du sol et d'autre part la proximité de la vieille chaussée Tirlemont-Tongres — tronçon de l'antique voie ou « HEIRWEG » qui reliait Boulogne-sur-Mer à Cologne, en passant par Cassel, Wervicq, Courtrai, Kester, Buizingen, Overysel, Tourines-la-Grosse, Hoegaarden, Tirlemont, Tongres et Maastricht — qui ont attiré de tous temps dans cette région les agriculteurs et les éleveurs, en particulier à Neerwinden et Overwinden.

(1) Les mégalithes du Brabant, dans les n<sup>os</sup> 1 et 2 de 1972 de la revue Brabant.



Neerwinden (la chapelle 't Kruiske). Existait déjà au XIV<sup>e</sup> siècle, renouvelée en 1780.

*Un peu d'histoire.*

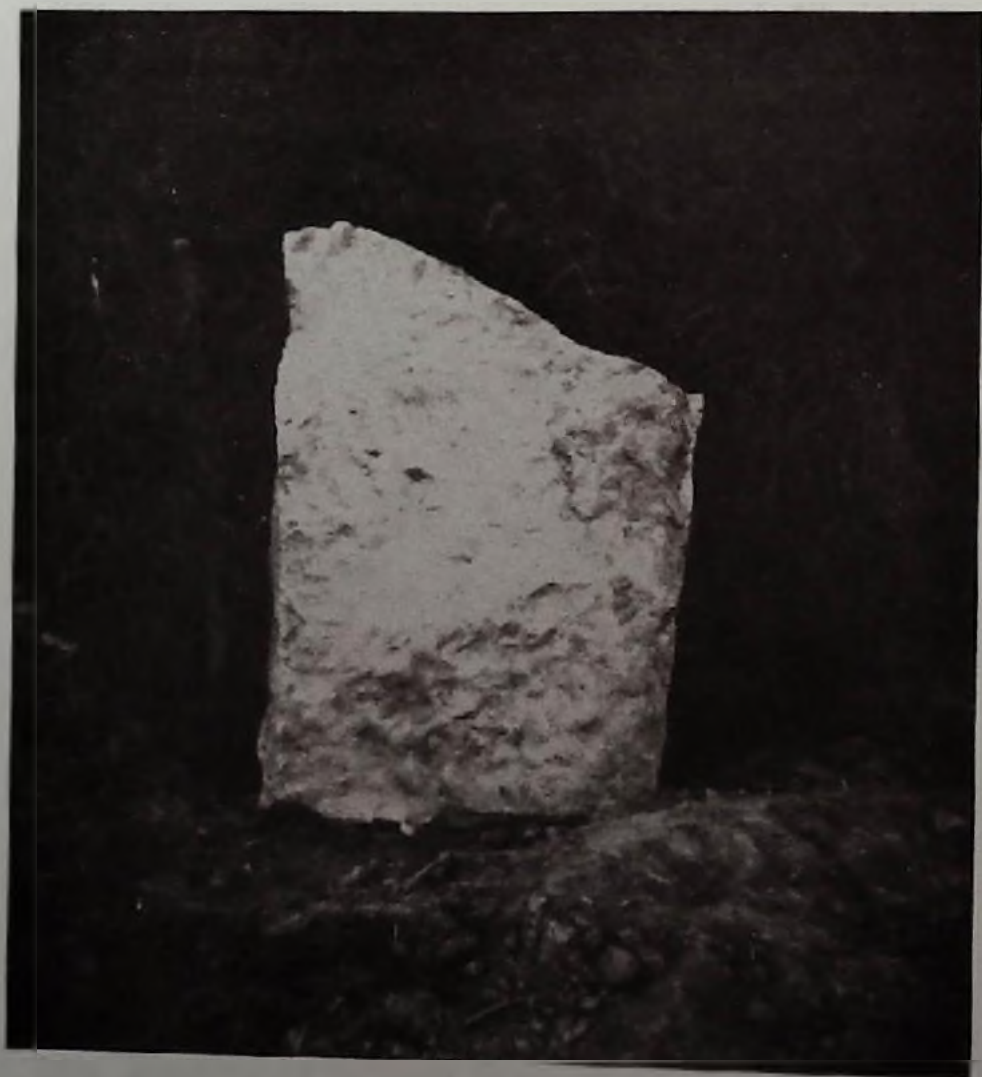
Le plus ancien document qui fait mention de cette agglomération sous le nom « Winethe » date de 976. La famille seigneuriale de Winde est d'origine carolingienne. C'est vers l'an 1000 que le village primitif de Winde fut scindé en deux paroisses : celle de Neerwinden au Nord et celle d'Overwinden au Sud ; comme ces noms l'indiquent, la seconde était située une vingtaine de mètres plus haut que la première. Au début du XI<sup>e</sup> siècle des contestations étant survenues entre le seigneur de Winde et le chapitre de Liège devenu propriétaire de la paroisse d'Overwinden, le sire de Winde ne voulut pas se soumettre au chapitre liégeois : il érigea son domaine en paroisse distincte et y construisit une église qu'il dédia à saint Bavon, en souvenir de l'ancien propriétaire du village unique de Winde. Cette paroisse porta le nom de Middelwinden (ou Winde central).

Overwinden se trouve sur la route romaine reliant Landen à Basse-Wavre, par Geldenaken, Bonlez et Dion-le-Mont. Neerwinden possédait déjà au XIV<sup>e</sup> siècle une chapelle connue sous le nom de « Capel van't Cruysken » (chapelle à la croix) ; on y vénérât un Christ en bois trouvé à l'emplacement de la chapelle elle-même. Tombée en ruines, la chapelle fut renouvelée en 1780. Sur le territoire de Neerwinden se livrèrent deux batailles célèbres :

— celle du 29 juillet 1693 où le maréchal de Luxembourg à la tête des armées françaises battit les Alliés commandés par Guillaume III d'Angleterre ;

— celle du 18 mars 1793 où Dumouriez fut battu par les Autrichiens commandés par le prince Josias de Saxe-Cobourg, aïeul de notre dynastie royale.

Anciennement rattachée à la province de Liège, les deux communes de Neerwinden et Overwinden font actuellement partie du Brabant et ont récemment fusionné avec d'autres villages voisins.



Neerwinden. La pierre levée ou « Menhir » dressée le long de la route de Neerwinden à Overwinden et découverte en juin 1972.

(Photo W. Kempeneers)

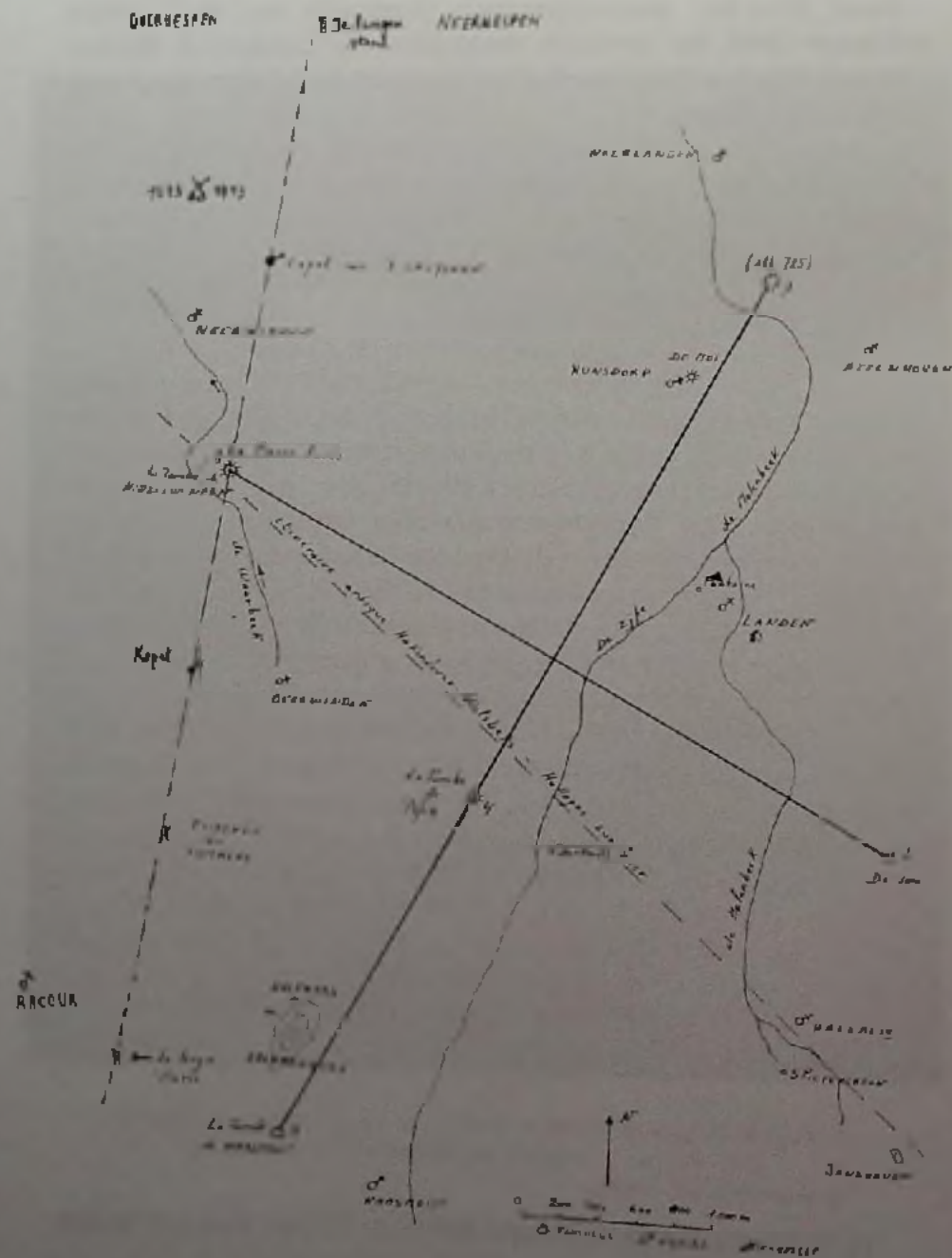
### *Les vestiges mégalithiques de la région.*

Deux lieux-dits particulièrement suggestifs ont attiré notre attention dans les environs immédiats de Landen. A Racour (Raatshoven), à 4 km au S.-O. du centre de Landen, se trouve un lieu-dit « la longue pierre ». Un intéressant article sur ce sujet a été publié (2) par M. Vander Eyken de Lincet. Depuis lors les recherches n'ont pas encore abouti à la découverte de cette pierre. Les villages de Lincet, Racour et Waasmont sont d'ailleurs particulièrement riches en vestiges gallo-romains.

Neerhespen, village à 6 km au Nord de Landen, est traversé par la Petite Gette ainsi que par l'antique chaussée gallo-romaine qui reliait Boulogne-sur-Mer à Tongres et à Cologne. A Neerhespen, le long de la route Neerhespen-Neerwinden, un lieu-dit « de lange steen » (la longue pierre) devrait être prospecté par les archéologues. Ces deux toponymes sont identiques au « lange steen » ou « Iccuwensteen » de Bost-lez-Tirlemont que nous avons décrit et commenté précédemment (3). Or à cheval sur l'ancienne frontière des communes de Neerwinden et Overwinden au lieu-dit Tomveld (champ des tombes) on a découvert un cimetière helgo-romain ; un tumulus appelé « Graf van Middelwinden » se trouve également sur cette frontière, tout contre et à l'Est de la route reliant les deux villages. C'est à proximité immédiate de cette tombe que le 9 juin 1972, des ouvriers occupés à placer des égouts sous l'accotement de la route mirent au jour une grande dalle de pierre. M. W. Kempeneer, de Landen, passant par hasard à cet endroit, fut frappé par la forme géométrique de la dalle et avertit hâtivement M. L. Vander Eyken, de Lincet, historien de la région, qui nous prévint aussitôt. Le 15 juin se retrouvèrent sur place MM. Kempeneers, Vander Eyken et Willy Brou, de Bruxelles.

(2) Qui mettra au jour la « Longue Pierre » de Racour ? Dans « La dernière heure » du 30.12.1971.

(3) Chaussées Brunehaut et monuments mégalithiques de la Gaule du Nord (Office international de librairie, Bx 5, 1969) par W. et M. BROU.



*La pierre levée de Neerwinden.*

La pierre gisait à plat, à 35 cm sous le niveau du sol de l'ancien accotement. Extraite par un bulldozer de sa fosse, puis débarassée de sa gangue de terre et nettoyée à la brosse dure, elle se révéla avoir la forme d'un trapèze rectangle (comme le montre la photo) dressé sur sa base. La base a 1 m 02 de longueur ; les côtés verticaux respectivement 1 m 02 et 1 m 62 ; le quatrième côté supérieur 1 m 25 ; les angles au sommet ont respectivement 60° et 120°. L'épaisseur de la pierre varie entre 35 cm et 45 cm ; les deux tranches verticales et la tranche supérieure sont pratiquement plates, celle de la base est grossière, donc non taillée. Les deux grandes faces de la dalle sont pratiquement plates. Aux deux tiers de la hauteur de la tranche verticale de 1 m 62, est taillée soigneusement une cavité profonde de 9 cm et qui a nettement la forme et les dimensions d'un crâne d'adulte humain vu de face. Ceci nous fait penser immédiatement à la coutume souvent soulignée qu'avaient les Gaulois d'exposer les têtes coupées. Ce rite spécifique des têtes coupées est à présent bien connu et démontré, entre autres par les étonnantes découvertes faites après la dernière guerre à Entremont, près d'Aix-en-Provence. C'est déjà Strabon et Diodore de Sicile, après le Grec Posidonios d'Apamée, qui témoignaient de ce rite dans leurs écrits. Au XIVE siècle, le Récollet Jacques de Guise décrivait dans son « Histoire de Hainaut » les mêmes coutumes gauloises. Il est possible que dans cette cavité taillée fut fixée et exposée la tête ou le crâne d'un chef ennemi tué au combat. La pierre est un grès landenien à granulométrie fine, riche en quartzite, ce qui donne à sa cassure une teinte gris clair. La grande face de la pierre a une surface d'environ 1,30 m<sup>2</sup>. La pierre pèse quelque 1.300 kg.

*Est-elle une pierre Brunehault ?*

Cette pierre en forme de trapèze rectangle avec un angle au sommet de 60 degrés est manifestement une pierre Brunehault identique par sa forme et les rapports de ses dimensions aux pierres Brunehault encore existantes en Gaule du Nord ou dis-

parues, mais dont les descriptions nous sont conservées. Rappelons qu'existent encore de nos jours (3) et (4) :

- la pierre Brunehaut à Hollain-lez-Tournai (Hainaut) ;
- le Zeupire de Gozée (Hainaut) ;
- le Cheval de Gotte, à Chaumont-Gistoux (Brabant) (4).

Parmi les disparues citons :

— la pierre de Bray (Hainaut) ; le Fourquepire, à Ellezelles (Hainaut) ; la pierre Fontaine, à Gocgnies-Chaussée (Hainaut) ; le Cheval de Pierre, à Thuillies (Hainaut) ; la pierre de Wodecq (Hainaut) ; la Pierre du Diable, à Weillen (Namur) ; le Leeuwenscen de Tirlemont (1) ; la pierre de Grand Menil (Luxembourg) ; la pierre Saint-Hubert, à Waha (Luxembourg) ; la Plate Pierre de Dommery (Ardennes), et la pierre Fiche de Péronne (Somme).

Toutes ces pierres sont dressées sur leur petit côté, l'arête oblique au sommet et leur plan vertical de symétrie parallèle à l'axe d'une chaussée ou itinéraire antique tout proche, à 20 ou 50 m de distance. Ce sont donc de véritables repères situés en un point haut visible tous azimuts et indicateurs d'itinéraires.

*Oui, c'est bien une pierre levée ou menhir.*

La pierre de Neerwinden est elle aussi une pierre levée qui a dû être dressée à quelques mètres de l'endroit où elle vient d'être déterrée et à quelque 40 m de la tombe de Middelwinden. Érigée à l'altitude 80, à proximité du vieux chemin qui relie Neerwinden à Overwinden, elle devait être visible de plusieurs kilomètres à la ronde et fut placée à cet endroit il y a quelque 5.000 ans par les constructeurs de monuments mégalithiques et baliseurs d'iti-

(4) *Le Secret des druides* (Office International de Librairie, Brux. 5, 1970) par W. et M. Bruu.

néraires antiques. Objet d'un culte celtique puis gaulois, il fut naturel que le gros propriétaire terrien gallo-romain de la région y érigea, 3.000 ans plus tard, sa dernière demeure : un tumulus qui a encore de nos jours quelque 18 m de diamètre et 5 m 50 de hauteur au-dessus du champ environnant. Au M.A. c'est dans les environs immédiats de cette pierre et de ce tumulus, vers l'an 1000, que le sire de Winde fit ériger la paroisse de Middelwinden. En témoignent deux éléments importants découverts à moins de 100 m à l'Est du tumulus. D'une part un certain nombre d'ossements humains ont été découverts dans une sablière actuellement épuisée et sise à proximité d'un ruisseau, le Waarbeek, qui prend sa source sur les hauteurs d'Overwinden, contourne à 250 m de distance la hutte de Middelwinden, traverse Neerwinden et va se jeter dans la Petite Gette. D'autre part de nombreux moellons de grès, la plupart bruts, mais certains manifestement taillés sont chaque année mis au jour dans les champs et vergers sis à l'Ouest du tumulus, entre la route et le Waarbeek. Enfin les ouvriers occupés aux égouts ont encore déterré le 14 juin une grosse pierre de grès de près de 300 kg dont deux faces sont réellement taillées soigneusement et perpendiculaires entre elles. Un motif rappelant lui aussi une tête de mort y est sculpté en creux : des traces certaines de charbon de bois noircissent ce motif et une face de la pierre : restes d'un incendie.

Tout ceci milite en faveur de l'existence, près du tumulus, de la nécropole et de la pierre levée de Middelwinden, de l'oratoire construit vers l'an 1000 par le sire de Winde. A noter que le sol argilo-sablonneux de la région contient beaucoup de pierres de grès landenien et que le menhir et les pierres taillées ou non qui ont servi à la construction de l'oratoire de Middelwinden sont en matériau pierreux local.

*D'autres vestiges antiques autour de Neerwinden.*

Au Nord de Neerwinden, Neerhespen s'étale le long de la chaussée antique Tirlemont-Tongres. Son église Saint-Maurice, de 1774, conserve de remarquables fonts baptismaux des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : la vasque carrée repose sur une grosse colonne





Neerhespen. Son église St Maurice de l'abbaye bernardine de St-Laurent.

centrale et huit colonnettes jumelées ; aux quatre coins cardinaux sont sculptés des anges sonnant de la trompette ; entre ces anges, des bas-reliefs représentent la résurrection des morts. Le long du chemin qui va de Neerhespen à Neerwinden se trouve le lieu-dit « de langenstein », réminiscence d'une grande pierre autrefois levée en cet endroit ?

Overhespen, dont l'église Saint-Donatien a son axe exactement parallèle à la chaussée antique, a livré un groupe de tombes gallo-romaines.

Wange possède un vieux moulin à eau sur la Petite Gette.

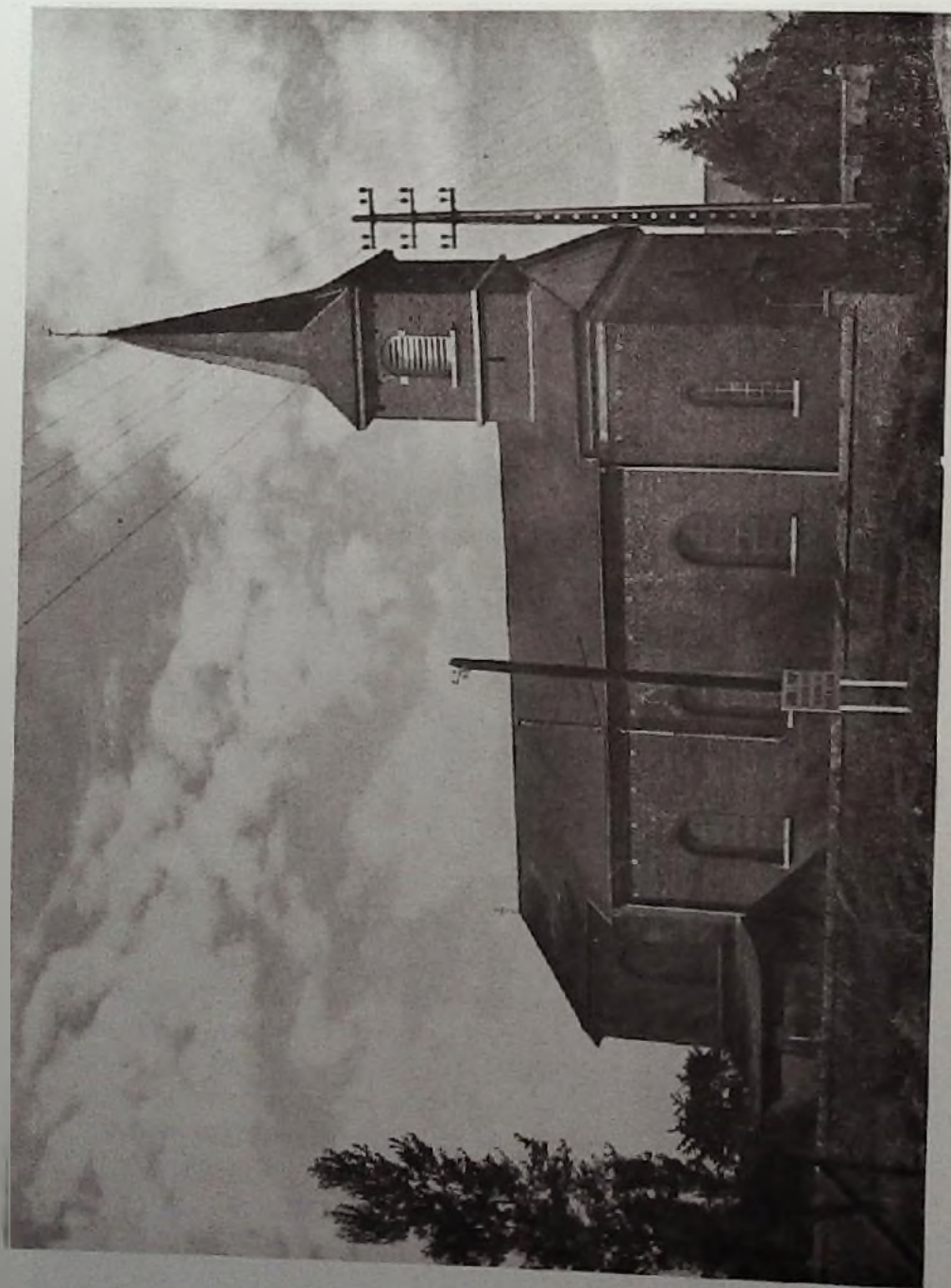
Eliksem a une église Saint-Martin, le Koningsmolen sur la Petite Gette et une fontaine Saint-Martin. Ezemaal est dominé par son Steenberg (colline à la pierre) et possède une source, la « donderkuil » (trou du tonnerre), entourée de légendes.

L'église de Laar est dédiée à Saint-Trudo ; le lieu-dit « de Motte » y est à étudier.

Neerheyllissen, à l'Ouest de Neerwinden, a son église romane Saint-Sulpice, du XIII<sup>e</sup> siècle, et des fonts baptismaux du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette commune se trouve sur le diverticule Tirlemont-Braives-Amay.

Racour, au Sud d'Overwinden, est riche en vestiges anciens. Son lieu-dit « la longue pierre » évoque l'existence d'une pierre levée comme à Bost-lez-Tirlemont et à Neerhespen. Sur Racour, tout près de la station du chemin de fer, on a trouvé, en 1864, une tombe romaine. Des fonds de cabanes gauloises et des fondations de villa romaine existent au Naatsenbos. L'église du XVI<sup>e</sup> siècle avec tour forte du XV<sup>e</sup>, possède une statue en bois de saint Christophe, son patron, haute de 3 m 50 et datant de la fin du XIV<sup>e</sup>.

A la limite de Racour et d'Overwinden, au lieu-dit Temmeken ou Tombeke ou Timiket, a existé un tumulus belgo-romain.



*Elixens. L'église St-Martin.*

Waasmont ou Wamont possède un énorme tumulus dressé sur une colline encore appelée au XIVe le « Mersbergh » ou Mons Martis : la montagne de Mars. Cet endroit fut-il choisi pour y célébrer un culte à Mars ou à un dieu gaulois, identifié plus tard au dieu romain ? L'église de Wamont est dédiée à saint Pancrace.

A l'Est de Neerwinden-Overwinden se trouve Walsbets, Rumsdorp et Attenhoven. Sur Walsbets, de « Tom » est un tumulus dressé en un point culminant (alt. 107). Son église romane, Saint-Jean-Baptiste, est un bijou ; non loin de là se trouve la fontaine Saint-Pierre ; le château Janshoven est l'ancien couvent-ferme des Chevaliers de Saint-Jean.

Landen, l'une des plus anciennes bourgades de notre pays, berceau de la dynastie carolingienne, possède le tumulus de Pépin de Landen (alt. 80) ainsi que des tombes au lieu-dit « de Bortombe ».

Rumsdorp voit dressée, près de son église, une butte « de mot » et possède deux vieux moulins à eau sur la Molenbeek.

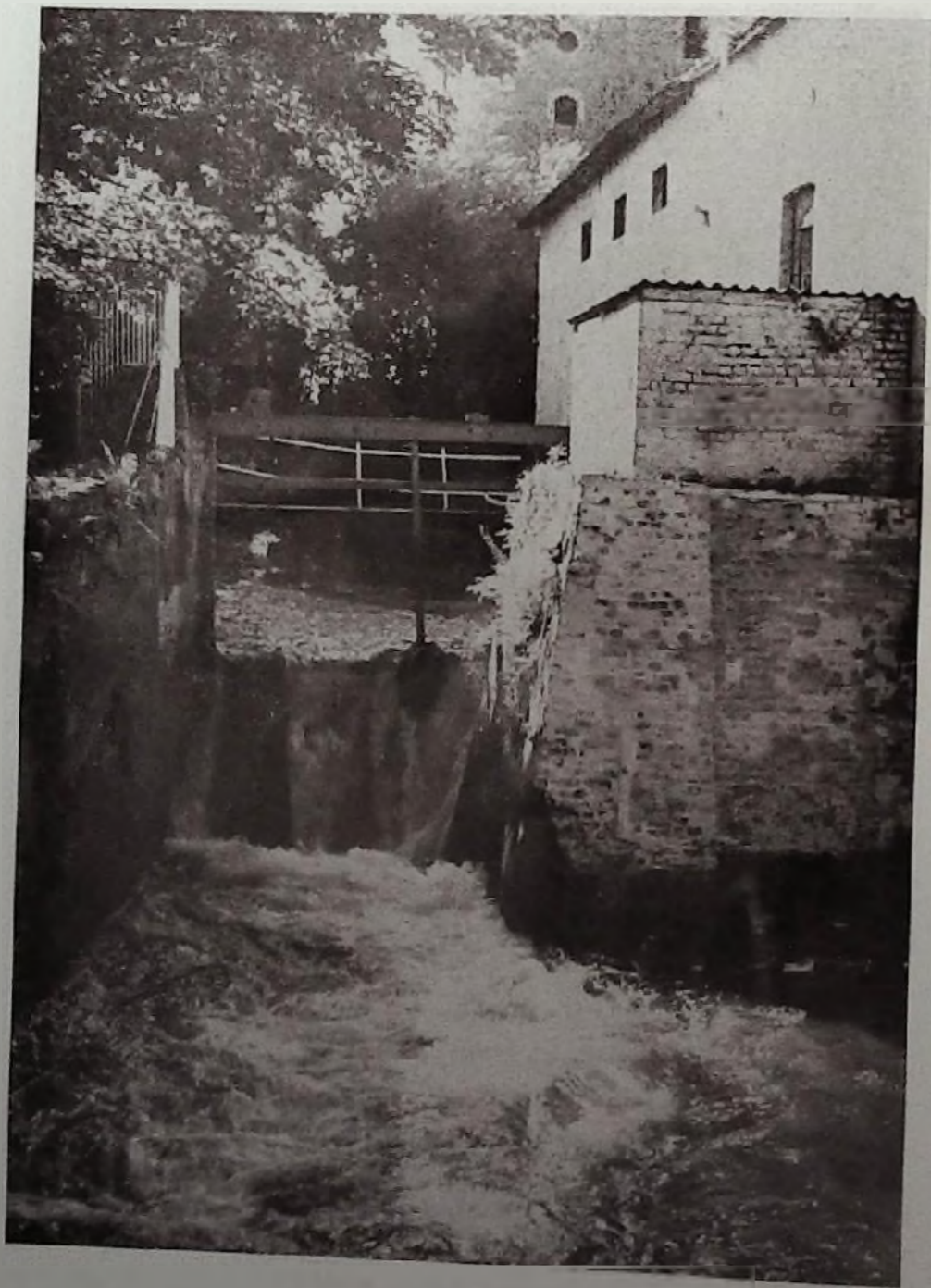
Attenhoven a livré aux fouilleurs, en 1886, les restes d'une villa et d'une dépendance à trois nefs gallo-romaines. Son église est dédiée à saint Pierre-aux-Liens.

Enfin, Neerlanden possédait une villa romaine dont les pièces de réception avaient leurs murs recouverts de marbre et de verre coloré.

On voit donc que, dans un rayon de cinq kilomètres autour du site antique de WINDE, les vestiges du passé gallo-romain et pré-romain sont nombreux.

*Un itinéraire de 22 km confirme la théorie des alignements rectilignes.*

Nombreuses sont en Belgique les églises gothiques ou romanes qui ont succédé à des lieux de culte plus anciens, chrétiens, ro-



*Eliksem. Le Koningsmolen sur la petite Gette.*

mains ou gaulois, voire mégalithiques. Les cimetières collectifs ou les tumuli particuliers se trouvent fréquemment sur des alignements culturels privilégiés. C'est le cas du tumulus existant et du menhir découvert récemment à Neerwinden. Prenez des cartes militaires au 1/10.000e et joignez l'église d'Hakendover à celle de Walsbets. Cette droite d'azimut 45° est l'orientation générale du vieil itinéraire, appelé Heerstraat ou route de l'Armée, qui reliait ces deux antiques bourgades distantes de 10 km à vol d'oiseau. Cet itinéraire part de Hakendover (altitude 45), célèbre par le retable de son église Saint-Sauveur (XIIIe siècle), sa procession équestre du lundi de Pâques et ses trois tumuli disparus. On sait que Hakendover se trouve sur l'antique chaussée Tirlemont-Tongres. De Hakendover l'itinéraire passe par l'église Saint-Martin d'Eliksem (alt. 50), l'ancienne église, démolie, Sainte-Croix, de Neerwinden (alt. 70), le tumulus et la pierre levée de Middelwinden (alt. 80), l'église d'Overwinden (alt. 85), le tumulus de Pépin de Landen (alt. 80) et l'ancienne paroisse de Sainte-Gertrude, sur Landen, pour aboutir à l'église romane de Walsbets (alt. 80). Prolongeons cet itinéraire rectiligne vers le S.-E. Il passe par :

— l'église Saint-Amand, de Wezeren (alt. 95), de la fin du XIIe siècle, avec sa massive tour-porche et son maître-autel carolingien, l'un des plus anciens de Belgique ;

— l'église Saint-Martin, de Montenaken (alt. 117), à tour romane : la voie y est jalonnée de dix tumuli ; une villa romaine y fut détruite par l'invasion des Chauques (170 à 174) et ne fut pas reconstruite ;

— l'église de Kortys (alt. 128) ;

— l'église Saint-Maurice, de Crenwick-sur-Rosoux (alt. 189), et sa plate tombe ;

— le hameau Manil, le tumulus, l'église Notre-Dame et le vieux château de Hollogne-sur-Geer (alt. 124), pour aboutir à la chapelle de LA-HAUT (alt. 130) où il rejoint l'antique chaussée Brunehaut Bavai-Tongres-Cologne : important carrefour d'où part le diverticule romain en direction de Ans-lez-Liège, lui aussi jalonné de tumuli, de châteaux et d'églises romanes.



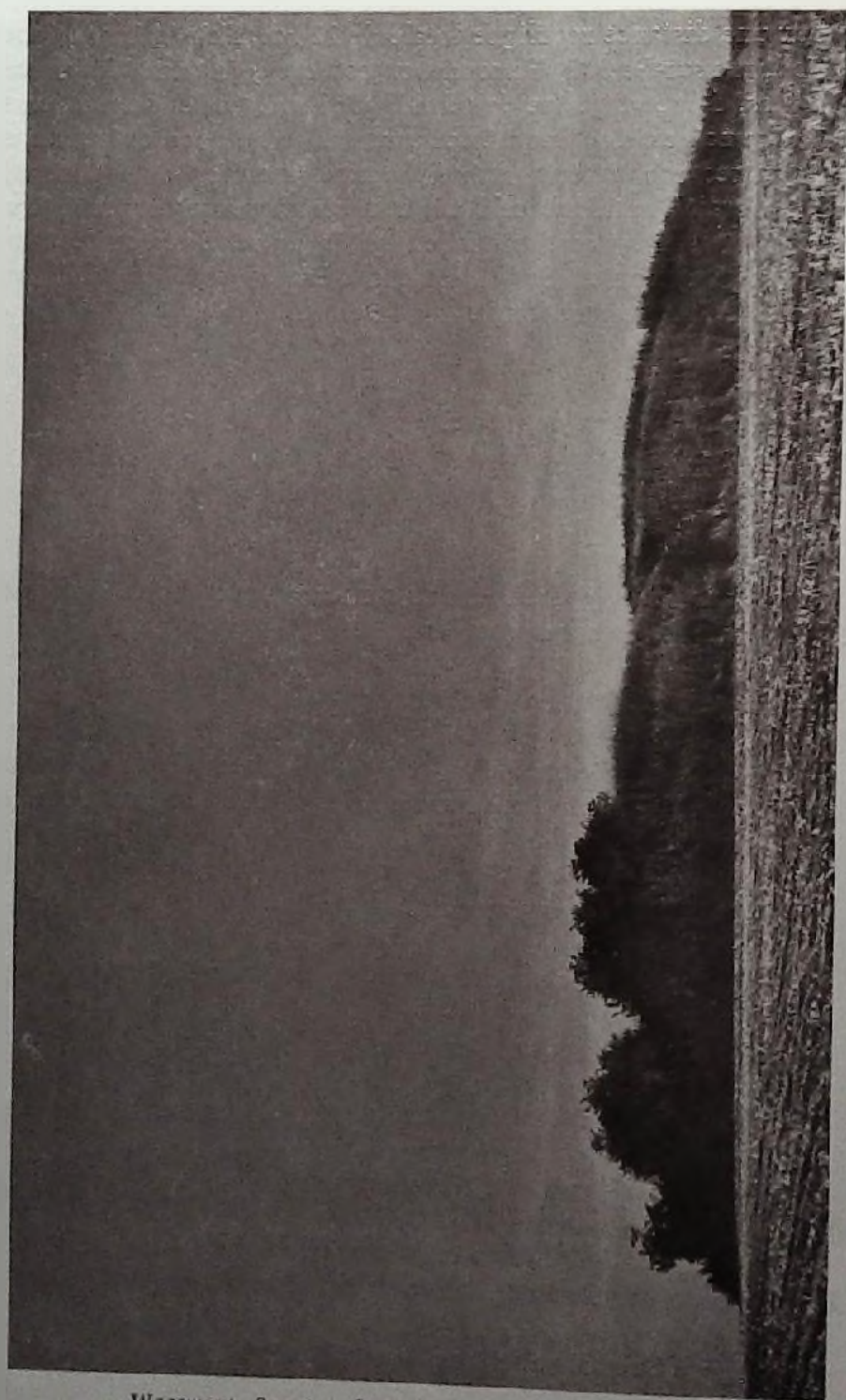
Racour. Son église St-Christophe du XVI<sup>e</sup> siècle avec tour-forte du XV<sup>e</sup> siècle.

Sur une distance rectiligne totale de 22 km, l'itinéraire antique d'Hollogne-sur-Geer à Hakendover est donc jalonné de douze clochers, d'une vingtaine de tumuli gallo-romains et de plusieurs villas romaines. La découverte future de cimetières pré-romains et d'autres monuments mégalithiques (menhirs ou dolmens) confirmerait l'antiquité celtique et néolithique de cet itinéraire. Remarquons aussi que toutes les églises de cette région du Brabant sont orientées Sud-Ouest-Nord-Est (lever du soleil au 21 juin, le jour le plus long).

*Un autre alignement de mégalithes, tumuli, églises et chapelles, long de 12 km, passe par la pierre levée de Middelwinden.*

Sont en effet rigoureusement sur une ligne droite d'azimut 10° Est, les points remarquables :

- la « longue Pierre » de Racour ;
- le lieu-dit « Temmeken », tel qu'il figure sur le plan cadastral Popp (1858), à la limite sud d'Overwinden : ancien tumulus belgo-romain ;
- la chapelle d'Overwinden ;
- le Tomveld ou champ des tombes sur Overwinden ;
- la tombe et la pierre levée de Middelwinden ;
- l'antique chapelle Sainte-Croix, sise à un carrefour de sept chemins, au lieu-dit « de dooden man » ;
- le « langen steen » de Neerhespen ;
- la chapelle Saint-Roch et la chapelle Sainte-Anne, sur Neerhespen, cette dernière sur l'antique chaussée Tirlemont-Tongres ;
- l'église Saint-Lambert de Gussenhoven ;
- l'église et le château du Hazenberg, à Melkwezer.



*Wagnant. Son tombeau : le tombeau de Waasmont.*



*Walsbets. Son église romane dédiée à St-Jean-Baptiste.*

*Des tumuli disposés en croix !*

Considérons et numérotons dans la région de Landen les tumuli isolés, reconnus comme gallo-romains (5) :

- n° 1 : celui de Middelwinden (alt. 80) ;
- n° 2 : celui de Walsbets (de TOM) (alt. 106) ;
- n° 3 : celui de Waasmont (alt. 100) ;
- n° 4 : celui de Pépin de Landen (alt. 80).

Joignons par des segments de droite les tumuli 1 et 2, d'une part, et les tumuli 3 et 4, d'autre part.

Nous constatons :

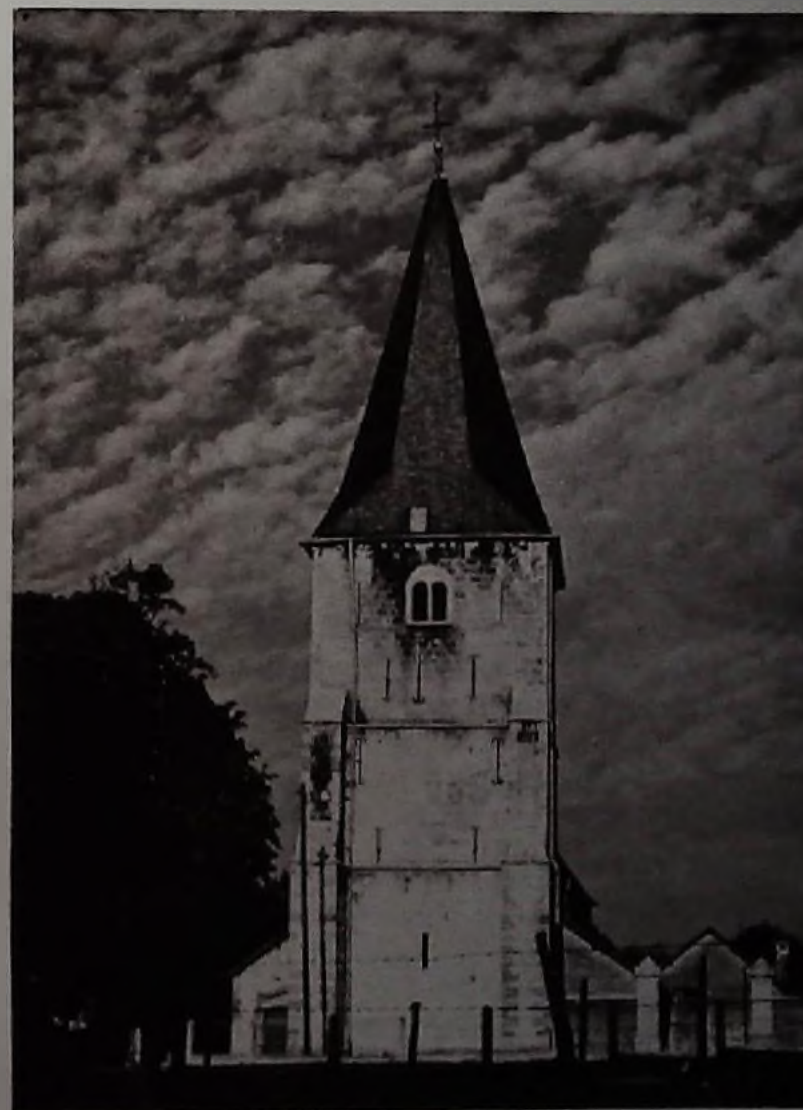
a) que ces deux droites sont perpendiculaires entre elles, comme les branches d'une croix ;

b) que le segment 1-2 est coupé pratiquement en son milieu par le segment 3-4, comme la branche horizontale d'une croix par son montant ;

c) en prolongeant le montant 3-4 en ligne droite vers le N.-E., on passe à 300 m à l'Est de la butte « de Mot » sise près de l'église de Rumsdorp (alt. 61) et on aboutit au centre d'un mamelon (alt. 75) sis au point commun des trois communes de Attenhoven, Rumsdorp et Neerlanden ; ce mamelon est d'ailleurs pratiquement équidistant des églises de ces trois villages et constitue le sommet de la croix. *N'y aurait-il pas eu un tumulus à cet endroit ?*

Dans l'affirmative, nous aurions donc quatre tumuli disposés aux extrémités d'une croix, le plus grand étant celui de Waasmont, à la base de la croix ; le tumulus de Pépin serait un peu en dessous de la croisée !

(5) Répertoire des nécropoles de l'époque romaine en Gaule septentrionale. (Editions du C.N.R.A., part du Cinquantenaire, Bx 4, 1964) par A. Van Doorselaer.



Wezeren. Son église St-Amand avec tour-porche du XII<sup>e</sup> siècle.

*Pépin de Landen aurait donc choisi l'emplacement de sa tombe tout près du cœur du Crucifié ; sur une croix couchée, limitée par quatre tumuli plus anciens et dont la base serait le Kalfberg ou Kalvarieberg (alt. 107), le mont du Calvaire !!*

*Il faut mettre en valeur les vestiges des civilisations disparues.*

Un menhir découvert à Lahérie (Luxembourg) en été 1969 a été redressé sur une place de Neutchâteau. Le « Cheval de Gotte » et d'autres menhirs découverts en 1970 et 1971 sur Chaumont feront l'objet d'un plan de redressement et d'aménagement à un endroit accessible aux touristes, sur Chaumont-Gistoux.

Le bourgmestre de Neerwinden, M. Serron, est venu voir le site et a causé longuement avec les trois chercheurs présents le 15 juin. Il est vivement intéressé par les découvertes et va saisir le conseil communal et le curé de la question : protection des pierres et leur installation sur un emplacement adéquat de la commune. Son attention a été attirée sur l'importance archéologique de tout le site de Middelwinden. Espérons que bientôt, la « Pierre levée » de Middelwinden et la pierre de l'oratoire seront exposées à l'attention respectueuse des habitants et des touristes curieux de notre passé.

W. Ch. BROU,  
ingénieur civil.

## La Famille brabançonne Herdies

par Henri HERDIES

### A. PREAMBULE

Les données du présent travail sont tirées en ordre principal des actes d'état-civil et des registres paroissiaux de la commune de Forest et de la ville de Bruxelles, d'où les plus anciens porteurs connus du nom sont originaires.

Elles sont complétées par des indications figurant dans les actes notariés et les registres des Greffes Scabinaux reposant aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles.

Au point où il en est cet exposé est loin d'être complet. Il faut noter cependant que dans le domaine généalogique l'étude n'est pour ainsi dire jamais terminée parce que d'une part on espère toujours pouvoir effectuer ses recherches plus haut dans le passé et que d'autre part de nouveaux porteurs du nom font en sorte qu'elle embrasse une matière essentiellement mouvante.

Notre effort fut d'ailleurs encore contrarié du fait que la plus grande partie des anciennes archives communales de la ville de Bruxelles fut détruite lors du bombardement de la ville en 1695, de même que du fait des nombreuses lacunes existant dans les registres paroissiaux bruxellois tenus durant les années troubles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Mais ainsi que l'exprimait l'éminent historien, le Docteur Jan Lindemans dans l'introduction à sa propre généalogie (1) toutes les histoires de famille quelque incomplètes qu'elle fussent devraient être publiées.

Présentons dès lors ce travail à nos lecteurs.

(1) Cf. Revue « Eigen Schoon » en de « Brabander » 1950, pp. 355 à 396

## B. LE NOM

L'origine est probablement : herdier, signifiant dans le vieux français : pâtre, berger, vacher.

Une herde est un troupeau communal ou seigneurial. Le mot était anciennement aussi en usage dans les langues anglaise et allemande. Remacle Mohy du Ronchamp le Cabine (Historial Liège, 1610 p. 156) signale qu'en Flandre française le nom propre **Hardin** ou **Herdier** est dérivé de herde. Désignant le fils du pâtre on ajoute au génitif *s.* : **Herdiers zoon**, le fils du herdier. L'élision ultérieure du *r* s'explique par le fait que jadis « on ne veillait pas à ce que les noms de famille fussent exactement reproduits d'après leur forme ancienne.

C'est ainsi que l'orthographe a évolué entre les formes **Herdiers** et **Addiers**, avec de nombreuses formes intermédiaires : herdis, herdys, hardys, parfois hardy, hardis, hardiers, ardiens, ardiens, acrdis, addies et addiers. Ceci complique le problème généalogique dans une certaine mesure de sorte que pour la détermination de la parenté il convient de se montrer très circonspect.

Illustrons le par deux exemples concrets :

- 1° Les 3 premiers enfants de Arnould Addiers ayant épousé Aleyde Vandermaet (ou Vandermaeten), sont inscrits aux registres des baptêmes de St Géry de 1591 à 1600 sous le nom de Addiers (alors que), les 2 suivants sont inscrits à Ste Gudule en 1605 et 1606, sous celui de Herdiers.
- 2° Les 2 enfants de François Herdies ayant épousé le 14-1-1597 à Bruxelles Ste-Cath., Anne Vanden Winckele, sont baptisés à Ste-Cath. : Catherine le 25-11-1597 sous le nom de Adiers ; François le 13-4-1599 sous celui de Herdiers.

Dès lors et pour la bonne règle nous reproduisons l'orthographe du nom chaque fois que dans le document d'origine, et bien entendu lorsqu'il y a contrôle, il est libellé différemment.

Au sujet de l'orthographe Addiers signalons en passant une forme Yddiers à Pamel en 1391. Yddiers Gosvoin y tenait en location une terre près de la Dendre.

A Watermael, d'où sont originaires beaucoup de familles Herdies, la plupart sont relevées dans les tables récapitulatives sous la forme **Hordies**, qui se retrouve encore actuellement, tant dans cette commune qu'à Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek et autres où elles ont probablement immigré. La raison en est sans doute que le *e* ancien s'écrivait à l'envers : *o*, ressemblant à l'*o* fermé. A l'aide de l'acte de baptême nous avons pu relever dans plusieurs cas qu'effectivement il s'agit d'une erreur de transcription et que ces familles sont de la même origine (2).

## C. LA FAMILLE

Les plus anciens porteurs du nom, connus à Bruxelles, apparaissent dans les premiers registres paroissiaux de la ville : **Ste-Gudula**, **Ste-Catherine**, **St-Géry**, à la fin du **XVI<sup>e</sup>** siècle. Ces ancêtres y vivaient peut-être déjà antérieurement car les registres ne commencent respectivement pour ces paroisses qu'en 1565, 1586 et 1589.

La famille se développe ensuite au **XVII<sup>e</sup>** siècle à Bruxelles, principalement dans les paroisses de **St-Géry** et de **Ste-Catherine**. Signalons à ce sujet que les installations du canal et les quais se prolongeaient jadis, dans cette dernière paroisse, jusque près de l'Eglise **St-Catherine**.

Ces deux paroisses formèrent autrefois les quartiers les plus commerçants de la ville. A défaut d'indications plus précises on peut donc supposer que nos plus lointains ancêtres connus de Bruxelles y vivaient du commerce ou s'intégraient dans l'organisation économique étroitement en rapport avec le commerce fluvial. Peut-être y retrouve-t-on des membres de la corporation des débardeurs « Ces gars remuants surnommés les capons du canal, dont l'intervention aux heures d'émeute apparaît souvent au cours de l'histoire ».

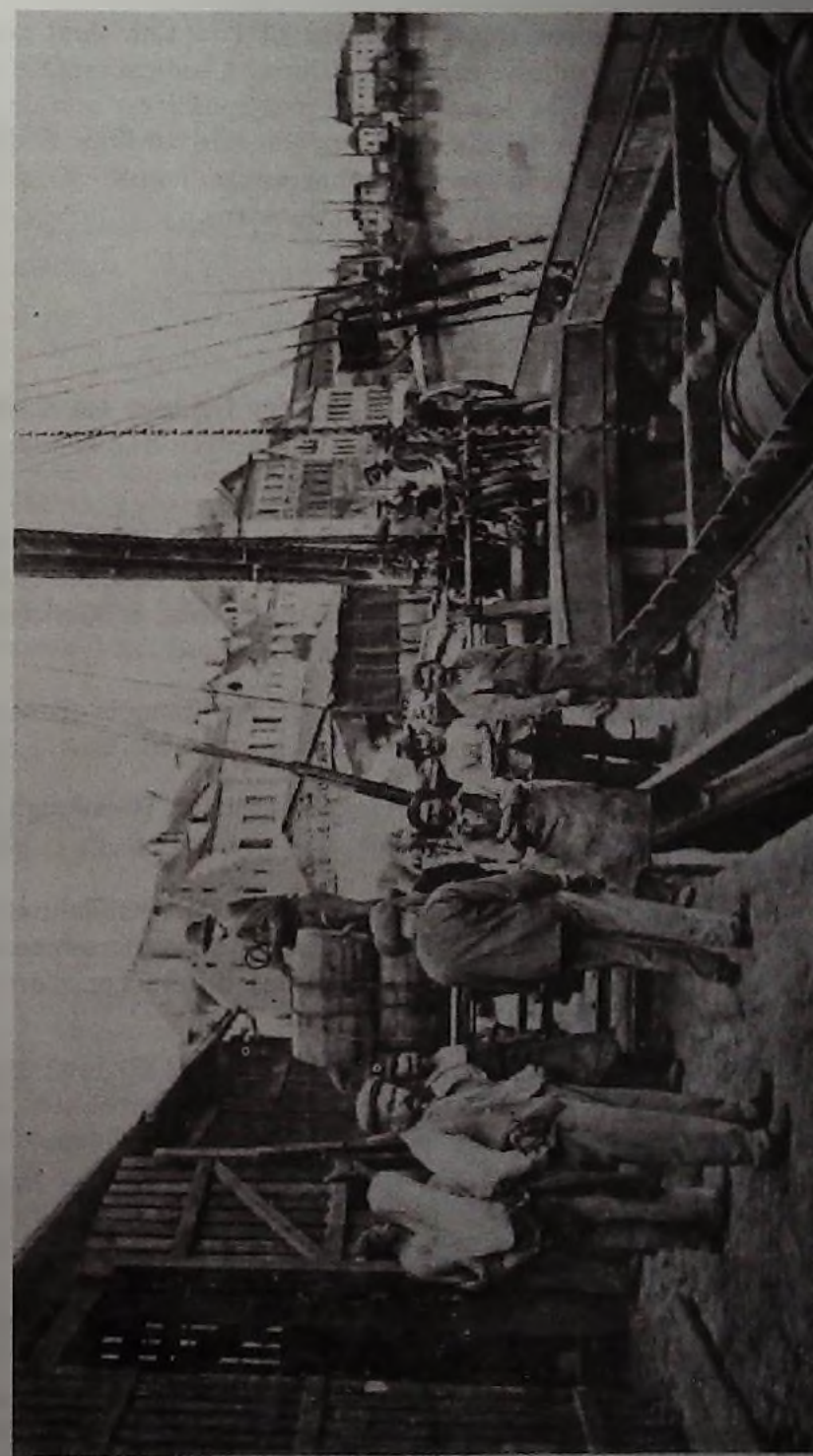
Famille brabançonne pour s'être implantée très tôt à Bruxelles, elle n'a pas atteint à ce jour l'ampleur des Janssens, des Jacobs.

(2) Les registres paroissiaux ne commencent à Watermael que depuis l'année 1640 et la première mention du nom y est de 1658.





*Installations de travaux du Canal à Bruxelles  
(Photo Bibl. Royale - Cartes et Plans)*



*Les débardeurs du Canal à Bruxelles  
(Photo Bibl. Royale - Cartes et Plans)*

des Goossens et autres très répandues. Si l'on s'en tient pour l'agglomération Bruxelloise aux inscriptions à l'Indication Officiel des Téléphones de 1970, le nombre de mentions n'est que de 13 pour Herdies, 17 pour Hordies, 4 pour Hardies, 10 pour Ardies, soit en tout 44 pour les diverses orthographes, contre 852 pour Janssens, 580 pour Jacobs et 460 pour Goossens.

#### D. QUELQUES PRECURSEURS

Dans le registre des baptêmes de St-Géry figurent les descendants ci-après de *Michel Herdies* (orth. Ardis) qui épouse le 23-9-1603 à Ste-Cath. Madeleine Van Offel :

1. Anna (orth. Hardys) 1-5-1611 S.S. (3) Dom M. Nicolas Renders et Anna de Beri, et qui prit pour époux le 1-9-1646, à Ste-Catherine, Jean Declercq, témoins *Nicolas Ardiers* et Godefroid Hesters (4).
2. Madeleine (orth. Hardies) 13-4-1614 S.S. François Tons et Anne de Beaugis.
3. Charles (orth. Hardy) 20-2-1617 S.S. Charles Daesdongh et Jeanne Martens.

D'autre part *Jean Herdies* ayant épousé Anne Quisthout le 14-10-1603 à Ste-Cath., frère de Michel ci-dessus, avait comme enfants, tous baptisés à Ste-Cath. (notons les différences d'orthographe à chaque baptême) :

1. Michel (orth. Herdiss) 17-10-1604 S.S. Michel Herdies et Anne Vrebos.
2. Madeleine (orth. Ardies) 10-3-1609 S.S. Evrard Paty et Madeleine Van Offel.

(3) S.S. signifie : suceptores - parais, murraine.

(4) Nicolas ardiers est-il plus que probablement un frère de Michel cité ci-dessus ? Il pourrait, dans ce cas, être celui ayant épousé Maria Van Hil, dont il est question ci-après. L'arbre généalogique devrait dans ce cas être complété comme il convient.

3. Pierre (orth. Hardys) 1-8-1611 S.S. Pierre Van Potterboy et Anne Sterlinck.
4. Maria (orth. Ardys) 8-12-1612 S.S. Henri Van Deuren et Catharine Goossens.
5. Elisabeth (orth. Heddys) 7-9-1615 S.S. Jean Chareboit et Elisabeth Abeels.

#### I. NICOLAS HERDIES

a épousé Maria van Hil et semble être décédé à Bruxelles St-Gudule le 13-7-1657. Leurs enfants ci-après, sont tous baptisés à Bruxelles St-Cath. :

1. Anna 15-10-1630 S.S. Jaspas Vande Wygaert et Margr. Janssens, non mariée † Ste Gud. 23-7-1720.
2. Adam (orth. Herdiers) bapt. 17-10-1632. S.S. Adaur Lote et Jeanne Livens semble † en bon âge.
3. Perre (orth. Herdiers) bapt. 22-1-1635. S.S. Simon Van Steenwinckel et Cecile Verschueren.
4. Nicolas (orth. Herdys) bapt. 16-1-1638. S.S. Nicolas Ghssels et Jeanne Versiers, célibataire † Ste-Cath. 11-7-1724.
5. Henri (orth. Herdies) voir II ci-après.
6. Jérôme, bapt. 24-1-1643, † le 13-1-1717 à Brux. Ste-Gud., s'était marié avec Jeanne Straetmans, dont 2 filles du nom de Maria, probablement décédées en bas âge, la première (orth. Hardies) bapt. Ste-Cath. 3-2-1668. S.S. Nicolas Straetmans et Maria Van Hil ; la seconde (orth. Herdies) bapt. 23-4-1674. S.S. Henri de Clerck et Maria Herdies. Jérôme Herdies se remaria le 10-8-1681 à Ste-Cath. avec Gertrude Haecck, veuve depuis le 8-9-1676 de Adrien Vande Sande et qui ne lui procura pas de descendance. Au moment de son décès le 28-1-1704 à Brux. St-Nicolas, elle habitait « int faillenhof stratie (près de la Grand-Place).
7. Michel Herdies, bapt. 8-5-1645 à Ste-Cath., y épousa le 20-5-1669 Elisabeth Van Steenwinckel, bapt. Ste-Cath. le 10-1-1645, fille

de Pierre et de Margueritte Govaerts.  
Enfants baptisés à Ste-Cath. :

A. Elisabeth Herdies 31-1-1675 S.S. François de Witte et Elisabeth 't Sas.

B. Pierre 9-8-1678 S.S. Pierre Van Steenwinckel et Elisabeth Franckx. Pierre mourut en début de 1712. Il avait contracté mariage à Ste-Cath. le 29-6-1704 avec Elisabeth Vandebosch, probablement fille de Barthélémi et de Anna Evenepoel, bapt. à Ste-Cath. 14-6-1676. Elle avait donné à Pierre les enfants :

a) Pétronille (orth. Hardies) bapt. à Ste-Cath. le 29-3-1706 S.S. Jérôme Hardies et Pétronille Biseback.

b) Chrétien (orth. Hardiers) bapt. Ste-Cath. 24-1-1708 y semble † le 17-2-1760. Chrétien avait épousé le 19-12-1728 à Ste-Cath. Marie Charlotte Verstraeten, dont les enfants : Josine bapt. 24-1-1732, S.S. Nicolas Allaert et Josine Duwé, André bapt. 19-2-1735 S.S. André Gillqet et Anna Van Ingelbceck et Elisabeth 1-3-1738 S.S. Josse Allaert et Elisabeth Verstraeten.

Il se remaria avec Catherine de Pauw le 12-11-1743 à Brux. Ste-Cath. dont il n'eut pas de postérité.

c) Barbe Herdies bapt. Ste-Cath. 22-4-1710, † 20-5-1765 à Ste-Cath., inhumée au cimetière de Molenbceck, a épousé André Gillo le 25-7-1730.

Enfants, tous bapt. à Ste-Cath. : Servais 9-12-1731 ; Nicolas 25-4-1734 ; Jean Chrétien 21-4-1735 ; Jeanne Marie 24-3-1736 ; Anne Marie 29-4-1738 ; Guillaume 4-8-1741 ; Jérôme Jean 9-9-1745 ; Josse 21-6-1747.

d) Josse Herdies, fils posthume de Pierre, bapt. 10-9-1712 S.S. Josse Vanderschuren et Cath. Van Mestraeten.

C. Maria Herdies (orth. Hardis) bapt. 14-2-1680, X a Jean François De Backer le 27-4-1704 à Ste-Cath., dont les enfants, bapt. à Ste-Cath. :

De Backer Jacobine bapt. 6-10-1704 ; Guillaume 15-7-1707 ; Jacques 24-4-1712 ; Englebert 6-11-1714 ; Anne 1-4-1717 et Catherine 31-12-1719.

Jean François De Backer mourut à Ste-Cath. 1-5-1719, son épouse probablement 27-11-1726.

D. André Herdies est sans doute mort au berceau, bapt. à Ste-Cath. 4-11-1681, S.S. Le révérend curé André Vanderveken et Catherine Van Cutsem.

Après le décès de Elisabeth Van Steenwinckel Michel Herdies épousa le 15-2-1695 à Ste-Cath., Catherine Van Merstraeten (5), dont les enfants :

E. Catherine bapt. 12-2-1695 légitimée par le mariage, S.S. Henri De Ridder et Catherine Callebaut.

F. Michel bapt. 29-2-1696 S.S. Pierre Van Eekhout et Elisabeth Linthout.

G. Jérôme bapt. 16-11-1698 S.S. Jérôme Herdies et Suzanne Bruylenbroeck.

H. Martin bapt. 20-4-1701 S.S. Martin Van Mestraeten et Maria Anna De Ridder.

I. Nicolas bapt. 22-7-1704 S.S. Nicolas Herdies et Maria Van Meerstraten.

8. Maria Herdies bapt. 11-7-1647 épousa le 21-7-1668 à Ste-Cath. Pierre Van Eekhout, dont un fils : François bapt. à Ste-Cath. le 23-10-1669. S.S. François de Winter et Cath. Pappaers.

## II. HENRI HERDIES

bapt. à St-Cath. le 19-12-1640, y a épousé Elisabeth Lathouwer ou de Lathouwer, bapt. 18-4-1644, fille de Jacques et de Elisabeth Crokaerts.

Enfants issus de ce mariage, bapt. à Ste-Cath. :

(5) L'acte du 15-2-1695 indique pour l'épouse de Michel Herdies, Maria Van Meerstraeten alors que l'acte de baptême de tous les enfants mentionne Catherine

1. Jacques Herdies, *figure sous III ci-après.*

2. Jean, bapt. 8-3-1663 S.S. Jean Vanden Wygaarde et Anna Herdies.

3. Elisabeth, bapt. 16-6-1665 S.S. Jean De Clercq et Elisabeth Crokaert.

Est-il besoin de rappeler qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, par suite de l'incertitude des temps, les registres paroissiaux de l'époque présentent de nombreuses lacunes, qui sont pour nous autant de points noirs.

### III. JACQUES HERDIES

bapt. le 17-1-1662 (orth. Aerdys) † probablement le 27-10-1751 à Ste-Cath. a épousé le 8-8-1688 à Brux. St-Nicolas, Marie Philippine Mange, où ils habitaient Marché aux Herbes. Epouse décédée le 17-6-1731 à St-Nicolas, dont les enfants :

1. François bapt. à St-Géry le 16-2-1689, épousa le 19-6-1713 à Ste-Cath. Marie Cheno, bapt. à Ste-Cath. le 11-5-1689, fille de Jacques et de Catherine Coppens. François et Marie eurent les enfants ci-après, tous baptisés à Ste-Cath. :

A. Jacques, bapt. 31-3-1714, † 14-7-1787 ; s'était marié le 11-2-1767 à St-Géry avec Anne Marie Stercké, bapt. à St-Géry 21-6-1711, † à Ste-Cath. 18-12-1783, fille de Lucien Stercké et de Jeanne Marie Stroobant. Ils n'eurent pas de descendants.

B. Egide, bapt. 15-2-1717 à Ste-Cath, S.S. Egide Herdies et Catherine Coppens, probablement mort au berceau.

C. Anne Marie, bapt. 3-8-1718, S.S. Egide Herdies et Rose Anna Cheno.

D. Jean François Joseph, bapt. à Ste-Cath. 20-9-1720, † Ste-Gud. 7-12-1757, se maria à l'église St-Nicolas 27-3-1742 avec Anne Marie 't Serrraets, bapt. à St-Nicolas le 16-5-1707, fille de Henri 't Serrraets et d'Anna van Auwerkercke. Après sa prestation de serment comme notaire, Jean François installa son offi-

cine dans sa paroisse de St-Géry le 30-6-1742. Il y fonctionna pendant 15 ans jusqu'à sa mort en 1757.

Anne Marie lui donna 2 fils :

a) François Jean Herdies, baptisé à St-Géry 10-2-1743, † Bruxelles 15 thermidor au XIII (3-8-1805). Chanoine à l'Eglise Ste-Gud. Il habitait rue des Bouchers n° 973 S<sup>n</sup> 5 et fut incarcéré par les Français le 4-5-1797 en même temps que le curé Jean Nicolas Mertens de la paroisse de St-Nicolas, pour avoir refusé de signer la déclaration de soumission aux lois de la République sur la prêtrise (conf. L'Esprit Public bruxellois au début du Régime français par Ch. Pergameni Brux. 1914).

b) Henri Herdies, poissonnier, célibataire, bapt. à St-Géry le 10-2-1745. Il habitait à son décès, survenu à Bruxelles le 6-3-1813, au Ouai des poissonniers.

2. Jérôme (orth. Hardies) maître marchand (mcester cremer), bapt. 19-4-1693 à Ste-Cath., † à Brux. St-Gud. le 4-5-1765, a épousé le 4-9-1729 Barbe de Neef, fille de Jean Bast et de Elisabeth Vander Eyken, bapt. à Ste-Cath. le 6-2-1700. Elle donna à Jérôme les enfants ci-après :

A. Jean Baptiste Herdies bapt. à Ste Cath. 13-7-1730, † Ste-Gud. 22-1-1791, épousa le 25-6-1768 à Ste-Cath. Anne Marie Joos, y bapt. 12-9-1741, † 3-2-1814, fille de Henri et de Anne Thérèse De knop. Jean Baptiste et son épouse habitaient : Op den Vlaamsen steenweg (rue de Flandre).  
Enfants :

a) Henri Herdies, bapt. Ste-Cath., 10-3-1769, S.S. Henri Joos et Catherine Herdies.

b) Jean, bapt. 3-3-1770, S.S. Rév. Dom. Jean Herdies, curé de de St-Josse-ten-Node et Thérèse Deknop. Ce fils décéda le 29-8-1784.

c) Jeanne Catherine, bapt. 10-7-1771, S.S. Jean Joseph Boon et Catherine De neef.

d) Vincent, bapt. 25-5-1772, S.S. Vincent Gillé et Barbe Gillé. Il mourut le 14-3-1794 en clinique.

- e) Elisabeth, bapt. 11-11-1773, S.S. Guillaume Van Caekebroeck et Elisabeth Joos.
- f) Jeanne, bapt. 10-6-1775, S.S. Pierre Van Meer ou Van Moer et Jeanne Joos.
- g) Elisabeth Josephe, bapt. 4-6-1776, S.S. Le rév. Jacques Claessens et Demoiselle Elisabeth Josephe Bernaerts.
- h) Anna Herdies, bapt. 1-5-1778, S.S. Nicolas Otto Verhaghen et Anne Marie Joos.
- i) Marie Josephe, bapt. 2-8-1780, S.S. Jean Joseph Boon et Marie Josephe van Brempt.
- j) Barthélémi, bapt. 31-8-1781, S.S. Barthélémi Van Nérom et Anna Maria Vanderbeecke.
- k) Vincent, bapt. 13-10-1783, S.S. Domini Vincent Gillé, vice consul et Livine Boon. Il mourut le 16-8-1794.
- l) Jean Henri, bapt. 19-12-1784, S.S. Jean Henri de Vleschou-dere et Anna Dillewys.
- B. Michel (orth. Ardies), bapt. 11-3-1732, S.S. Michel Herdies et Marie Anne Joos.
- C. Catherine Herdies, bapt. 4-5-1734, S.S. Jacques Henricks et Catherine De Neef.
- D. Jean Herdies (orth. Ardies), bapt. 15-11-1736, devint prêtre. Était en 1765 chapelain à la Collégiale St-Michel & Gudule, plus tard trésorier à l'Hospice du Calvaire à Bruxelles (coin rue du Marais). Décédé à Ste-Cath. 31-8-1784.
- E. Marie Thérèse (orth. Hardies), bapt. à paroisse St-Nicolas 30-6-1739, S.S. J.B. Pauwels et Maria Cheno.
3. Maria Herdies, bapt. 22-6-1694, épousa 29-1-1730 à Ste-Gud. Pierre Scheltiens, bapt. à Ste-Cath. 19-7-1705, fils de Guillaume et Elisabeth Meert. Pas de postérité.
4. Egide Herdies, bapt. 9-8-1698, *suit sous IV.*
5. Anne Philippine, bapt. à Ste Cath. 26-4-1701, prit pour époux le 11-10-1733 à Ste-Gudule François Hiernue, marchand de tis-

sus et galons habitant rue de la Colline, fils de Quintin, né à Bruxelles vers 1700. Anne Philippine mourut le 25-3-1782 à Ste-Gud., son mari y étant décédé 15 ans auparavant le 10-12-1767, laissant comme descendants, bapt. à Ste-Gudule :

- A. Maria Hiernue, bapt. 31-8-1734, † à Brux. 26-1-1812, S.S. Quintin Hiernue et Maria Herdies.
- B. Michèle Heernu, bapt. 17-6-1738, S.S. Egide Herdies et Micheline Heernu.
- C. Pierre Heernu, bapt. 25-11-1740, S.S. Pierre Scheltiens et Jeanne Heernu.
- D. Jeanne Guillemine, bapt. 23-10-1742, S.S. Jean François Herdies et Jeanne Françoise Guillemine van Diest.

IV. EGIDE HERDIES (orth. Hardis), bapt. à Brux. Ste-Cath. le 9-8-1698. Il était notaire à Brux., où son officine était située : 18, rue de la Fourche « rechtover den Sloomaker ». Egide prêta le serment d'usage devant le Chancelier du Brabant et fut admis au notariat le 22-5-1720 par le Conseil Souverain du Brabant (6) fonction qu'il exerça durant 57 ans, jusqu'à sa mort survenue le 7-5-1777 à Brux. Ste-Gudule (7). Le service funèbre en la Collégiale St-Michel et Gudule fut célébré par 16 religieux dominicains.

Il était aussi Procureur devant le Magistrat de Bruxelles et avait épousé en premières noces le 5-11-1719 en l'église de St-Nicolas, Elisabeth Laduron, fille de François la Duron et de Elisabeth de Vleeshouwer. Elisabeth Laduron était bapt. à Bruxelles (paroisse St-Nicolas), le 10-1-1691 et y décéda le 5-11-1736.

De leur union sont nés :

1. Martin Joseph, baptisé à Ste-Gud, 17-9-1723 (*suit sous V*).
2. Elisabeth, sœur jumelle du précédent, qui épousa le 17-4-1749 à Bruxelles, St-Nicolas. Englebert Vander Weerden, Maître or-

(6) Registres de la Chancellerie du Brabant n° 100-101 et 114 aux Arch. du Royaume à Bruxelles.

(7) Les protocoles de son étude reposent aux Arch. Roy. Notarial Général du Brabant n° 8621 à 8678.

fèvre et bijoutier, né à Brux. St-Géry, le 19-7-1719, fils de Pierre et de Marie Anne Vanderwauwen. L'orfèvrerie d'Englebert était installée Grande Rue au Beurc, artère restée jusqu'à ce jour le centre de bijouterie le plus important de la ville. Il y mourut le 25-5-1779. Sa veuve se retira au n° 923 rue du Peuplier, où elle s'éteignit le 13 pluviôse an IX (2-2-1801).

Leur descendance se composait des enfants ci-après, tous bapt. à Brux. St-Nicolas :

- A. Marie Thérèse Vanderweerde, bapt. 28-5-1750, † même paroisse le 10-7-1754, cim. de Ste-Gud.
- B. Nicolas Corneille Vanderweerde, bapt. 5-5-1752, † id. 21 prairial an 7 (9-6-1799).
- C. Martin Joseph, bapt. 2-9-1753, † Ste-Gud. 21-1-1759.
- D. Cornélie Françoise Dorothee, bapt. 6-2-1755, S.S. Rév. Dom. François Herdies et Cornélie Vander Wauwen, béguine.
- E. Egide Gerard Vander Weerden, bapt. 24-9-1756, S.S. Egide Boet et Maria Herdies.
- F. Isabella Caroline Françoise, bapt. 19-2-1758, S.S. François Heermu et Elisabeth Caroline Vander Weerden.
- G. Thérèse Corneille, Philippine, bapt. 13-10-1759, non mariée, habitait jusqu'à son décès le 28 pluviôse an IX (17-7-1801), rue du Peuplier 943 chez sa mère y décédée 15 jours avant elle (voir ci avant).
- H. Jean Jacques Guido, bapt. 12-9-1761, décédé à l'âge de 4½ ans le 3-2-1766 (cim. Ste-Gudule).
- I. Nicolas Jacques, bapt. 5-12-1763, † à Ste-Gudule 16-1-1767.
- J. Joseph Egide, bapt. 31-8-1765, † à Ste-Gudule le 16-7-1766.

3. François Herdies, bapt. à Brux. (St-Gud.), le 17-6-1725 devint prêtre. Pour assurer son titre de prêtrise vis-à-vis du Cardinal D'Alface de Boussée, Archevêque de Malines (6), trois cautions en rentes viagères furent constituées dont une de 500 florins à charge des Etats de Brabant.

François Herdies fut nommé curé-chapelain de l'Eglise Ste-Gudule, sa paroisse. Il y décéda le 8-4-1778 dans sa demeure du Wolvengracht (rue Fossé aux Loups) âgé de 53 ans.

4. Marie Herdies, baptisée à Ste-Gudule le 21-7-1727 fut religieuse au Grand Béguinage à Bruxelles, rue des Lilas 1065, sect. 4. Elle décéda le 14 Floréal an XIII (4-3-1805). Par testament du 17 vendémiaire an XIII (9-10-1804) elle institua comme seule héritière sa nièce Marie Vander Weerden, fille de sa sœur Elisabeth.

5. Bernard (orth Hardiers), baptisé à Bruxelles St-Nicolas, le 15-8-1729, † le 4-5-1734, cimetière Ste-Gudule.

Egide convola en secondes nocces le 27-1-1737 avec Anne Marie Desmedt, baptisé à St-Géry, le 28-3-1700, fille de Charles et de Catherine Vander Wauwen. Elle décéda le 6-11-1741, sans descendance.

Il épousa ensuite le 17-2-1742 (paroisse St-Nicolas) avec la dispense d'usage pour affinité au 2° degré, Marie Anne Doremans, quatrième de 10 enfants, bapt. le 6-10-1709 à Brux. St-Nicolas, fille d'Englebert et Anna Vanderwauwen, mais Anne Marie mourut déjà le 26 novembre de l'année de son mariage.

Une 4° union fut contractée par Egide Herdies, le 1-3-1743 à St-Géry avec Cornelia Philippina Vander Weerden, veuve depuis le 30-5-1738 de Henri Vanderstappen, notaire, également Procureur devant le Magistrat de Bruxelles. Cornelia était née à Brux. St-Géry le 2-9-1709, fille de Pierre et de Marie Anne Vander Wauwen. Elle mourut à Bruxelles le 8-1-1776, enterrée cim. Ste-Gudule le 11 suivant et ne procura pas de descendants à Egide.

V. MARTIN JOSEPH HERDIES fut baptisé à Bruxelles (Ste-Gudule) le 17-9-1723, parrain le Révérend Martin Van Nyversele, dont il reçut comme cadeau de baptême un bénitier en argent. Martin Joseph décéda à Bruxelles le 5 frimaire an V (26-11-1796). Il s'était marié en l'Eglise St-Michel et Gudule, le 13-3-1749 avec Elisabeth Sweerts, y baptisée le 1-7-1731, décédée à 78 ans à Bruxelles, le 6 pluviôse an VI (15-1-1798), 3ème enfant de David Sweerts et de Thérèse Opdenbosch. Ils habitèrent d'abord au Marché aux Poulets, ensuite rue Neuve. Martin Joseph était notaire. Il prêta serment le 16 juillet 1763 et exerça son notariat jusqu'au 1-10-1796 (26 Vendémiaire an V) dans sa jolie maison

rue Neuve, qui était le quartier résidentiel patricien « doté d'aimables maisons pour avocats, rentiers et gens du monde administratif de chez nous ». (8)

En 1778 il est qualifié de « Notaire Royal admis par sa Majesté l'Impératrice Douairière Reine Apostolique en son Conseil Souverain ordonné au Pays et Duché de Brabant résidant à Bruxelles ». (9)

Par son mariage il s'allia à la famille patricienne Sweerts, l'un des 7 lignages de la Cité (geslachten en flamand) (9bis) qui aspiraient au privilège du monopole des fonctions publiques. David Sweerts, le père d'Elisabeth, était Receveur Communal de la ville de Bruxelles, charge comportant des revenus importants (10).

Martin Joseph Herdies et Elisabeth Sweerts eurent les 15 enfants suivants, tous baptisés à Brux. St-Nicolas :

1. Corneille Philippine, bapt. le 11-5-1750, non mariée, † à Brux. le 1 fructidor an V (18-8-1797).
2. Egide, bapt. 27-9-1751, † le 21-4-1757 (cim. Ste-Gudule).
3. Elisabeth, bapt. 28-1-1753, † 13-4-1820 à Brux.. Elle avait épousé le 15-10-1776 (paroisse St-Nicolas) Albert Joseph Fri-

(8) Evocation du Bruxelles d'autrefois par Babyns de Schneidauer.

(9) Les dossiers de son étude sont déposés aux Arch. Générales à Bruxelles, Not. Général Brabant n° 8759 à 8779.

(9bis) Voir dans Cahiers Genealogicum Belgium 1963 étude complète de Fr. de Cacamp sur les Lignages (n° 1 Les Familles Georsons).

(10) Vers 1720 la fonction était rémunérée à la somme très élevée de 2.000 florins, alors qu'à la même époque le Bourgmestre des nations ne touchait que 800 fl. (Hist. Brux. II, p. 508).

gneaux, né à Brux. St-Nicolas, le 18-11-1751, fils de Henri Joseph, originaire de Fleury (Fleurus), reçu bourgeois de Bruxelles le 2-5-1749, et de Maria Josephe Delmotte. L'époux d'Elisabeth fut notaire à Bruxelles de 1774 à 1780. (11) Il avait effectué son stage chez son futur beau-père Martin Joseph Herdies.

Elisabeth lui donna les enfants ci-après, baptisés à St-Gudule :

A. Henri Feigneaux, le 30-6-1777 meçissier, S.S. Henri Joseph Feigneaux et Elisab. Sweerts. En 1820 il était encore célibataire habitant chez sa mère rue des 6 Jetons n° 988 à Bruxelles.

B. Cecile Feigneaux, 23-12-1778, S.S. Martin Jos Herdies et Cecile Feigneaux. Elle épousa Corneille Versteegen, commissionnaire et décéda le 8 août 1858 à Bruxelles.

C. Cornélie Feineaux 20-3-1780, S.S. Charles Sweerts et Cornélie Philippine Herdies, † Ste-Gud. 26-5-1785.

Après le décès de Joseph Feigneaux survenu après le 3-2-1791, son époux vécut encore à Bruxelles dans leur maison rue des 6 Jetons, sect. 3, n° 988, jusqu'au 13-4-1820.

4. Françoise Elisabeth, née le 3-2-1755, bapt. le 4 à St-Nicolas y épousa le 30 pluviôse an VIII (19-2-1800) Lambert Crillen, menuisier demeurant rue des Cailles à Bruxelles, fils de Chrétien et de Anna Kaybergts. Lambert né à Mervele (canton de St-Trond) le 16-8-1755 était veuf en premières noces de Marie

(11) Cf. Notariat Général protocoles 6125 à 6127 aux Arch. Générales Royaume à Bruxelles.

Françoise Gillis. Il mourut à Bruxelles (déclaration du 3-10-1819). Françoise Elisabeth y était décédée 14 ans auparavant le 10 vendémiaire an XIV (3-10-1805).

5. Marie Caroline, bapt. 11-5-1756 est morte à l'âge de 9 ans le 30-9-1765 inhumée au cim. Ste-Gudule, S.S. Charles Sweerts et Maria Herdies.

6. Egide, bapt. 12-1-1758 *suit sous n° VI*.

7. François, bapt. 21-9-1760, non marié, était collecteur à la min-que de la ville. Il est décédé à Bruxelles 21-1-1781.

8. Marie Caroline, bapt. 27-5-1762, ne vécut que 3 ans. † Ste-Gud. 30-9-1765, S.S. Charles Sweerts en Maria Herdies.

9. Thérèse, bapt. 7-3-1764, mourut 2 mois après le 9-5-1764, cim. Ste-Gudule.

10. Jeanne Catherine Thérèse, bapt. 18-7-1765, béguine au Grand Béguinage de Bruxelles, † Brux. 12-12-1816.

11. Pierre Joseph Herdies, rentier, plus tard fabricant de tapisseries, bapt. 30-1-1767, décédé à Louvain 5-7-1834, se maria à Bruxelles (Finist.), le 3-2-1791 avec Suzanne 't Sas, originaire d'Anvers, qui mourut à Brux. le 4 octobre de la même année. Du remariage de Pierre Joseph à Brux., le 12-1-1793 avec Anne Caroline Stoefs, dentellière, née semble-t-il à St-Géry, le 25-6-1771. Il eut six enfants :

A. Françoise Elisabeth Herdies, née à Bruxelles le 17-4-1795, y décédé 5-10-1850, dentellière, prit pour époux le 5-6-1816 Tobie Bogaert, fileur de coton, puis négociant, né à Brux. 19-12-1792, y décédé le 9-9-1841, fils de Guillaume et de Anne Josephe Duval, lavandière et dont les enfants : Pierre Bogaert, né 4-1-1817, Reine 0 27-2-1820, Jean Baptiste 0 4-4-1822, Laurent 0 15-10-1824, Maria 0 18-4-1827, Nicolas 0 30-5-1829, Jeanne 0 4-4-1834, Jean 0 30-8-1836.

Françoise Elisabeth se remaria le 27-8-1842 avec Paul Crokaert, fileur de coton, né à Brux. 18-9-1810, fils de Frédéric et de Jeanne De Backer. Ils n'eurent pas de descendance.

B. Jean Herdies, né à Brux. 24 ventose an VI (14-3-1798) fabricant de parapluies, † à Bruxelles 6-2-1874, avait épousé vers

1920 Godart Catherine Josephe, origine pas connue, mais décédée à Brux. le 23-2-1864, sans postérité.

Jean se remaria à Bruxelles, le 8-3-1865 avec Marie Jeanne Goossens, veuve de Mathias Priest, née à Nuth (Hollande), le 12-4-1811, décédée à Brux. 12-5-1871, fille de Jean Gaspard Goossens et de Marie Adèle Thérèse Cocnen. Pas de descendance.

C. Ursule Herdies, née à Bruxelles le 8 thermidor an VIII (27-7-1800).

D. Pierre Edouard, né à Brux. 30 fructidor an XI (17-9-1803), † à Brux., 2 vendémiaire au XII (25-9-1803).

E. Jeanne Herdies, née à Brux. 10 Prairial an XIII (31-5-1805) † le lendemain 1 juin.

F. Reine, sœur jumelle de la précédente, mourut 5 jours après, le 6-6-1805.

Anne Caroline Stoefs ne survécut ces événements que de peu de jours. Elle décéda le 11-7-1805.

Pierre Joseph Herdies contracta un 3<sup>e</sup> mariage le 8-2-1809 à Bruxelles avec Marie Catherine Françoise Obersen, couturière, née à Bruxelles le 10-10-1790, fille de Jean Baptiste et de Madeleine Lefever. Ils s'installèrent dans un commerce de meubles d'occasion au Vieux Marché, 3 section n° 64, actuellement Place Annccssens et eurent comme descendance :

G. Jean Baptiste Herdies, né à Brux. 20-11-1810, y décédé le 27-11-1812.

H. Jeanne Catherine Thérèse Herdies, née à Bruxelles le 15-5-1816.

I. Marie Anne, née à Brux. le 11-2-1819. Elle y épousa le 21-3-1890 François FELIX, commis négociant, né à Brux. le 8-9-1816, fils de Joseph FELIX, rentier à Molenheek-St-Jean et de Marie Catherine Vasseau.

J. Michel Joseph Eugène Herdies, né à Bruxelles le 1-3-1832 et y décédé le 22-9-1835.

12. Jacques, bapt. 27-6-1768, ne vécut que quelques jours. † 2-7-1768 cimetière Ste-Gudule.



13. Caroline (Marie Caroline, d'après l'acte de décès), bapt. 15-7-1769, s'atteignit à l'âge de 2 ans 3 mois. Enterrée Ste-Gudule 26-10-1771.
14. Jacques Corneille, bapt. 24-1-1771, mourut à 10 ans 1/2, le 28-8-1781, cim. Ste-Gudule.
15. Catherine, bapt. 18-9-1772, mourut le 13-9-1774, cim. Ste-Gud.

VI. EGIDE HERDIES, bapt. à Brux. St-Nicolas, le 12-1-1758, vint se fixer à Forest à la fin de l'Ancien Régime. Ce fils de notaire, qui dans les registres forestois figure comme « particulier » entra cependant du fait de son mariage le 13-1-1794 avec Jeanne Catherine De Raemaeker, dans une famille de fermiers (12) et ce fait influencera plus tard le choix de cette profession pour plusieurs de ses descendants. Il mourut à Forest le 20-2-1811, elle le 23-12-1849. Jeanne Catherine était née à Forest le 3-10-1773. Elle était la fille de Jean Baptiste De Raemaeker et de Jeanne Catherine De Bue et avait donné à son mari, devenu le chef de file de la branche Herdies de Forest, les enfants suivants :

1. Jean Baptiste (suit sous n° VII)
2. Maria née à Forest le 5 brumaire an 11 (27-10-1802), se maria à Forest le 20-12-1831 avec Jacques De Prins, journalier, né à Forest, le 30 pluviôse an XI (19-2-1803) décédé le 10-1-1838 à St-Bernard (hôpital ?) province d'Anvers, fils de Guillaume et de Jeanne Marie Sersté, décédés à Forest, respectivement les 12-12-1818 et 5-7-1818.  
Maria n'eut qu'une fille Jeanne, née à Forest le 6-11-1831, y décédée le 29-9-1835 et un fils Jean Baptiste né dans la même commune le 26-3-1833 et y décédé à l'âge de 16 ans le 2-5-1849. Maria Herdies se remaria le 11-4-1839 à Forest avec Henri Tollemans, cultivateur, né à Drogenbos le 4-12-1811, fils de Gérard, y décédé le 2-9-1812 et de sa veuve Marie Anne Depeyl. Henri et Maria eurent 3 enfants :

(12) Les De Raemaeker étaient fermiers à Forest. L'oncle paternel de Jeanne Catherine exploitait en 1748 la ferme modeste « den Roetaert ».

- A. Tollemans Victor, né à Forest le 19-9-1841, y décédé le 22-10-1841.
- B. Tollemans Anne Marie, y avait vu le jour le 16-8-1843 et y décéda le 24-1-1844.
- C. Fille présentée sans vie le 18-6-1845.

3. Pierre Herdies, menuisier, né à Forest le 27-5-1808, y trépassa le 20-2-1840. Il avait épousé à Bruxelles le 6-1-1838 Rosalie Vermeulen, sans profession, née à Lokeren le 20 brumaire an 14 (11-11-1805) fille de Josse Emmanuel Vermeulen, sans profession, demeurant à Malines et de feu Sophie Colette Muys. Après la mort de son mari Rosalie exerça la profession de sage-femme. Pierre et Rosalie eurent 2 enfants :

- A. Adolphe Joseph, né à Forest 9-10-1838, y mourut en bas âge.
- B. Jeanne, née le 9-2-1840 à Forest, y décéda le 27-2-1841.

VII. JEAN BAPTISTE HERDIES, né à Forest le 6-9-1796, y décédé le 11-11-1876. Il avait pris pour épouse à Steenockerzeel Marie Anne Elisabeth Vleminckx, née en cette localité le 22-11-1796 et qui vécut à Forest jusqu'à son décès, le 24-1-1864, fille de Corneille et de Thérèse Cousen. Jean Baptiste était maître menuisier et possédait dans le Vieux Forest divers biens fonciers attestant que son entreprise était florissante. (13) Ses enfants furent :

1. Jeanne, née à Steenockerzeel le 5-1-1823, qui épousa à Forest le 24-9-1853 Jacques Dominique Agneessens, sellier, puis loueur de voitures, né le 3-8-1823 à Vlesenbeek, † à Anderlecht le 21-1-1869, fils de Pierre, † en cette commune le 11-2-1830 et de Jeanne Françoise De Wever, hatibant Bruxelles. Jeanne Herdies mourut à Anderlecht le 23-7-1868. Elle avait donné à son mari les enfants suivants :

(13) En dehors de plusieurs biens immobiliers il possédait en 1835 une maison, rue de Liège, étant l'estaminet « Bij den Brusselseer »; La famille de Jean Bapt. occupait sa maison n° 24, rue du Dries. En 1858 il construisit l'auberge « In den Doolhof » sur un terrain de 32 ares 40 ca qu'il avait acquis à l'endroit renommé « Den Plukkaart » dans l'oude Vorstweg (Not. Englebert voute 2-4-1858).

- A. Pierre François Agneessens, né à Uccle le 27-1-1852.
- B. Marie Cath. Agneessens, née à Bruxelles le 28-6-1857 au domicile paternel, rue d'or 15, Bruxelles.
- C. Félix Dominique Agneessens, né à Bruxelles le 25-3-1859 qui se maria le 28 janvier 1893 à Bruxelles avec Marie Vandeweygaerde, née à Orsmael Gussinhoven le 7-11-1862. Il exploita avec elle, au n° 27 rue de la Régence à Bruxelles, un négoce bien achalandé de faïenceries. Ils se retirèrent en avril 1911 à Forest en leur villa, n° 130 Avenue Kersbeek. Félix y fut assassiné dans la nuit du 15 octobre 1911. Cette affaire donna lieu en juin 1912 à un retentissant procès au Cour d'Assises à Bruxelles, au cours duquel les prévenus (l'épouse et un nommé Van Seckhoudt de Nivelles) furent acquittés. (14) Le jury avait délibéré pendant 1 1/2 h, se prononça par 6 voix contre 6.
- D. André Agneessens, né à Bruxelles le 7-5-1861.

2. Pierre Herdies, né à Forest le 3-7-1825, y décédé le 30-7-1880. Il épousa Marie Anne De Haeseleer, née à Anderlecht le 25-2-1828, décédée à Forest le 4-9-1908, fille de Jean Baptiste et de Suzanne Leeuwaerts. Pierre était menuisier et habitait avec son épouse sa maison 77 chaussée de Bruxelles à Forest. Pas d'enfants connus.
3. Felix Herdies, sculpteur, né à Forest le 21-4-1828, † 16-1-1902 à St-Josse-ten-Node, s'installa à Bruxelles où il se maria avec Marie Catherine Van Horick, couturière, née dans cette ville le 28-2-1825, fille d'Antoine Jean et de feu Anne Maes. Après le décès de sa première épouse, le 23-6-1855, Félix se remaria le 23-8-1855 avec Constance Besi, sans profession, née à Muysen le 19-10-1838, fille de Jean Joseph et de Marie Thérèse Opelius, marchande, domicilié à Malines. Du premier lit sont nés à Bruxelles :

- A. François Herdies, le 15-9-1850.

(14) Président Me Verhagen. On interrogea 174 témoins. Le jour du verdict (22 juin 1912) la salle de la Cour d'Assises était archi comble et 2000 personnes attendaient dans la rue le prononcé du jugement.

- B. Anne, le 16-11-1851.
- C. Dorothee, le 17-3-1854, qui ne vécut que 5 mois, † à Bruxelles le 13-8-1854.

Du mariage avec Constance Besi sont issus :

- A. Jérôme, Félix, Jean Edmond, sculpteur, né à Bruxelles le 30-9-1857, qui contracta mariage en cette ville le 16-8-1879 avec Marie Van Segbroeck, tailleuse, née à Bruxelles le 6-6-1855, fille de Josse Van Segbroeck et de Henriette Van Derkelen.
- B. Marie Hortense, née à Brux. 12-12-1859.
- C. Antoinette Catherine o Brux. 9-2-1862.
- D. Pauline, née Brux. 24-5-1863, † à l'âge d'un an et demi le 11-11-1864.
- E. Robert Jean, boucher, né le 18-3-1865 à Brux. s'y maria le 22-12-1888 avec Marie Louise Cortvrient, ouvrière fleuriste, née a Brux. 28-4-1865, fille de J. Bapt., mégissier et de Thérèse Augustine Stevens, domiciliés à Dewerken Sleewijk (Hollande).
- F. Adèle Pauline Constance, née à Bruxelles le 24-5-1866.
- G. Un fils présenté sans vie le 28-9-1868 à Bruxelles.
- H. Jeanne Dorothee, née 16-9-1869 à Brux., y décédée 15-4-1874.
- I. Catherine Cornélie, née à Brux. 8-6-1873.
- I. Catherine Cornélie, née à Brux. 8-6-1873.
- J. Pétrouille Josephine Hortense, née à Brux. 21-2-1875, † à Brux. la même année (acte 1372).
4. Guillaume (*suit sous n° VIII*).
5. Jean Charles, né à Forest le 7-11-1833, n'a vécu que 4 1/2 ans († Forest le 12-4-1838).
6. Anne Catherine, née à Forest le 25-8-1836, y mourut le 22-3-1891. Elle épousa à Forest le 12-9-1865 Philippe Van Keerbergen (dit Keesbet), né à Forest le 19-11-1814, y décédé le 24-4-1895, culti-

vateur et marchand de bois, habitant rue du Dries à Forest. Philippe était fils de François, † à Forest en 1820 et de Elisabeth Barbe De Jonghe. Enfants :

- A. Bernard, né à Forest le 26-11-1862, y décédé le 10-2-1867.
- B. Jean Baptiste, né à Forest le 11-2-1866, reprit l'exploitation familiale rue du Dries après s'être marié avec Jeanne Govers de Drogenbos. Ils eurent 2 enfants :
- a) Henri continua l'exploitation de ses parents. Né à Forest le 1-4-1890, y décédé le 29-3-1968. Il s'y était marié le 4-8-1914 avec Philomène Grimmaux, née à Uccle le 10-1-1894, qui lui donna 6 enfants, tous nés à Forest : Josephine Jeanne, Maria, Jacques Marius, Louis, Victor et François Clément.
- b. Maria, née à Forest le 9-7-1891, s'y maria avec Jacques Van Horsich, abatteur, né à St-Josse-ten-Node le 13-10-1886. Elle mourut à Deinze (clinique St-Vincent) le 21-11-1957. Ses 2 enfants furent Jeanne Charlotte et Jean Marius Elie.
- C. Marie Madeleine, née à Forest en 1870, y décédée le 6-11-1876.
- D. Marie Anne, née à Forest le 13-2-1872, y décédée le 14-3-1916, avait épousé à Forest Guillaume Moons, entrepreneur de transports, qui y avait vu le jour le 11-8-1869 et y trépassa le 13-11-1946. Leurs enfants furent : Philippe (combattant mort pour la patrie à Liège en août 1914), Josephine, François Jean et Mariette Jeanne, tous mariés. Guillaume Moons était fils de Félix et de Jeanne Marie Coosemans.
- E. Josephine Madeleine, née à Forest 25-8-1877, s'y maria le 18-11-1896 avec Jean Marie, sellier, né à Uccle le 9-1-1874, installé 11 chaussée de Neerstalle à Forest, dont 2 fils mariés : Jean Elie, né à Forest 9-12-1898 et Corneille Jean y né le 16-5-1897.
7. André Joseph Herdies, né à Forest le 12-7-1839, rentier non marié, domicilié à Bruxelles, Boulevard du Midi 9, décédé à Anderlecht le 11-7-1905.

VIII. GUILLAUME HERDIES, né à Forest le 17-6-1831 y épousa le 13-2-1859 Marie Anne Huenaerts, née à Forest le 22-5-1833, fille

de Pierre et de Anne Cath. Denayer. Guillaume, appelé communément Lammeke, était menuisier, plus tard tenancier de l'auberge «In den Doolhof», siège de la société d'arbalétriers «L'Espérance» (15) Par un travail sans relâche il était parvenu à une certaine aisance. (16) Il mourut à Forest le 13-1-1918 à l'âge de 87 ans. Deux ans après, le 31-1-1920, son épouse le suivit dans la tombe.

Signature de Guillaume en 1896 :

Ils eurent comme descendance :

1. Antoinette Herdies, née à Forest le 25-10-1859. † à Forest 7-8-1929. Y avait épousé le 8-2-1888 Charles Goossens, qui était depuis 1881 garde-champêtre de Forest, né à Overijse le 9-2-1854, † à Forest le 27-9-1900, fils de Pierre et de Claire Puttemans. Charles Goossens avait épousé en premières noces Barbe Emilie Laine, fille de Emile et de Vandenbosch Maria. Barbe était née à Forest le 20-3-1851, y décédée le 11-3-1886. Du premier lit est né à Forest :

- A. Jacques Goossens, le 23-5-1882. † à Forest le 24-4-1944. Chef de division à l'Administration Communale de Forest, il avait épousé à St-Trond le 6-4-1910 Mélanie Nijs, qui y avait vu le jour le 1-2-1890. Une seule fille Elsa leur est née à Forest le 17-8-1912, non mariée.

Lorsque le 28-4-1944 on effectua le transfert, par la voie ferrée, de la dépouille mortelle de Jacques Goossens au caveau de la famille à Scheerhoven (St-Trond) le convoi fut pris dans le bombardement, par des Alliés, de la gare de Schaerbeek. Détourné par Malines, où il subit un nouveau bombardement, il revint à Schaerbeek et mit 8 jours pour arriver intact à St-Trond.

- B. Du remariage de Charles Goossens avec Antoinette Herdies sont nés :

- a) Pierre Goossens le 24-6-1888, † 10-5-1866, négociant et agent dépositaire de la Pennzoil Company Ltd, qui épousa le 10-9-1912 à Uccle, Pauline Michiels, fille de

(15) L'histoire de l'auberge figure dans « Pages Forestoises hist. & folkl. pp 159 et suivantes.

(16) Il possédait 8 maisons dans la rue St-Denis n° 49 à 63.

Eugène et de Suzanne Taymans. Pauline était née à Uccle le 15-11-1888, décédée à Forest le 5-11-1962, dont 2 enfants :

- a) Antoinette, née Forest le 22-12-1913, non mariée.
- b) Jacques, né à Forest le 24-12-1914, négociant, représentant de la Pennzoil, qui épousa à Forest le 31-5-1939 Emilia Triest, née à Couillet le 20-8-1914, qui donna à Jacques 2 fils : Pierre, né à Etterbeek le 17-3-1939, Docteur en Géologie, se maria le 22-5-1963 à Woluwe-St-Lambert avec Lydia Kreilmann. Michel, employé, né à Etterbeek le 29-6-1941 qui épousa Catherine Mayer.

C. Guillaume Goossens, né à Forest le 4-10-1889, ne vécut qu'un mois, † le 11-11-1889.

2. Marie Anne Herdies, née à Forest le 29-10-1862, morte à Leeuw-St-Pierre, épousa le 28-10-1885 à Forest François Deleener, né dans la même commune, le 14-8-1858, y décédé le 8-9-1930, fils de Jean Baptiste et de Marie Anne Van Ohbergen. Ils exploitèrent dans la rue J.B. Van Pé n° 72, une boulangerie-pâtisserie et eurent pour enfants :

A. Guillaume Deleener qui continue la boulangerie de famille. Il était né à Forest le 18-4-1886, s'y maria le 28-4-1909 avec Coffé Pauline, née à Forest le 15-12-1884, † à Leeuw-St-Pierre en 1959, dont les enfants :

- a) Madeleine, née à Forest le 21-3-1910, non mariée, dessinatrice pour une maison de modes.
- b) Emile, né à Forest le 19-6-1912, y épousa le 1-10-1934 Jeanne Vangompel. Ils succédèrent à leurs parents dans la boulangerie-pâtisserie et eurent pour enfants Louis, né à Forest le 11-3-1937 et Jeannine, y née le 11-8-1935, mariés tous les deux.

B. Jules Deleener, né à Forest le 27-4-1888, y décédé le 16-1-1901.

C. Marie Jeanne Françoise Dominique, née à Forest le 9-8-1895, † à Forest le 15-2-23.

3. Jean Baptiste, *suit sous IX.*

4. Pierre Joseph, né à Forest le 7-9-1867, mort à l'âge de 11 ans, le 24-3-1871.

5. Henri Denis, né à Forest le 8-10-1869, cultivateur, puis boulanger. Il se maria à Schaerbeek le 7-2-1893 en premières noces avec Pétronille Steurs, née à Schaerbeek le 6-10-1869, fille de François et de Hélène Alexandrine Jeanne Puttemans. Pétronille mourut à Forest le 13-12-1905. Ses enfants furent :

A. Hélène Alexandrine Herdies, née à Schaerbeek le 22-11-1893, † 11-1-1970 à Forest, qui épousa Gevers Félix, boucher, né à Corthys (Brabant) le 1-1-1899, fils de Louis et Maria Odile Cans. Félix décéda à Uccle (Hôp. Ste-Elisab.) le 9-4-1961. Ils n'eurent qu'une fille Marie Louise, née à Forest le 22-9-1926 qui épousa le 10-9-1949 Dierickx Julien, Chef de vente de Grands Magasins, né à Watermael le 13-3-1924. Ils n'eurent qu'un fils Christian Julien, Camille, Félix, né à Ixelles le 24-6-1950, étudiant.

B. Maria Herdies, née à Forest le 13-2-1895, épousa le 19-9-1922 à Forest Emile Buyst, négociant en fourrages, né à Destelbergen le 19-2-1888, † à St-Josse-ten-Node le 4-10-1962, fils de Joseph Buyst et de Marie Virginie Vandeveld. Marie et Emile eurent pour descendance :

- a) Henri René, né à Forest le 3-7-1923, épousa Agnès Louisa Craps dont il divorça sans postérité, pour se remarier avec Irma, Justine, Madeleine Verbist dont 1 fille.
- b) Denise, Renée, Marie, née à Forest le 31-8-1924 se maria avec l'Anglais Lillywhite Denis. Denise en divorça et prit pour époux Van Haudenhove Jean.
- c. Germiane, Odile, Jeanne, née à Ixelles le 21-3-1929 se maria à Anderlecht avec Emile Maes. Pas d'enfants.

C. Jean Baptiste Herdies, né à Forest le 17-5-1896, † à Ixelles le 14-6-1930 avait épousé à Forest le 29-6-1925 Augusta Blampain, née à Forest le 3-11-1900, fille d'Englebert et de Virginie Gilot. Pas de postérité. Jean Baptiste était Directeur de l'Usine des Produits Sulfureux à Drogenbos.

Henri Denis Herdies se maria le 16-10-1907 à Forest avec Fonder Renée, Gustavie, Marie, fille de Pierre Joseph et de Joséphine Legros. Née le 11-3-1878, Renée est morte à Forest le 15-9-1959. Elle laissa une fille Antoinette-Denise Marie, née à Forest le 9-10-1908, qui épousa à Forest le 4-1-1939 De Fraene André Raoul Julien, décorateur, puis représentant de commerce en produits pharmaceutiques, né à Forest le 8-11-

1907. Etant en tournée de service avec sa voiture, il trouva la mort le 17-8-1956 dans un accident de route à Mollet près de Gosselies.

Quant à Henri Denis Herdies, il fut terrassé par une crise cardiaque le 31-3-1942 au cours de travaux de jardinage.

6. François, né à Forest le 25-4-1872, y mourut à l'âge de 12 ans, le 23-8-1884.
7. Marie Josephine, née à Forest 30-8-1874, y décédée le 10-2-1928, épousa le 2-9-1896 Arthur Térache, sous chef de bureau à la Cie des Tramways Bruxellois, né à Maffles (Hainaut) le 30-9-1871, décédé inopinément à Forest le 16-5-1924. Leur fils Robert, commerçant, né à Forest le 22-4-1898 épousa Flore Gérard, née à Wavre le 26-7-1897, qui lui donna un fils : Arthur Térache, né à Forest le 10-6-1927 qui se maria le 3-3-1956 à Forest avec Saenger Charlotte, née le 2-4-1929 à Thionville (Moselle), fille de Charles Saenger, employé de chemin de fer et de Marie Schneider.

IX. JEAN BAPTISTE HERDIES, cultivateur, né à Forest le 4-4-1865, y décédé le 22 janvier 1956. Il épousa :

- en premières noces le 9-1-1893 à Molenbeek, Anne Catherine Drabs, née à Koekelberg le 8-6-1868, décédée à Forest le 25-4-1919, fille de Henri Drabs, négociant en grains, meunier (17) et fermier, né à Berchem-Ste-Agathe le 18-12-1838, † à Molenbeek le 4-3-1917 et de Marie Vandenberg, née à Molenbeek le 27-9-1835, y décéda le 24-6-1872.
- en secondes noces à Forest le 18-12-1920 Marie Elisabeth De Coen, fille de Martin et de Thérèse Prins, née à Audergem 10-9-1867, † à Forest 4-9-1935, veuve de Egide Vandersmissen, cultivateur, dont les enfants : Martin, Josephine, Jean et Charles. Marie De Coen ne procura pas de descendance à Jean Baptiste Herdies.

(17) Pour l'histoire du moulin Drabs voir Eigen Schijn et de Brabander, janvier 1953, pages 33 à 40.

Du premier mariage naquirent :

1. Henri, né à Forest le 15-9-1893, † le même jour.
2. Henri Marie (*suit sous X*).
3. Maria Guillemine, née à Forest le 17-4-1896, morte au berceau le 13-9-1896.
4. Trinette Henriette, née à Forest le 18-11-1897, s'y maria le 12-5-1923 avec Louis Drabs, entrepreneur de transports et de déménagements, né à Berchem-Ste-Agathe le 14-10-1891, fils de Joseph et de Marie Louise Jacobs. Ils eurent pour descendance :
  - A. Joseph Marie Drabs, né à Berchem-Ste-Agathe le 6-3-1927. Il épousa dans cette commune le 10-4-1948 Jeanne Louisa Vincart, née à Ruisbroeck le 27-10-1926, fille de Jean Paul et de Marie Thérèse Roossens. Louisa donna à son mari le 28-7-1952 une fille du nom de Danielle. Joseph Drabs fit prospérer l'entreprise de transports de ses parents.
  - B. Maria, née à Berchem-Ste-Agathe le 22-4-1929, s'y maria le 1-6-1954 avec Albert Jacobs, comptable. Enfants :
    - a) Roland, né à Berchem-Ste-Agathe le 12-5-1957.
    - b) Michel Louis, né en la même commune le 25-2-1964.
5. David Antoine Herdies (*suit sous Xbis*).
6. Joseph Marie Herdies, cultivateur éleveur de bétail, né à Forest le 23-12-1900, qui épousa Thérèse Goossens, née à Drogenbos le 10-3-1900, fille de Guillaume, né à Forest le 14-11-1875, † à Drogenbos 26-11-1935 et de Maria Catherine Govers, née à Drogenbos 6-2-1877, y décédée le 7-10-1940. Mariette Herdies, la fille unique de Joseph Marie, née à Drogenbos le 9-1-1927 y épousa le 14-10-1947 Désiré Van Hoedenaghe, né à Beersel le 8-11-1924, fils de Léopold et de Isabelle Vanderfelden et procura à son mari 2 filles :
  - a) Jeannine, née à Drogenbos le 13-8-1948, institutrice.
  - b) Lydia, née à Etterbeek le 2-4-1959, étudiante.
7. Louise Françoise Herdies, née à Forest le 9-12-1907 prit pour époux, le 29-8-1932 à Forest, Victor Joseph Masson, boucher-charcutier, né à Anderlecht le 28-3-1902, fils de Auguste Hubert et de Maria Josephine Binon. Louise eut les enfants ci-après, tous nés à Ixelles (maternité) :

- A. Denise Jeanne Augusta, née le 6-12-1933, qui épousa le 10-7-1957 à Forest. Fernand Halbardier, technicien d'aviation, né à Kinshasa (Congo) le 17-7-1931 dont les enfants : Chantal o 23-12-1958 ; Claire o 7-3-1960 et Cécile o 12-4-1964.
- B. Louis Marc Victor, mécanicien électronique, né le 12-12-1934 non marié.
- C. Simonne Henriette, née 22-7-1938, non mariée, aide assistante sociale.
- D. Auguste David Joseph, commerçant (articles de boissellerie), né le 6-1-1940, célibataire.

X. HENRI MARIE HERDIES, chef de bureau à la Direction des Finances de la S.N.C.B. à Bruxelles, est né à Forest le 28-12-1894. Il y épousa le 16-9-22 Trinette Françoise De Bie, née à Forest le 20-9-1895, fille de Charles André, chapelier, né à Forest le 7-10-1871, y décédé le 9-2-1949 et de Madeleine Van Meerbeek, née à Uccle le 14-4-1874, décédée à Forest le 14-5-1966. Henri Marie publia des travaux de recherches sur l'histoire de Forest (18). Son épouse lui donna 2 enfants :

- 1. Jean Raymond, né à Forest le 7-8-1923, après ses études à l'Ecole Normale Ch. Buls, fonctionna en 1943 comme instituteur à Berchem-Ste-Agathe. Journaliste au « Laatste Nieuws » en septembre 1944, il gravit plusieurs échelons de la hiérarchie sociale : Chef de service au journal en mai 1945, trésorier de l'Association Internationale de la presse sportive de 1947 à 1950, présentateur à la Télévision Belge (autorama) de 1959 à 1968, Directeur à la Régie Nationale des automobiles Renault le 1-1-1969. Il épousa le 29-10-1947 Jeanne Van Rickstal, née à Lierre le 5-8-1926, fille de Joseph Van Rickstal et de Anna Boon, dont il divorça le 17-8-1957 sans postérité.
- 2. Mariette Madeleine, institutrice à l'école communale à Anderlecht, née à Ixelles (maternité) le 10-4-1928, non mariée.

(18) Livre : Pages Forestoises Inst. & folkl. et articles sur Forest, dans « Schoon & de Brahander » et « Le Folklore Brabançon »

Xbis. DAVID ANTOINE HERDIES, maraîcher, né à Forest le 7-7-1899, épousa le 17-10-1925 à Drogenbos, Marie Louise Vandebossche, née en cette commune le 19-10-1903, fille de André et de Clara Isabelle Pionet.

Ils eurent les enfants :

- 1. Jean Herdies (*suit sous XI*).
- 2. Mariette Adrienne, née à Forest le 1-4-1932, employée, se maria le 15 août 1951 avec André Vandebogaard, pharmacien, né à Drogenbos le 20-3-1926, fils de Jean et de Marie Vandebossche. Ils eurent comme descendants :
  - A. Guido Jean Louis, né à Uccle (Inst. Ste-Elisab.) le 13-8-1952, étudiant.
  - B. Marc, David, né à Uccle le 6-7-1957, étudiant.
  - C. Nadia, Michèle, Germaine, née à Uccle le 8-9-1959.
- 3. Raymond, Henri Marie, employé, né à Etterbeek (Inst. St-Joseph) le 13-11-1944, se maria le 14-6-1969 à Anderlecht avec Denise Jeanne Van Hamme, employée, née à Anderlecht le 10-6-1946, fille de Jean Baptiste et de Mariette Crick.

XI. JEAN BAPTISTE HERDIES, commerçant (épicerie, fruits, légumes), né à Forest le 8-7-1929, épousa le 23-5-1959 à Anderlecht Georgette Micheline De Temmerman, sans profession, née dans cette commune le 20-1-1939, fille d'Alphonse et de Marie Victorine Van Belle. Enfants :

- 1. Rita, née à Etterbeek (Clinique Baron Lambert) le 10-7-1960.
- 2. Lydia, née le 8-5-1962.
- 3. William Raymond, né le 12-12-1966.

Henri Herdies.

# Coutumes et rites bienveillants des vivants envers les morts

par M. GOUWELOOS

Devant un mort, l'homme ressent d'une part, de la pitié et d'autre part, de la crainte mêlée de répugnance. Toutes deux sont suscitées par le brusque changement survenu dans l'aspect extérieur de l'individu.

C'est entre ces deux sentiments — *amour et crainte* — qu'évolue toute la vie religieuse de l'humanité. Ils constituent en quelque sorte les deux pôles du sacré et lorsque le primitif se trouve en présence d'une personne morte, avec laquelle il a autrefois mené le combat pour l'existence, ils sont concomitants. Apparus chez l'homme, en des temps très anciens, il semble vain de rechercher lequel s'est manifesté le premier. Pourtant, si l'on scrute les rites de la préhistoire et que grâce à eux, l'on cherche, sous leur matérialité concrète, à découvrir la pensée de ces lointains ancêtres, l'on constate durant tout le paléolithique inférieur, l'existence de sentiments de respect et d'affection envers les morts.

Il n'y a changement de ces rapports qu'à l'avènement du paléolithique supérieur où pour la première fois, nous décelons de la défiance envers les défunts.

Si nous nous penchons maintenant vers les cultures contemporaines restées au stade matériel le plus primitif et dénommées pour cette raison, civilisations de base, nous constatons qu'elles témoignent de plus d'affection que de crainte envers les morts.

Tout tend donc à faire croire que la peur des défunts est un sentiment qui est apparu postérieurement à l'affection que l'on ressent pour eux. Parmi les cultures d'un niveau déjà plus élevé,

certains peuples ont maintenu cette prééminence de l'amour sur la crainte, et ils ont cru que la présence permanente des morts auprès d'eux leur procurerait protection et avantages de toute nature. Cette croyance est surtout répandue chez les petits agriculteurs matriarcaux.

Il est cependant parfois difficile, en présence d'un rite funéraire de savoir auquel des deux sentiments — sollicitude ou crainte — est dû son accomplissement. Ne citons que deux exemples : la crémation et les dons au défunt.

La *crémation* a-t-elle été un geste de sollicitude, destiné à libérer l'âme de la matière et à faciliter son envolée vers l'empyrée ou, au contraire, un moyen de se délivrer d'un sentiment de crainte par la destruction totale du cadavre ? De même, les objets d'usage quotidien déposés dans le tombeau témoignent-ils d'un sentiment de bienveillance envers le défunt ou sont-ils au contraire, un moyen d'éviter tout rapport ultérieur avec le mort par l'abandon des choses qui lui ont appartenu et qu'il a aimées ? Il est très difficile de juger et de trancher.

Nous étudierons successivement les rites qui témoignent d'une sollicitude très vive pour le défunt et les peuples qui les pratiquent et ensuite, nous verrons les rites de caractère ambigu qui sont l'apanage de la plupart des hommes.

## SOLLICITUDE ENVERS LES MORTS

Certains rites accusent *uniquement* et de manière indubitable la *sollicitude* des hommes envers les morts. Ce sont, d'une part :

- 1°) *l'enterrement* dans la demeure où continuent d'habiter les vivants ou à proximité du village et d'autre part :
- 2°) *le rappel de l'âme* au foyer ancestral où se perpétuent les générations.

Ces deux usages témoignent chez les gens qui les pratiquent d'un manque presque absolu de crainte envers les défunts.

L'enterrement *dans la demeure* ou à proximité du groupement humain permet au mort, de ne point se sentir isolé et de partici-

per encore quoique invisible à la vie de la communauté. Il n'était point compté parmi les disparus mais plutôt comme appartenant à une classe d'âge plus ancienne que les vieillards. De telles attentions devaient l'inciter à se montrer reconnaissant et à protéger sa famille.

La coutume d'enterrer dans, sous ou près de la demeure où les proches continuent de vivre a surtout été en vigueur dans les civilisations primaires paléomatriarcales et s'est maintenue chez les agriculteurs néomatriarcaux ainsi que dans certaines civilisations patriarcales. A l'époque archaïque, elle a été pratiquée sur une grande échelle dans l'Antiquité méditerranéenne, (Crète, certaines îles de la mer Egée, Grèce, Italie) sur le Nord du plateau iranien (Sialk, Ravy, Hissar : parmi les maisons et non dans des cimetières). Vu sous l'angle ethnographique, cet usage est attesté en Micronésie, (îles Gilbert et Kingsmill) en Mélanésie, (Nouvelle Guinée australienne : côtes Nord et Sud), aux Indes (certaines peuplades primitives : les Gonds entre autres) et en Afrique où nous le retrouvons dans des civilisations aussi évoluées que celles des Yoroubas et des Akras.

L'homme a parfois cherché à ramener au foyer ancestral, l'âme d'un défunt qu'on venait d'enterrer ou d'incinérer à quelque distance de sa demeure. Cette présence de l'esprit parmi les vivants affermissait le groupe humain et lui donnait confiance dans l'avenir. Elle favorisait du même coup, la renaissance du mort au sein de la famille dont il était issu. Ces pratiques sont en usage chez les peuplades primitives de l'Inde (Gonds, Ahirs, Kharias, Khonds, Lahors, Khasis). Elles atteignent leurs formes classiques dans le cercle sinoïde où l'âme est, au moment des sacrifices considérée comme présente dans les tablettes conservées sur l'autel domestique placé dans le porche des demeures ou dans le temple ancestral lorsque celui-ci existe.

D'autres coutumes dénotent avec évidence cette tendresse envers les morts. On peut les répartir en quatre groupes :

1°) *les soins* apportés à la dépouille mortelle ; les multiples tentatives entreprises pour éviter la décomposition du corps ; et

(1) G. Clark : La Préhistoire de l'Humanité, n° 17, Petite bibliothèque Payot, Paris, 1962, p. 111.

dans la crainte d'un échec final, la fabrication d'un substitut destiné à loger l'âme après la disparition de la chair périssable. Citons également l'usage d'éloigner dans la mesure du possible, tout danger de la personne physique du défunt au moyen d'amulettes et d'écartier de lui, les attaques sournoises des êtres de l'au-delà.

2°) *certaines coutumes* instaurées en vue de libérer rapidement l'âme du mort, de la protéger lors des funérailles contre l'emprise des démons, de la conduire vers le pays des morts ou de la préserver, tout comme les vivants, des intempéries.

3°) *l'usage de déposer sur la tombe*, les aliments ou les boissons que le défunt préférait dans son existence passée et d'enterrer ou d'incinérer avec lui les objets qu'il aimait et dont il se servirait dans sa vie d'outre-tombe. Il faut noter encore, en certaines régions culturelles, les sacrifices de femmes, d'esclaves et de serviteurs ou les figurines diverses qui remplacent ces personnes dans les tombes.

4°) *les lamentations rituelles* que l'on rencontre dans tant de civilisations de niveau si différent et qui aboutiront à la création de chants funéraires et dans certaines civilisations supérieures à des genres littéraires bien déterminés.

Nous pouvons observer que, dans le premier des groupes précités, les rites ont trait *au corps du défunt*, considéré comme perpétuant une vie obscure et imprécise ou encore comme siège éventuel ou momentané de l'âme. Dans le second groupe, les rites ont pour unique objet, *les soins réservés à l'âme*. Quant aux rites mentionnés sous les troisième et quatrième paragraphes, ils s'adressent pour autant que l'on considère le complexe humain comme une dichotomie, *tantôt au corps, tantôt à l'âme*. Le plus souvent cependant, le défunt est considéré comme une unicité fondamentale et les offrandes funéraires lui sont offertes, sans que l'on fasse une distinction précise entre le cadavre et l'esprit.

Malgré leur aspect de bienveillance, ces coutumes multiples présentent néanmoins, un caractère assez ambigu, du fait que la plupart d'entre elles sont contraignantes. S'y dérober peut susciter la colère et la haine du mort. Des lors, il ne convient jamais d'y voir un acte entièrement désintéressé.

Analysons de manière complète mais succincte ces divers rites.



### Soins apportés au cadavre.

Ils sont nombreux. Déjà, au paléolithique ancien, on prenait soin de placer une pierre, jouant le rôle d'appui-tête sous la tête du mort afin de le faire reposer plus à l'aise. Au paléolithique récent, on saupoudrait d'ocre les cadavres pour qu'ils gardent une apparence plus prononcée de vie. Enfin, dans certaines sociétés primitives contemporaines, on prend mille et un soins du mort. Lorsqu'un défunt est considéré comme mécontent dans la fosse qui lui a été creusée, on l'exhume et on lui donne une autre sépulture. « Un bel homme jeune de la tribu des Wimmera qui avait été enterré dans la terre se trouvait, comme le décidèrent les hommes de la tribu, trop « mal à l'aise » dans sa tombe, quand les pluies de novembre furent survenues. Ses amis l'exhumèrent et lui donnèrent une plus agréable sépulture dans un tronc d'arbre. » (2) Dans le sud de la Nouvelle Guinée australienne, « les indigènes de Mekeo tenaient à ce que le cimetière ne pût être inondé parce qu'ils n'aimaient pas que leurs parents soient mouillés ou aient froid ». Le Dr. Strong ajoute qu'il n'a « jamais pu trouver dans tout ceci l'idée que l'esprit se formaliserait d'un manque d'égards convenables, mais simplement la persistance de l'attachement qu'ils éprouvaient pour leurs parents de leur vivant. » (3) Quel que soit l'état de désagrégation des restes, les participations avec le mort n'en sont pas pour autant rompues. Si l'on en croit M. Percheron, il aurait vu en l'île de Florès, un officiant calmer « un défunt atrabilaire en changeant tout simplement de place et d'orientation la jarre contenant les ossements. » (4)

En Afrique comme en Amérique du Sud, (5) on veille à ce que la terre des parois de la fosse ne s'éboule pas sur la dépouille mortelle. Dans certaines sociétés africaines, on garde même la tombe après l'inhumation afin que les sorciers ne s'emparent pas du corps pour en faire servir certaines parties à des usages magiques. (Cameroun) (6)

(2) J.E. Lips : Les Origines de la Culture humaine. Payot, Paris, 1951, p. 326.

(3) J. Frazer : La Crainte des Morts, E. Nourry, Paris, 1934, p. 34.

(4) M. Percheron : Magie, Rites et Mystères d'Asie, del Duca, Paris, 1962, p. 42.

(5) Marquis de Wavrin : Mœurs et coutumes des Indiens sauvages de l'Amérique du Sud. Payot, Paris, 1937, pp. 442-443.

(6) H. Nicod : La Vie mystérieuse de l'Afrique noire, Payot, Lausanne, 1943, p. 135.

Désireux de satisfaire le mort, de nombreux peuples ont donné au cadavre, une orientation particulière en rapport avec leurs idées eschatologiques. (Égyptiens, Musulmans, etc.) Ces croyances primitives ont cependant atteint leur apogée dans la civilisation supérieure des peuples jaunes, où ces pratiques furent codifiées et soumises à des règles précises. Cet art dénommé *Fong Chouei* eut ses praticiens spécialisés, qui déterminèrent l'emplacement et la direction qu'il fallait donner à la tombe ainsi que le jour faste qui convenait à l'enterrement. Il y avait cependant une autre raison qui justifiait ces pratiques chinoises du *Fong Chouei*. Il fallait également en creusant la fosse et en remuant la terre, ne pas mécontenter le génie local du sol qui habitait vraisemblablement dans les environs. La crainte de troubler le repos des morts s'avéra si vive en Chine que, jusqu'à ces toutes dernières années, on s'opposa à la création de routes et chemins de fer, qui auraient occasionné inévitablement le déblaiement des innombrables tombes qui parsèment la campagne. (7)

De nombreux peuples de civilisation inférieure ont considéré l'évasion d'un principe spirituel comme n'étant possible qu'après la décomposition totale des chairs. Ne citons que les exemples suivants. Chez les Indiens *Colorado*, une corde passée autour de la poitrine du mort est attachée au toit de la case. Au moment où, pourrie, elle se brise, on suppose que l'âme est partie entreprendre le voyage vers le pays des esprits. (8) Chez les *Jivaros*, même attitude mentale à l'égard des chefs défunts. « Lorsque la décomposition du cadavre est très avancée la femme le redresse ; ce n'est que lorsqu'enfin, le squelette se lâche de la liane pourrie et tombe, qu'on estime que l'âme, l'esprit du défunt est parti. » (9)

En évitant donc cette destruction naturelle des tissus organiques, l'on attachait l'esprit au corps et l'on maintenait ainsi, artificiellement une vie latente au mort. C'est le but même de la momification. Celle-ci, du point de vue animologique, repose toujours sur l'une ou l'autre des trois conceptions suivantes :

1°) grâce à l'embaumement, le corps prolonge une vie latente

(7) H.G. Creel : La Naissance de la Chine, Paris, Payot, 1937, p. 26/27.

(8) Marquis de Wavrin : Mœurs et Coutumes des Indiens sauvages de l'Amérique du Sud, Payot, Paris, 1937, p. 444.

(9) Ibid. p. 445.

2°) après l'embaumement, l'âme ou l'un des principes spirituels restait attaché au corps

3°) l'âme — et c'est l'opinion la plus fréquente — pouvait venir épisodiquement réanimer le corps ou y trouver une résidence.

Dans nombre de sociétés primitives, le corps du défunt est d'ailleurs le siège de l'âme et son support matériel. En d'autres termes, l'âme, après la mort, a besoin du corps pour vivre, comme durant l'existence, la vie du corps nécessite la présence de l'âme. Toutes les tentatives faites pour sauver le cadavre de la décomposition ont cette croyance pour raison majeure. Rien n'illustre mieux une des pensées qui présidèrent aux essais faits pour obtenir l'imputrescibilité que cette croyance annamite : « L'art magique permet de commander à l'âme d'un défunt de réintégrer le corps qu'elle a quitté ; à condition, toutefois, que le décès remonte à moins de cent jours. Passé ce délai, le corps est trop profondément désagrégé pour que la résurrection soit possible. » (10) Les procédés les plus simples pour la conservation de la dépouille mortelle sont ceux qui consistent à obtenir une incorruptibilité relative après dessiccation par le feu ou par le soleil. Ces pratiques furent en usage 1°) en Australie et en Mélanésie, 2°) en Micronésie, 3°) en Polynésie. Elles sont également connues sporadiquement en Afrique.

La pratique la plus courante en Australie pour obtenir une momification des corps était la dessiccation par exposition au feu et à la fumée. On vidait le corps de ses organes et on l'enfumait. Après dessiccation, on l'entourait de lianes et d'écorces et on le plaçait, les membres en flexion forcée, dans un linceul. Le cadavre pouvait ensuite être enterré, placé dans des arbres ou emporté de lieu en lieu selon les pérégrinations du clan. (11)

Le seul endroit où la momification fut pratiquée dans les îles du détroit de Torrès, est l'île Darnley. (12) (Éviscération puis suture)

(10) L. Chochoy : *Occultisme et Magie en Extrême-Orient*, Payot, Paris, 1945, p. 326.

(11) Dr. L. Dérobert et H. Reichlen : *Les Momies*, Orion, Prisma, Paris, pp. 66/67.

(12) G. Montandon : *Traité d'ethnologie culturelle*, Payot, Paris, 1934, p. 678.

Dans la « Grande Terre », la momification était anciennement le privilège des chefs. (Enfumage ou embaumement par éviscération et jus de plantes, position accroupie du cadavre). (13)

En Micronésie, « aux îles Gilbert, les momies sont conservées dans le cercle de famille durant une longue période. Elles figurent dans les danses et, portées à la ronde, recueillent toutes les attentions acquises à des hôtes honorés. » (14)

En Polynésie, aux îles Samoa, le corps est ouvert et les organes retirés. On faisait macérer les chairs dans un bain d'huile de coco mêlée de plantes aromatiques.

Aux îles Marquises, on étendait le corps sur une auge plate en plein soleil. La nuit, on frictionnait le cadavre avec du « pani » puis le jour revenu, on le réexposait aux rayons solaires. On obtenait, à la longue, de cette manière, une momification assez imparfaite qui, toutefois, réussissait mieux chez des individus maigres.

Le même procédé était réservé à Tahiti, aux cadavres des chefs. Il y avait cependant, parfois éviscération. (15)

En Afrique, sauf en Haute Guinée, en Côte d'Ivoire (Baoulé) et au Gabon, l'embaumement ne se pratique que pour les chefs. Le procédé habituel est la dessiccation au feu après éviscération. Les cas isolés comme celui des Sonrhāi qui remplissaient les orifices des cadavres de miel sont extrêmement rares et dus à des influences orientales amenées par la civilisation néo-soudanaise. (16)

Les trois peuples chez qui l'usage de la momification a atteint sa plus haute perfection et où il a été le plus généralisé, sont

1°) les anciens Égyptiens

2°) les Guanches des Canaries (leurs momies sont appelées *Xaxos*)

3°) les anciens Péruviens.

(13) Dr. Dérobert et H. Reichlen : op. cit. p. 54.

(14) J.E. Lips : *Les Origines de la Culture humaine*, Payot, Paris, 1951, p. 135.

(15) Dr. L. Dérobert et H. Reichlen : op. cit. 52.

(16) H. Haumann et D. Westermann *Les Peuples et les Civilisations de l'Afrique*, Payot, Paris, 1948, p. 329.

L'Égypte, cette terre classique de la momification a suivi en ce qui concerne cette coutume, une évolution ascendante qui, partie des plus humbles origines, atteindra son apogée à l'époque du Nouvel Empire, de la XVIII<sup>e</sup> à la XX<sup>e</sup> dynastie. Elle restera parfaite et luxueuse jusqu'à l'époque gréco-romaine puis subira ensuite un déclin graduel. Si les dessins égyptiens nous montrent les embaumeurs à l'ouvrage, il faudra cependant attendre les écrivains grecs *Hérodote* et *Diodore de Sicile* pour être renseigné par les textes sur les procédés employés.

La terre du Nil transmet ses connaissances en la matière aux empires de Nubie, à *Méroë* et *Napata* et elle semble être vraisemblablement à l'origine des pratiques de momification des *Guanches* canariens.

Nous ne connaissons rien des croyances à la survie chez les *Guanches* comme d'ailleurs à l'ensemble de leurs conceptions religieuses. Les seuls documents matériels qui nous soient restés à ce sujet sont des momies qui nous prouvent qu'ils furent d'admirables embaumeurs.

Ces momies étaient généralement placées horizontalement sur des tréteaux de bois dans des grottes inaccessibles et consacrées pour les recevoir. Parfois, les corps étaient appuyés verticalement contre les parois. *La Harpe* décrit, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces caves sépulcrales qu'il eut le rare privilège de visiter.

Certaines momies guanches, particulièrement soignées, étaient entièrement entourées, par-dessus la couche de peaux de chèvres, de bandelettes de lin disposées d'une façon à peu près semblable à celles des momies égyptiennes. Les bandelettes pouvaient être elles-mêmes recouvertes d'une grande pièce de lin.

Les couteaux qui servaient à faire les incisions étaient des éclats d'obsidienne. » (17)

À l'encontre de l'Égypte, c'est une idée infiniment plus primitive qui présida à la confection des momies péruviennes, celle du cadavre vivant. Certains des corps prenaient part aux fêtes et les cadavres des chefs étaient quelquefois emportés à la guerre. Au Pérou, les momies se présentent à nous repliées, dans la

(17) Dr. L. Dérobert et H. Reichlen : op. cit. p. 117.

position dite embryonnaire. Celles des princes incas étaient couvertes d'un masque d'or et déposées sur des trônes du même précieux métal dans le temple du soleil à Cuzco. (18)

Cependant, lorsque les procédés de momification étaient ignorés, on a parfois considéré le squelette en son entier comme le suprême et l'ultime refuge de l'âme et de la vie. Cette croyance semble caractéristique des civilisations arctiques primitives (sibériennes, lapones, nord-américaines). L'idée apparaît cependant aussi en Afrique chez les *Boschimans* et sporadiquement chez les *Hamites* ; elle semble connue aussi des *Arandas* du centre de l'Australie ainsi que des peuples chasseurs de l'intérieur de l'Amérique du Sud. (19) La coutume de certains peuples chasseurs de ne pas briser les os des animaux afin que ces derniers puissent renaître pour des chasses nouvelles a été observée maintes fois.

Les noms qui désignent l'âme et les os sont d'ailleurs apparentés dans certaines langues indiennes. (Iroquois : *esken* : os ; *atiskan* : âme. Athapascan : *vani* : os ; *ivune* : âme)

Le plus célèbre de tous les mythes qui illustrent cette croyance se trouve dans l'*Edda* en prose de *Snorri Sturluson* :

« Un soir *Thor*, dans sa voiture tirée par des boucs, arrive chez un paysan dont le fils s'appelle *Thialfi*, pour y passer la nuit. Il tue ses deux boucs, les fait dépouiller et jeter dans le chaudron. Quand la viande est cuite, *Thor*, invite le paysan et sa famille au repas, mais leur ordonne de jeter les os sucs, sans les abîmer, sur les peaux de bouc étendues à côté du feu. *Thialfi* n'obéit pas, il fend un os de la cuisse pour enlever la moelle. Puis, tous se couchent. Au petit matin et avant le lever du soleil, *Thor* se lève, prend le marteau *Mjollnir* et l'agite au dessus des peaux de boucs pour les consacrer. Aussitôt, les boucs se lèvent, mais l'un d'eux boite d'une jambe de derrière parce que, *Thialfi*, a fendu l'os de sa cuisse. » (20)

Frobenius cite un autre mythe de même nature.

(18) Ibid. p. 30.

(19) M. Eliade : *Le Chamanisme*, Payot, Paris, 1951, p. 153.

(20) *Gylfaginning* (Eddas).

« Dans le *Bogda Gesser Khan*, le jeune héros dépouille un veau en enlevant la chair de la peau vidée comme une outre. On mange la viande, on conserve les os, puis on les met dans l'outre. Après le repas, le héros la prend, la secoue trois fois, le veau ressuscite et suit le troupeau. » (21)

Ces croyances ont donné lieu à des pratiques diverses. Les os de l'animal étaient recueillis et soigneusement enterrés ou déposés sur des plates-formes ou dans les arbres. Quant aux arêtes de poissons, elles étaient rejetées dans la mer. Des idées analogues se rapportent au squelette humain. Un conte des Mongols-Bouriates nous explique comment une sœur parvient à ressusciter son frère dont elle a réuni les os dispersés. L'un de ceux-ci ayant été rongé par un renard, le jeune homme gardera seulement une légère infirmité.

Dans des civilisations plus élevées, cette résurrection était parfois réalisée par un magicien ou un ascète doué d'une puissance démiurgique, parfois par un prêtre ou un prophète agissant au nom de son dieu.

*Gorakhnâth*, célèbre magicien hindou, fondateur de la secte des *Kânphata Yogis* était censé pouvoir ressusciter des morts à partir de leurs os. (22)

C'est une image semblable que nous présente *Ezéchiel*.

« La main de l'Éternel se posa sur moi, l'Éternel m'enleva en esprit et me transporta au milieu d'une vallée pleine d'ossements.

Il me dit : « Fils d'homme, ces ossements peuvent-ils revivre ?

Je répondis : « Seigneur Éternel, c'est toi qui le sais. »

Alors, il me dit : « Prophétise sur ces ossements, et dis leur : « Ossements desséchés, écoutez la parole de l'Éternel. Ainsi parle le Seigneur. l'Éternel, à ces ossements : « Je vais faire entrer

(21) T. Lehtisalo : Der Tod und die Wiedergeburt des künftigen Schamanen (Journal de la Sté Finno-Ougrienne, XLVIII, 1937, p. 19.

(22) G.W. Briggs : Gorakhnâth and the Kânphata Yogis (Oxford 1938) pp 189/190 cité par Mirza Eliade dans Le Chamanisme et les Techniques archaïques de l'Extase, Paris, Payot, 1951, p. 156.

l'esprit en vous et vous revivrez, et vous saurez que je suis l'Éternel. »

Je prophétisai donc comme j'en avais reçu l'ordre, et comme je prophétisais, il y eut un frémissement, puis un bruit retentissant, et les os se rapprochèrent les uns des autres. Je regardai et voici qu'il se formait sur eux des muscles et de la chair. » (37 1-8)

Dans les ruines d'un temple, à *Sanghimaghiz*, *Grünwedel*, l'un des plus grands tibétisants de l'Allemagne, découvrit une peinture représentant un moine bouddhiste donnant la bénédiction à des os humains et provoquant de ce fait, la résurrection de l'individu.

Dans la culture des deux classes et chez les agriculteurs néomatriarcaux, on détachait le crâne ou la mâchoire du mort qui, devenaient alors, le siège ou la résidence de l'âme. Dans ces civilisations, se pratiquait l'enterrement en deux épisodes, c'est-à-dire que, lorsque les parties molles s'étaient définitivement détachées du squelette, l'homme recueillait le crâne et les os longs qu'il gardait alors précieusement en un lieu approprié.

Dans les civilisations du Pacifique, nous observons ce culte des crânes en *Australie*, en *Indonésie* et *Mélanésie* où il joue un rôle de premier plan dans la plupart des archipels qui constituent ce grand complexe culturel aux aspects si variés, en *Polynésie* où il semble quelque peu moins important et en *Micronésie* (îles Gilbert).

Ce respect révérentiel pouvait se manifester dans ces cultures envers le crâne même, obtenu après décharnement complet. C'était le cas dans l'est de l'Indonésie (Timorlaut, Babar, Céram, Buru, certains Toradjas des Célèbes, Philippines) et à l'ouest du même archipel chez les Bataks de Sumatra. On retrouve encore cette conservation des crânes en Mélanésie (Nouvelle Guinée : Baie de Geelvink, Golfe Papou) îles de l'Amirauté ; Nouvelle Bretagne et Nouvelle Calédonie, en Polynésie (îles Marquises, Tahiti) et en Micronésie (îles Gilbert où on leur attache des chaînes de coquillages). En Australie du Nord, la calotte en était souvent décorée d'un faisceau de résilles et de points dont la signification précise, s'il y en a une, nous échappe. On le peignait de couleurs vives dans le Sud de la Nouvelle Guinée tandis que, chez certains Dayaks de Bornéo, on le recouvrait d'un entrelac de gravures du plus gracieux effet. Parfois comme au Sépik, on le surmodelait

au moyen d'argile, de latérite, de résine et on introduisait dans les cavités orbitaires, un cauris ou quelquefois l'opercule aux reflets verts d'une coquille de gastéropode. On teignait de couleurs vives, l'objet ainsi obtenu, rappelant de cette manière, soit les tatouages, soit le degré de dignité que le défunt occupait dans la société. On est arrivé ainsi à produire souvent de véritables œuvres d'art. En Mélanésie, la Nouvelle Guinée nous présente les curieuses têtes de la région du Sépik d'un fini si achevé. (couleurs rouge et blanche, touffes de cheveux postiches, yeux incrustés au moyen de cauris) Citons aussi, celles du détroit de Torrès si rares dans les collections européennes, rapportées par Haddon, lors de son expédition en Mélanésie et conservées au British Museum à Londres, celle plus barbares de la Nouvelle Bretagne et de la Nouvelle Irlande, celles si parfaites dans leurs incrustations de nacre des îles Salomon et enfin celles encore si diversement décorées des Nouvelles Hébrides. Dans ce dernier archipel, lorsqu'il s'agissait d'un mort de marque, on fixait la tête reconstituée sur un mannequin confectionné à l'image du mort, avec des morceaux de bambou. Cette statue grossière — rambaramp — était rembourrée d'argile et de sonnet de noix de coco puis recouverte de peintures aux teintes vives et en cas de décès simultané du fils ou de l'épouse, on attachait leur crâne également surmodelé à l'épaule du mannequin ainsi façonné. L'âme du mort n'était cependant à aucun moment présente dans cet objet et il s'agissait plutôt d'une statue-souvenir du défunt.

La manière de remodeler les crânes était si traditionnelle dans ces sociétés qu'au premier aspect, un ethnologue peut immédiatement déceler la région exacte de leur provenance.

On gardait ces dépouilles dans la maison des hommes ou dans celle des jeunes gens qui demeuraient interdites aux femmes.

Enfin, en certaines îles du Pacifique, on fumait et boucanait les têtes des défunts qui étaient soigneusement conservées par leurs proches. Celles de Nouvelle Zélande, portaient des tatouages qui étaient parmi les plus beaux qui soient au monde. Cette pratique est également connue en Nouvelle Guinée centrale, aux îles Marquises (sporadiquement) et en Amérique du Sud chez les Mundurucu. Enfin, on réduisait la tête des ennemis chez les Jivaros et en certains points de l'Amérique centrale. Cette der-

nière coutume semble avoir été autrefois plus étendue dans ces régions.

Ces débris humains étaient parfois portés sur soi. Aux îles Andaman, les veuves portaient le crâne de leur défunt époux jusqu'au remariage. En certains lieux de la Nouvelle Guinée, les veuves étaient également astreintes au port de ces macabres restes. Quelquefois, c'était la mâchoire inférieure qui garantissait la présence du mort. (Affection, recherche de son aide ou pouvoir sur lui.) De toute manière, ils constituaient le seul lien tangible unissant le monde des vivants au monde des morts. Ainsi, dans les îles occidentales du détroit de Torrès, « toutes les fois que les indigènes étaient dans l'embarras, ils prenaient le crâne d'un parent, y mettaient de la peinture fraîche, le couvraient de feuilles parfumées, puis lui parlaient et lui demandaient conseil. En se couchant, ils plaçaient le crâne sur leur natte, près de leur tête, et, s'ils avaient un rêve, ils pensaient que c'était l'esprit de leur parent mort qui causait avec eux, et qui leur conseillait ce qu'il fallait faire. Etant données ces croyances, il n'est nullement étonnant qu'ils aient aimé à conserver les crânes de leurs parents décédés. » (23)

Dans un conte populaire des Papous Kiwai, rapporté par Landtman, « l'homme... détacha les crânes de ses parents, les lava dans l'eau, et les laissa au soleil pour y sécher. Pendant la nuit, il se coucha sur le dos pour dormir avec un crâne sous chaque aisselle, car il voulait que ses parents morts (spirits of his parents) vinssent lui parler en songe. Il plaça une lourde canne auprès de lui. Au milieu de la nuit, il s'éveilla, saisit la canne, et s'écria : « Pourquoi, vous deux, ne venez-vous pas vite me parler ? Il y a longtemps que je dors. Si vous ne venez pas, je vous casse la tête. » Puis il se recoucha. Un peu après, ses parents vinrent et lui parlèrent... (24)

Aussi les crânes participaient à toutes les grandes fêtes de la vie tribale : initiation et puberté, fêtes agraires ou deuils et toutes

(23) A.C. Haddon : *Head hunters, black, white and brown*, p. 182/183 cite par L. L. Bruhl : *La Mentalité primitive*, P.U.F. 1947, p. 196.

(24) G. Landtman : *The Folktales of the Kiwai Papuans*, p. 285, cité par L. L. Bruhl dans *L'Âme primitive* (voir aussi L.L. Bruhl : *Morceaux choisis*, Gallimard, Paris, 1936, p. 209.

les libations et offrandes aux défunts se faisaient par leur entremise.

Dans l'impuissance à réaliser son dessein qui est la conservation intégrale de la dépouille mortelle, l'homme a cherché à lui créer un substitut qui était quelquefois une chose de la nature ambiante mais plus souvent encore un objet manufacturé. L'emploi d'une matière brute consacrée par la tradition a été connue en Indonésie et en Mélanésie ainsi que dans le domaine russo-sibérien. A l'île *Ratti*, de simples feuilles de lontar, à *Timor*, un petit caillou à *Santa Cruz* (25) (îles Salomon), un bâton, tels sont les objets les plus communs qui étaient sensés contenir l'âme du mort. Ces objets matériels, si humbles soient-ils conféraient une assise à la pensée des vivants et permettaient de mieux s'assurer de la survie du défunt. Les *Tchérémisses* de la Russie d'Europe représentaient le mort par un bâton en bois de tilleul qu'ils menaient à l'étuve prendre un bain de vapeur. D'autre part, chez les *Goldes*, l'âme du disparu entrait dans un objet en forme d'oreiller, la *fania*. (26) Chez les Achantis, « pour recevoir l'hommage de ses descendants, l'âme du mort revient se fixer dans le siège où il s'asseyait de son vivant. Chaque modèle de tabouret avait son nom, indiquant le sexe, la position sociale ou le clan de son possesseur. A l'occasion, le roi faisait présent d'un tabouret au chef qu'il voulait honorer ; mais le siège supporté par un éléphant, celui soutenu par un lion, sont demeurés l'apanage du souverain. » (27)

Dans nombre de civilisations inférieures, l'art de la sculpture a trouvé un puissant adjuvant dans ces croyances primitives quand il ne leur doit pas son éclosion.

*Indonésie, Mélanésie et Polynésie.* — Les *adoe zatoea* (28) de Nias, les statuettes des Ifugao de Luçon, sièges d'un *anito* (âme

(25) J.G. Frazer : *The Belief in Immortality*, vol. I, London, 1913, p. 374.  
Hastings : *Encyclopedia for Religion and Ethics*, Edinburgh, 1911, Tome IV, p. 431.  
(26) D. Zelenine : *Le Culte des Idoles en Sibérie*, Payot, Paris, 1952, p. 100.  
(27) D. Paulme : *Les Sculptures de l'Afrique noire*, P.U.F. Paris, 1956, p. 58/59.  
(28) *Nederlands Indie Oud en Nieuw*, 11de Jaargang Afl. 11 Den Haag, 1927, article : *Het Eiland Nias en zijn Bewoners* door Prof. J.P. Kleiweg de Zwaan.  
(29) M. Heydrich und W. Fröhlich : *Plastik der Primitive*, Stuttgart, 1954, Verlag der Schöner Bücher, p. 11.

d'un mort) (29), celles de Leti, (30), les statuettes de Moa et de Lakor, (Moluques) (31), les *Korwar* de la baie de Geelvink en Nouvelle Guinée, (32) les *Kulab* du Sud de la Nouvelle Irlande, (33) les *Adaro* (du nom de l'esprit) de San Cristobal (34) et peut-être même les *Moaï kava kava* de l'île de Pâques n'ont pas d'autre origine, ni d'autre raison d'être. Au sujet de ces derniers objets, Métraux écrit : « Ils étaient censés contenir les âmes des ancêtres qui, sous cette forme, recevaient des marques d'affection et de respect. » « On espérait que l'âme de l'ancêtre viendrait s'incarner dans une enveloppe matérielle faite à sa ressemblance. » (35) Goblet d'Alviella mentionne également que le prêtre néo-zélandais fait passer l'âme des morts dans des statues qu'il secoue ; si l'opération ne s'affirme concluante, l'âme peut passer dans le corps de l'officiant qui tombe alors en convulsions. Nous formulons cependant de nettes réserves quant à ces assertions car de nombreux auteurs qui ont étudié tout spécialement les Maoris n'en soufflent mot. (36)

Il convient cependant de s'étendre quelque peu sur le *korwar* car il est devenu pour nous, Occidentaux, une sorte de symbole des arts du Pacifique. Ces statuettes-réceptacles des morts sont sculptées dans le bois selon un type traditionnel d'où l'existence d'un style *korwar* ainsi dénommé d'après le mot même qui désigne l'objet. L'image d'ancêtre représente un homme assis ou accroupi tenant souvent dans les deux mains un bouclier travaillé à jour dont l'ornementation délicate indique la situation sociale du défunt et ses appartenances claniques. La tête est nettement cubiste et le nez, en forme d'ancre de navire. Au-dessus des oreilles sont parfois placées deux petites figurines en relief dont le symbolisme nous échappe. Le *korwar* est d'autant plus intéressant qu'il nous fait assister aux origines animiques et religieuses de l'art. Au début, il n'était qu'un ensemble d'ossements contenus dans une

(30) *Ibid.* p. 9.

(31) E.S. Hartland : *Death and disposal of the dead* (introductory) dans Hastings, op. cit. vol IV, p. 444.

(32) S. Kooijman : *De Kunst van Nieuw Guinea*, Servire, Den Haag, s.d. p. 28.

(33) M. Heydrich und W. Fröhlich : op. cit. p. 9.

(34) R. Thurnwald : *L'Esprit humain*, Payot, Paris, 1953, p. 144.

(35) A. Métraux : *L'île de Pâques*, Gallimard, Paris, 1941, pp. 158/159.

(36) Goblet d'Alviella : *Images and Idols* (general and primitive) dans Hastings VII, p. 113 n° 3.

natte cousue mais bientôt on y substitua un support de forme humaine qui, à partir de la tête, se terminait par une planchette munie d'oreilles sur laquelle on déposait le crâne. D'autres fois, la tête exceptionnellement grosse de la statue, était évidée afin de pouvoir y conserver le crâne qui était introduit dans l'objet par l'arrière. Le korwar devint enfin une simple statuette destinée à recevoir l'âme du défunt. On en sculpta finalement qui avaient la longueur d'un doigt humain et qui servaient de talismans. L'ethnologue A. Gerbrands a distingué six types différents de korwar :

- 1°) le type de Waigeo
- 2°) celui des îles Ajoe
- 3°) le type de l'île de Japen
- 4) celui des îles Schouten (île Biak)
- 5°) le type du Sud Ouest de la baie de Geelvink
- 6°) et enfin celui de la baie de Dore. (37)

*Afrique.* — Des croyances similaires ont été observées en Afrique. On croit chez les *Habe* (Dogon) que l'âme du fondateur de la famille vient résider dans la statuette funéraire. (38)

Les figurines des *Baoulé* si artistement fabriquées, sont sculptées à l'image d'un mort. « Le cadavre déposé dans son tombeau, l'âme est censée venir habiter cette figuration de son corps, c'est à la statuette qu'on présente des offrandes, c'est elle qu'on prend à témoin et qu'on invoque. » (39)

Après un décès, les indigènes des îles *Bissagos* fabriquaient une statue afin que l'âme du défunt puisse s'y incarner. (40)

(37) A. Gerbrands : *Kunststijlen in West Nieuw Guinea in Indonesie*, Tome 4 Van Hoeve, 's Gravenhage, 1950/1951, pp. 260/267.

(38) C. Kjerfve : *Centres de Style de la Sculpture nègre africaine*, Tome I, 1935, p. 19 cité par E. von Sydow : *Afrikanische Plastik*, Mann, Berlin, 1954 p. 45.

(39) D. Paulme : *Les Sculptures de l'Afrique noire*, P.U.F. Paris, 1956, p. 55.

(40) H.A. Bernatzik : *Aethiopen des Westens : Forschungszreisen in Portugiesisch Guinea*, 2 Tomes, 1933, p. 117 cité par E. von Sydow : *op. cit.* p. 24

Chez les *Ijo* (Ijaw) du delta du Niger, un an après le décès d'un chef, on fabrique un « *Nduen-fobara* » qui représente l'image du mort ainsi que celle de ses fils et femmes. L'âme du défunt y entrait et avait la possibilité de nuire ou d'aider. On parlait avec ces œuvres et elles avaient la possibilité de frémir sous l'impulsion de l'esprit qui les habitait. (41)

Parmi les Yoroubas de l'Ouest africain, « lorsqu'une femme a mis au monde des jumeaux et que l'un des enfants meurt, on fait une petite effigie en bois que l'on taille grossièrement, de manière à lui donner une forme humaine, et cette figure, dit Ellis qui rapporte la coutume, n'a pas seulement pour but de consoler le survivant de la perte de son petit camarade, mais encore de donner à l'esprit du mort un objet dans lequel il puisse entrer sans troubler son petit frère ou sa petite sœur. » (42)

Les *Mintadi* du Bas Congo semblent relever de la même source d'inspiration. « La statuette que représentait symboliquement le *mfumu* (chef de clan) était placée à l'intérieur et à droite de l'entrée de la demeure. Dans le cas où le chef de famille disparaissait, son esprit, au moment où il mourait, était sensé venir habiter la petite statuette qui du coup devenait son « double », image de pierre « vivante » qui continuait à protéger sa famille et ses biens. » (43)

A Madagascar, les Mahafaly d'origine africaine plantent sur les tombeaux des poteaux entièrement ouvragés de 2 à 4 mètres de haut dénommés *aloala*. Leur nombre ne dépasse jamais huit par sépulture. « A la partie inférieure on trouve une image d'homme ou de femme, de caïman, tenant parfois dans la gueule une femme. Cette figure mesure un mètre ou un mètre cinquante. Au-dessus, vient une série de dessins géométriques incisée en relief, croissants, cercles, lignes brisées en dents de scie. Enfin, à la partie supérieure une sculpture en ronde bosse complète l'ensemble : oiseau, bœuf, cavalier, femme dans une pose familière, femme se coiffant, par exemple, suivant la fantaisie, semble-t-il, de l'artisan.

(41) A.G. Leonard : *The Lower Niger and its Tribes*, 1906, p. 162/284. cité par E. von Sydow : *op. cit.* p. 26.

(42) M. Weynants-Ronday : *Les Statues vivantes*, Bruxelles, 1926, p. 196.

(43) R. Verly : *Les Mintadi : La statuaire de pierre du Bas-Congo*, Zaire, Louvain, 1955, p. 19.

« Ces sculptures, qu'il s'agisse de dessins géométriques, de figures ou de personnages, ont pour but de donner au mort un domicile fixe lorsque son esprit désirera venir se reposer sur la terre, et de lui procurer toutes les satisfactions humaines. » (44)

*Amérique.* — Aux Etats Unis, les indiens Dieguenos (Californie) confectionnaient des figures avec des étoffes et des plumes d'aigle, au moyen desquelles ils s'efforçaient de reproduire le plus exactement possible, les traits du défunt. Après huit nuits de danses cérémonielles, ils brûlaient l'effigie, afin de libérer l'esprit. (45)

*Asie.* — Certains « primitifs » de l'Asie ont eu des croyances similaires.

En Asie septentrionale, les Ostiaks fabriquaient des « *chongots* », sortes de figures en bois ou de poupées d'écorce de bouleau et de fourrures, portant les vêtements du défunt et censées contenir son âme. (46)

« Les Lolos du Tonkin septentrional font du défunt une petite figurine de dix centimètres de hauteur. Elle est placée dans la maison entre le mur et le toit ou attachée à l'un des murs de séparation et elle sert de tablette ancestrale comme chez les Chinois. (47)

Ces croyances ont trouvé leur forme la plus haute dans le cercle de civilisation sinoïde. (Chinois, Annamites)

« Le cérémonial et les usages funéraires de la Chine ancienne sont décrits avec précision dans ses rituels classiques. L'un de ceux-ci, le *I Li*, fait mention d'une statue de bois, portrait grossier du mort, qui intervenait notamment dans la présentation des offrandes funéraires. Cette statue, « véritable statue de double », était placée au milieu de la cour de l'habitation et servait, dit De Groot, *de siège, de demeure pour l'âme*. Cette statue est le prototype de la *tablette* — *hûn péh* — (étoffe de soie pour l'âme.)

(44) H. Lormann : *L'Art Malgache*, Paris, E. De Boccard, s.d. p. 21.

(45) R. Thurnwald : *L'Esprit humain*, Payot, Paris, 1933, p. 145.

(46) D. Zelenine : *Le Culte des Idoles en Sibirie*, Payot, Paris, 1952, p. 100.

Les peuples voisins fortement sinisés connurent des coutumes analogues.

Ce rite est pratiqué par les Annamites qui appellent « âme blanche » (*hôn bach*) le principe contenu dans le dernier souffle et le recueillent dans un morceau d'étoffe rouge (48) selon les uns, blanche (49) selon d'autres. Cette étoffe de soie ou de coton longue de 7 coudées est placée sur le creux de l'estomac du moribond prêt d'expirer. « Après le dernier soupir, on retirera cette soie, et on lui fera des nœuds de façon à figurer une tête, deux mains et deux pieds et à représenter ainsi un homme... L'étoffe figurant l'homme et dans laquelle l'âme a été recueillie accompagne le défunt aux obsèques ; elle est ensuite rapportée à la maison et présentée devant la tablette affectée au défunt ; l'âme passe alors dans cette tablette puis le simulacre de l'homme est inhumé. » (50)

Cette nécessité pour l'âme d'avoir un support matériel était si grande que les Egyptiens plaçaient dans la tombe des statues représentant le mort. Elles étaient destinées au *ka* qui en prenait occasionnellement possession.

Cependant, selon les croyances de nombreux peuples, l'âme ne demeurant qu'un temps déterminé dans l'objet, maintes de ces œuvres primitives étaient détruites par le feu au terme d'une cérémonie finale ou encore, jetées dans un coin de la forêt où elles achevaient de pourrir. Souvent, elles subissaient les sévices et les avanies auxquels sont en butte les choses sans valeur et déparcellées. En diverses régions du monde, lorsqu'on ne retrouvait pas le corps, on faisait un substitut pour l'âme qui animait cet objet durant une période égale à la durée qu'elle serait restée auprès du corps, avant de se rendre définitivement au pays des ancêtres.

(47) M. Weynants-Ronday : *Les Statues vivantes*, Bruxelles, 1926, p. 195 citant E.S. Hartland : *Death and disposal of the dead (Introductory)* dans *Hastings. Encycl. of Religions and Ethics*, Vol. IV, p. 443/444.

(48) J. Cuisinier : *Sumangat*, Gallimard, Paris, 1951, p. 77.

(49) J. Capart : *Bulletin critique des Religions de l'Égypte*, 1905, p. 155 cité par M. Weynants-Ronday, *op. cit.* 195.

(50) M. Weynants-Ronday : *op. cit.* p. 196.



Remarquons que ces bois primitifs d'Afrique et d'Océanie ont renouvelé notre vision européenne édulcorée par les poncifs académiques légués par deux millénaires et demi de culture grecque et ont déterminé en nous un choc salutaire qui nous replongeait aux sources magiques de l'art. Les peuples les plus divers ont recouru à des moyens variés pour consacrer la statue et y faire entrer l'âme du défunt. Le procédé le plus facile et pour lequel il faut le moins se mettre en frais d'imagination consiste, après la confection de la statue, à attendre que l'âme daigne en prendre possession.

*Himmelheber* constate chez les *Baoulé*, qu'au cours de son vol, l'âme voit la statue et y pénètre. On parle alors avec l'objet comme avec le chef lui-même. De telles statuette sont placées dans ou sur la tombe. (51)

Chez certains groupements humains, on recourait à la consécration, aux offrandes ou aux conjurations pour animer la statue. Par un bruit assourdissant effectué durant plusieurs nuits, on espère chasser l'âme vers l'image faite à son intention et l'obliger ainsi à venir animer cet objet. (Papous de Geelvink).

D'autres fois encore, on pratiquait tout un rituel à l'effet d'animer la statue. L'exemple que nous fournissent les indigènes de Nias est à cet égard particulièrement remarquable. Suivant l'opinion des habitants de certaines régions de l'île, l'une des âmes ne quitte pas immédiatement le corps et se manifeste sous l'aspect d'une araignée dénommée *moko-moko*. Les « devilleurs » cherchent à s'emparer de cet insecte au moment où il apparaît sur la tombe. Aussitôt qu'ils l'aperçoivent, ils le mettent en contact avec la statue du défunt qui devient la résidence de son esprit. (52) L'île Nias recourait encore à un autre procédé pour vitaliser les statuette d'ancêtres. « Lorsqu'un chef meurt, il est obligatoire que son fils, pour pouvoir lui succéder, recueille dans sa bouche ou dans un sac le dernier souffle et, avec celui-ci, l'âme du moribond. Quand le chef n'a pas de fils, le sac dans lequel

(52) Nederlands Indiën Oud en Nieuw. 11de Jaargang Afl. 11 Den Haag. Maart 1927; article: Het eiland Nias en zijn Bewoners door Prof. J.P. Kleiweg de Zwaan, p. 335.

son âme est enfermée, est attaché à une statue représentant le mort, et l'âme est censée passer dans cette image. (53)

D'ordinaire, la statue après avoir été consacrée doit donner des preuves que l'esprit y séjourne. Cette conviction est obtenue par les réponses satisfaisantes, fournies aux questions qui lui sont posées. C'est pourquoi, il fut étudié la manière dont l'indigène interroge la statuette. La nature de ces questions est diverse. (pêche, chasse, voyages, maladies, mort.)

Voyons d'abord la manière dont un homme de la baie de Geelvink fait usage de son *korwar* :

« Un Papou ne négligera jamais, dans une occasion importante, de consulter l'âme du mort dans le *korwar*. Il s'assied devant lui, lui expose son projet et lui demande son appui. Si, pendant ce temps-là, un signe particulier se produit, si, par exemple, le *korwar*, sous l'action d'une cause extérieure, fait un mouvement, le Papou le prend pour une réponse affirmative et met tranquillement son projet à exécution. On conçoit alors que les *korwars* soient consultés continuellement et même pour les objets les plus insignifiants. Par exemple, un Papou avait un jour la main enflée, sans arriver à s'expliquer pourquoi : quoi de plus naturel que d'interroger le *korwar* ? Celui-ci lui parut répondre par un signe défavorable, qui indiquait clairement le déplaisir de l'âme du mort, sans que l'indigène pût comprendre comment il se l'était attiré. Il fit alors son examen de conscience..., et tout à coup, il se souvint qu'il avait abandonné la veuve de son frère : il courut aussitôt réparer cette faute. Nouvelle consultation du *korwar*. Cette fois, le Papou obtint un signe favorable et il est pleinement convaincu que l'âme du mort ne lui en veut plus. » (54)

*E. Della Santa* note que la consultation du *korwar* s'opère de la manière suivante : « Lorsque le prêtre désire prendre contact avec l'esprit des ancêtres, il se rend sur le lieu de la sépulture et, en tenant le *korwar* dans la main droite, il frappe le sol au moyen de la statuette, jusqu'au moment où il entre en transes. Aujourd'hui, ces séances se passent dans la hutte. » (55)

(53) J.G. Frazer : The Golden Bough. 3eme éd. Part. III : The Dying God, p. 198/199.

(54) L. Lévy Bruhl : La Mentalité primitive, P.U.F. Paris, 1947, p. 196/197.

(55) E. Della Santa : Mélanésie, Ed. de la Connaissance, Bruxelles, 1954, p. 20.

Selon S. Kooijman, une personne douée de pouvoirs médiumniques se place devant la statue korwar. Le médium appelle sans cesse le défunt par son nom jusqu'au moment où l'esprit du mort passe « en lui » ce qui se manifeste dans le tremblement et frémissement du corps. Dans cet état de trances, le médium parle une « langue des esprits » très différente du parler usuel. Les auditeurs en déduisent les intentions et les conseils du défunt. » (56)

En Afrique, chez les Kissi, le défunt « n'habite pas le *pomdo* de manière constante, sa présence s'y manifeste seulement après qu'on l'ait invoqué, par les oscillations du brancard » lors de son interrogation. (57)

De manière générale, lorsqu'il est établi que l'esprit du défunt a quitté la statuette, elle n'est plus qu'un vulgaire objet taillé, bon à vendre au premier européen qui s'y intéresse. Dans la plupart des groupements humains, ces bois consacrés perdent automatiquement leur valeur mystique au bout d'un certain temps lorsque l'âme quitte cette résidence momentanée pour un séjour définitif. Il serait, à cet égard, curieux de délimiter géographiquement les peuples qui consacrent les statues funéraires et les tiennent pour capables de contenir l'âme du mort et ceux qui les considèrent à notre instar, comme de simples souvenirs qui rapprochent par la pensée les vivants des disparus. A notre connaissance, ce travail n'a jamais été fait.

Ces croyances animistes relatives aux représentations d'ancêtres s'inscrivent dans la ligne plus générale de la vitalisation de nombre de statues divines élevées par les civilisations antiques. (Égypte, Chaldée : images d'Ishtar, Grèce, (58) époque romaine du 2<sup>m</sup> siècle après J.C.) et dans les magies de peuples de haute civilisation (*Golem* des communautés juives médiévales ; sorciers annamites, les *Thay Phap* créant des figures humaines en paille, en bois ou en papier qu'ils animaient et vivifiaient de leur « souffle ». (59) Les statues de saints et saintes qui, au

(56) S. Kooijman : De Kunst van Nieuw-Guinea, Servire, Den Haag, s.d., pp. 29/30.

(57) D. Paulme : Les Gens du Riz, Plon, Paris, 1954, p. 148.

(58) N. Weynants-Rondav : Les Statues vivantes, Bruxelles, Ed. Fond. Egyptol. Reine Elisabeth, 1926, pp. 110/115.

(59) J. Marques Riviere : Amulettes, Talismans et Pantacles, Payot, Paris, 1950, p. 55.

Moyen Age, transpiraient ou saignaient, appartiennent à la même veine de pensée. La littérature a d'ailleurs largement exploité ce thème de la statue vivante, (de la légende de Don Juan et du Commandeur à la Venus d'Ille de Mérimée.)

Dans certains cercles culturels, on a protégé le corps ou l'âme au moyen d'amulettes. Ce fut le cas dans l'Égypte du Nouvel Empire où les amulettes participaient tantôt de la vie religieuse (protection divine par image ou symbole du dieu) tantôt de la vie magique (autogenèse de certains animaux : grenouilles, poissons dont les images transposèrent sur le mort la puissance de vie dont ces êtres sont détenteurs.)

Cette sollicitude envers le cadavre s'affirme encore par l'emploi de linceuls qui peuvent aller de la simple pièce de lin jusqu'aux prodigieux amoncellements de cotonnades et de nattes d'écorce qui enveloppaient les chefs et notables *Babwendé* défunts.

« Les deuilleurs » au chapeau d'écorce, vêtus de vieilles guenilles, le visage passé au rouge et au noir, disposent le cadavre sur une plate-forme sous le toit de la case du défunt et par-dessus un feu qui brûle nuit et jour. La garde du corps et le dessèchement se poursuivent pendant des mois, jusqu'à ce que la dernière trace d'humidité ait disparu du corps.

Dans l'intervalle, des montagnes de nattes d'écorce, de vêtements de coton et matières semblables sont recueillies chez les proches et les amis du défunt, « de telle sorte qu'il n'ait pas à entrer dans l'autre monde comme un malheureux pauvre méprisé ». Le maître-*niombo* est alors appelé à la case. Il arrive avec la tête de *niombo* à laquelle il a travaillé depuis que l'homme est mort. C'est une véritable œuvre d'art, cousue à l'aide de coton rouge et bourrée d'herbes. On lui a donné les apparences de la vie, les joues doucement remplies, la bouche aux lèvres minces entr'ouverte pour montrer la rangée des dents, les yeux cerclés de noir et de rouge. Le menton est orné d'une barbe. Le corps desséché, noir, du défunt est alors enveloppé par le maître-*niombo* de tous les matériaux accumulés jusqu'à former comme un gigantesque ballot. Des bras, des jambes et des pieds sont ajoutés et soutenus par une armature intérieure. Le tatouage du défunt

est peint sur la poitrine de l'effigie. Quand il est terminé le *niombo* est plus grand qu'une case. » (60)

Le cercueil ou le sarcophage est la suprême manifestation de respect et d'hommage au corps du défunt. Aucune étude d'ensemble n'a, à notre connaissance, été publiée sur ce sujet. Les cercueils de l'Égypte antique sont parmi les plus beaux et les plus originaux qu'ait connue l'humanité. Parmi les peuples relevant des études ethnographiques, mentionnons les curieux cercueils construits par les *Bangata* et dont le musée de l'Afrique Centrale à Tervueren près Bruxelles, détient d'admirables exemplaires.

La protection du cadavre et la croyance à sa propre survie ou à son utilité comme reposoir de l'âme ont suscité l'érection de prodigieux monuments funéraires et bien souvent, les hommes ont construit pour leurs défunts, des tombeaux de pierre indestructibles alors qu'ils se contentaient de simples demeures de bois pour eux-mêmes. (Monuments mégalithiques de l'époque néolithique, Égyptiens, Etrusques, constructeurs de Mounds et bâtisseurs de kourganes, Hunnebedden, etc.)

Parmi les plus curieux tombeaux élevés par des peuples relativement primitifs, il faut citer ceux de certains Moïs d'Indochine. (Södang, Jaraï.)

Il convient de distinguer entre les peuples, ceux où les monuments funéraires sont l'expression d'une profonde piété pour les croyances religieuses (Égyptiens, Etrusques) et ceux qui mirent, dans ces constructions qu'ils élevèrent, une grande part de vanité et d'orgueil. (tombeau rupestre de Darius à Béhistoun ; tombeau élevé par Artémise II, reine d'Halicarnasse (Carie) à son époux Mausole, l'une des sept merveilles du monde antique ; Rome : tombeau de Caecilia Metella ; Gaule romaine : les Alyscamps (Arles) Chine : tombeaux des empereurs Ming ; Inde : Taj Mahal d'Agra ; Le Caire : tombeaux des Mamelucks ; Samarcande : tombeau de Tamerlan, etc.)

L'évolution de l'architecture funéraire des divers peuples présente d'ailleurs un prodigieux intérêt artistique (exemple : Ancien

(60) J. Lips : Les Origines de la Culture humaine, Payot, Paris, 1951, pp. 335/336.

et Moyen Empire : pyramides pharaoniques et mastabas ; Nouvel Empire : Hypogées de la vallée des Rois et des Reines ; Basse Époque : retour à la pyramide.)

#### *Soins apportés à l'âme.*

Nous allons examiner maintenant une série de rites qui témoignent exclusivement d'intentions bienveillantes envers l'âme elle-même. Ces rites bénéfiques pratiqués envers l'esprit sont de trois sortes et visent respectivement :

1°) à libérer l'âme de la matière ;

2°) à faciliter son voyage vers l'au-delà ;

3°) à éviter de la blesser ou de la tuer par des actes imprudents et à lui procurer le confort comme aux vivants lorsqu'elle ne quitte pas sur le champ la demeure ou qu'installée à proximité de celle-ci, elle y revient quelquefois avant de prendre le grand départ vers l'autre-monde.

1°) Comme nous l'avons vu précédemment, dans de nombreuses civilisations, on s'imagine qu'après la mort il est difficile à l'âme de se libérer du corps et que parfois même, elle ne s'en détache totalement qu'après la destruction complète des tissus. D'autres fois, on la considère comme sortie de la dépouille mortelle mais fixée dès lors, à proximité, dans l'un ou l'autre arbre. (Bali) Aussi, pour hâter sa délivrance et pour lui permettre de poursuivre plus rapidement son destin ultérieur, on incinère le cadavre. Aux Nouvelles Hébrides, on aperçoit l'âme dans la fumée, qui gagne le soleil, le ciel (mythe d'Héraklès) ou un volcan (Bouin) (61). C'est dans ce but que la destruction du corps par le feu est en usage dans tout le cercle de civilisation indoïde. Les ghats de Bénarès, les bûchers funéraires, la dispersion des cendres dans les eaux du fleuve sacré sont des images de l'Inde traditionnelle qui ont été popularisées par les films documentaires cinématographiques. La crémation s'est répandue avec l'expansion de la civilisation indienne dans l'Assam (Garos), chez

(61) R. Thurwald : L'Esprit humain, Payot, 1953, p. 139.

certaines tribus indo-chinoises, à Bali et il est probable que c'est encore l'influence indienne qui a apporté cette coutume chez quelques Dajaks (Bornéo) et chez les Bataks (Sumatra.) (62)

2°) On témoigne souvent à l'âme les plus délicates attentions et l'on favorise son départ vers l'au-delà. Chez nombre de peuples d'Afrique ou d'Asie, on ouvre au décès, portes et fenêtres, parfois même, l'on effectue un trou dans le chaume de la toiture, pour qu'elle ne rencontre pas de difficultés à sortir de la demeure. (Karens de la Birmanie, Bassoutos de l'Afrique du Sud). Dans certaines régions de Ruthénie, on fait, juste au-dessus de la tête du mourant, un trou dans le toit afin de favoriser le départ de l'âme. (63) L'une des plus plaisantes coutumes qui soient est celle relatée dans un article de J. Dols et qui a été mentionnée par J. Frazer dans son ouvrage « La Crainte des Morts » : « Dans la province du Kan-sou, en Chine, on place, par intervalles, des chaises le long de la route que suit un cortège funèbre et la croyance populaire veut que l'âme du défunt s'asseye dessus pour se reposer avant de poursuivre son pénible chemin jusqu'à la tombe ». (64) L'usage de faciliter le départ de l'âme est attesté à maintes reprises également dans le folklore de l'Europe occidentale. La coutume de l'ouverture des portes et fenêtres, lors d'un décès a été observée en Ecosse, en Flandre et dans diverses régions d'Allemagne et de France.

Mais il n'a pas suffi à certains peuples de rendre plus aisée la libération de l'esprit car ils se sont également chargés de lui indiquer la route qui conduisait vers cet au-delà où demeuraient les ancêtres. Cet usage est attesté chez les groupements humains qui ignorent l'écriture tout comme dans les hautes civilisations. La connaissance du chemin à suivre pour l'âme était le privilège des prêtres qui malgré leur bonne foi en tiraient un incontestable prestige et d'indéniables bénéfices.

Cependant, l'ambivalence du comportement affleure souvent dans ces rites. La conduite de l'âme jusqu'au monde des ancêtres

(62) G. Montandon : *Traité d'Ethnologie cyclo-culturelle*, Payot, Paris, 1934, p. 676.

(63) Cath. Van de Graff : *Nodenbezorging en Cultuur*, deel II, Ploegsma, Amsterdam, 1947, p. 40.

(64) J. Frazer : *La Crainte des Morts*, Nourry, Paris, 1934, 1er vol. p. 227.

est pour les survivants une garantie d'être débarrassé pour toujours d'un hôte dangereux. « Chez les Thaïs, le sorcier (le Pu-tao) s'assied devant le cercueil, un sabre appuyé la pointe en l'air contre son épaule, un autre sabre la pointe piquée dans le sol, afin de se protéger contre tout danger : son âme, quittant son corps, va en effet guider l'âme du mort jusqu'à son nouveau domaine. Sinon, celle-ci rendra un enfant malade ou une femme stérile, cassera la jambe d'un chasseur, fêlera les jarres, fera avorter les vaches. » (65)

Souvent là où le texte est inconnu, l'homme du culte dépeint oralement le trajet à parcourir et met l'âme en garde contre les dangers qui parsèment le chemin. (Kachins de Birmanie, Kayans de Bornéo, etc.) D'après Dall, les Aléoutiens couvrent le visage du mort d'un masque en bois de bouleau généralement peint en noir et rouge « pour le préserver du regard des esprits dans son voyage au pays des morts. » (66) Chez les peuples qui font usage de l'écriture, celle-ci demeure souvent l'apanage de la caste des prêtres et c'est à eux que l'on demande le texte qui fournira les explications détaillées sur la route à suivre dans l'au-delà. Ce document sera ensuite enfermé auprès du mort, dans le cercueil (Moïs, Annamites). (67) Même, dans la dure civilisation des Aztèques, les prêtres découpent certains papiers qu'ils remettent au défunt afin de lui faciliter son pèlerinage vers la sombre demeure de Mictlan. (68) Sur certains sarcophages provenant de la nécropole d'El-Bersheh, les Egyptiens du Moyen Empire (fin de la XI<sup>me</sup> dynastie), présentent un texte accompagné d'une vignette qui est une véritable carte de l'au-delà (Livre des deux Chemins) permettant au mort de s'orienter dans ce monde si nouveau pour lui. (69) Les Livres des Morts du Nouvel Empire écrits sur papyrus et déposés auprès du défunt dans le cercueil n'étaient également que des vade-mecum destinés à le guider dans l'outre-tombe.

Chez la plupart des peuples l'eau a été considérée comme un élément infranchissable pour les âmes sans l'aide des humains.

(65) M. Percheton : *Magie, Rites et Mystères d'Asie*, del Duca, 1962, p. 139.

(66) *Revue Ciba*, 57 : *Le Masque et la Maladie*, Bâle, mars, 1947, p. 2075.

(67) Ct. Baudesson : *Au Pays des Superstitions et des Rites*, Plon, Paris, 1932, p. 129.

(68) J.E. Thompson : *La Civilisation Aztèque*, Payot, Paris, 1934, p. 46.

(69) J. Vandier : *La Religion égyptienne*, Coll. Mana, P.U.F., 1944, p. 85.

Cette croyance n'est en vérité, que la manifestation d'un désir de sécurité et de garantie contre une irruption inopportune et inquiétante des morts. C'est peut-être pour cette raison qu'à Thèbes, la nécropole était située sur l'autre rive du Nil ce qui l'isolait de la ville des vivants. Désireux toutefois de permettre aux esprits d'atteindre en paix et sans risquer la noyade la terre des ancêtres, l'homme a mis à leur intention divers moyens pour franchir les fleuves réels ou mythiques qui séparent le pays des vivants de celui des défunts. Les deux principaux sont la construction de ponts et l'adjonction de barques de format réduit dans la tombe. Lorsque les morts étaient enterrés par delà un cours d'eau, on établissait parfois pour l'âme, des ponts très sommaires (Khasis de l'Assam), d'autres fois, on tendait pour elle, au-dessus du fleuve, des rubans d'étoffe (Trung Cha du Tonkin) ou encore de simples fils de coton (Chins de Birmanie) qui jouaient alors un rôle analogue à ces lianes que les primitifs jetaient au-dessus des torrents pour les traverser. (70) En d'autres régions, on plaçait aussi dans les sépultures, diverses barques en miniature destinées à rendre magiquement possible, le voyage vers le pays des ancêtres. Dès les époques protohistoriques, l'usage a cours chez les Egyptiens de pourvoir le mort d'une petite barque d'argile destinée à franchir les eaux qui entourent les Champs des Bienheureux. Ces rites ont persisté jusqu'au Moyen-Empire mais leur signification primitive s'est obnubilée puis perdue jusqu'à devenir la représentation même du cortège funèbre sur le Nil. Des barques de format normal sont encore enterrées à Dahour à côté de la pyramide de Senoustris III, le grand pharaon guerrier de la XII<sup>e</sup> dynastie. (71) Dans la tombe du roi à Ur, on a retrouvé la maquette d'une barque en argent. (72) Son emploi n'est cependant pas connu et le champ reste libre à de multiples interprétations. Ne s'agissait-il pas de rendre possible la traversée du fleuve infernal, le Hubur ?

Chez les peuples marins contemporains, relevant des études ethnographiques, le pays des morts était souvent situé dans une île, parfois mythique, parfois réelle. A plus forte raison, munissait-on donc, les défunts d'une barque destinée à permettre aux

(70) J. Frazer : La Crainte des Morts, 1er vol. Nourry, Paris, pp. 228/229.

(71) A. Erman : La Religion des Egyptiens, Payot, Paris, 1937, pp. 282 et 303.

(72) L. Wooley : Ur en Chaldée, Payot, Paris, 1949, p. 43.

âmes, leur transfert vers ces nouveaux lieux de résidence.

« Les Kiwai de la Nouvelle-Guinée anglaise ont l'habitude de laisser un canot, ou du moins un morceau de bois, près de chaque tombe pour permettre à l'âme du mort de se rendre à Adiri, le pays des esprits envolés. » (73)

« A Mille, l'une des îles Marshall, dans le Pacifique, on avait autrefois la coutume d'envelopper les morts dans des nattes puis de les ensevelir. Ensuite on descendait sur la rive un petit canot gréé d'une voile et chargé de morceaux de noix de coco et d'autres provisions, on le lançait par un bon vent « afin qu'il emportât loin de l'île l'esprit du défunt de manière qu'il n'en revint pas importuner les vivants. » (74)

Aux îles Soela, on inhume à la fois bateau et cadavre. (75)

Le canot était tantôt la propriété même du défunt qui y était enterré (Esquimaux), tantôt construit expressément pour la circonstance (Melanau du Sarawak à Bornéo) (76) tantôt encore de petit format et placé dans la tombe (Indiens Coumas de la Colombie) (77).

Le cercueil est lui-même parfois en forme de barque tel celui des Dajaks de Bornéo (78) ou celui des rois Djoukons. (Soudan central) (79) Les cercueils faits de troncs évidés se nomment bateaux à l'île Roti. (80)

Il importe ici de faire la distinction d'ailleurs souvent assez difficile à établir entre les peuples marins qui, considérant la barque comme un outil de travail, y enterrent leur morts à l'effet de pouvoir continuer leurs occupations d'une manière identique

(73) G. Landtman : The Kiwai Papuans of British New Guinea p. 264 ; E. Baxter Riley. Among Papuan Headhunters, p. 166 cités par J. Frazer : La Crainte des Morts, 1er vol. Nourry, Paris, p. 232.

(74) J. Frazer : La Crainte des Morts, 1er vol. p. 230.

(75) Sesam Kunstgeschichte, Bosch et Keuning, Baarn, 1962, p. 10.

(76) C. Brooke : Ten Years in Sarawak, Londres, 1866, I, 78 cité par Frazer dans La Crainte des Morts, tome I, pp. 232/233.

(77) P. Deffontaine : Géographie et Religions, Gallimard, Paris, 1948, p. 290.

(78) Sesam Kunstgeschichte, p. 10.

(79) H. Baumann et Westermann : Les Peuples et les Civilisations de l'Afrique, Payot, Paris, 1948, p. 329.

(80) Sesam Kunstgeschichte, p. 10.

dans l'au-delà et ceux où le canot n'est plus considéré que comme un moyen pour arriver dans l'île des esprits.

Chez les peuples qui créèrent des civilisations avancées possédant une eschatologie riche, il existait souvent un *passer des morts* qui était généralement un personnage secondaire de la mythologie forgée par ces groupements humains. Ce dernier réclamait aux âmes les prix de ses services. C'est la raison pour laquelle les Grecs posaient dans la bouche du défunt l'obole destinée à *Charon*. La même coutume existe en Birmanie (Birmans, Kachins) (81). Chez les Thais Muong (les Thos), on glisse une pièce de monnaie dans la bouche du mort « pour payer au batelier le passage de la rivière séparant les deux mondes. » (82)

Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que le dépôt de la pièce de monnaie dans la bouche du mort représentât toujours l'acquittement du droit de péage à quelque nautonier infernal. Il peut arriver également que le don d'argent serve à l'achat de vivres sur le chemin qui mène à la terre des ancêtres.

« Ainsi les *Khasis* de l'Assam placent de l'argent dans le cercueil à côté du corps, « pour que l'esprit du défunt ait de quoi s'acheter de la nourriture au cours de son voyage. » (83)

D'autres fois encore, le placement d'une pièce de bronze, de fer, de cuivre, d'argent ou d'or dans la bouche du défunt est un moyen d'écartier de lui les esprits malfaisants. C'est un phénomène mondialement connu dans les traditions ésotériques que le métal éloigne les goules et démons.

Enfin, chez les Chinois, les sapèques déposées dans la bouche du mort sont « la rançon payée aux mauvais esprits pour obtenir un libre passage au *kouei* vers le tombeau. » (84)

Des objets autres qu'une barque en miniature avaient pour but de permettre ou de faciliter le voyage du mort. Telles sont entre

(81) J. Frazer : *La Crainte des Morts*, 1er vol. p. 242/243.

(82) M. Percheron : *Magie, Rites et Mystères d'Asie*, del Duca, Paris, 1962, p. 133/134.

(83) P.B.T. Gordon : *The Khasis*, p. 132 cité par Frazer : *op. cit.* 242.

(84) Le Goff, Boissais et A. Paulus : *Le Culte des Morts dans le céleste Empire et l'Annam comparé au culte des ancêtres dans l'Antiquité occidentale*, Paris, E. Leroux, 1891, p. 78.

autres, les échelles en réduction que l'on trouve dans les sépultures égyptiennes de basse époque.

Deux hypothèses sont en présence : s'agit-il de la résurgence d'une croyance archaïque qui imaginait le mort escaladant le firmament pour se rendre dans la *Dat*, parmi les étoiles du ciel nocturne, ou n'est-ce qu'un moyen mis à la disposition de l'âme pour lui permettre la sortie du puits funéraire. (85) De toute manière, c'est le témoignage d'un geste de sollicitude envers le défunt.

D'autres peuples ont pratiqué des rites similaires. A Bornéo, « on donne au mort divers objets, qu'on met dans son tombeau, ou qu'on dépose dans le voisinage : objets qu'on suppose lui être utiles pour son voyage au pays des ombres, beau vêtement de coupe ancienne, bijoux, armes, vaisselle, aliments, et même une étroite échelle pour franchir les rochers, à pic et les précipices. » (86)

« D'après une croyance populaire russe l'âme d'un mort doit sortir de sa tombe ; aussi, pour l'aider en cela les paysans ont, ou avaient, la coutume d'enfouir certains ustensiles avec lui dans la tombe, tels que de petites échelles et des lanières tressées. » (87)

Citons aussi les *Mangar* du Népal qui installaient deux pieux dont l'un avec encoches sur les tombes pour permettre le départ de l'âme, ou les *Shan* de Birmanie qui « ne pouvoient pas chaque mort d'une échelle mais pourtant remplacent, parfois celle-ci par une corde qui pend dans la fosse jusqu'à ce qu'on y ait enfin descendu le cercueil. On tire alors la corde dans la direction du Nord, « pour aider l'esprit du mort à commencer son voyage à destination du mont Meru, la grande montagne des esprits qui se trouve, croit-on, au nord de notre monde. » (88)

Dans diverses civilisations, les hommes ont immolé certains animaux qui, grâce à leurs sens plus affinés, — vue, odorat — que ceux des humains devaient guider l'âme avec plus de sécurité vers le pays des aïeux. Ces animaux jouaient uniquement un rôle

(85) A. Erman : *La Religion des Egyptiens*, Payot, Paris, 1937, p. 332.

(86) E. Mjöberg : *Bornéo*, Plon, Paris, 1934, p. 179.

(87) J. Frazer : *op. cit.* Tome I, p. 235.

(88) J. Frazer : *ibid.* p. 235 (*Mangar*) p. 237 (*Shans*).

de psychopompe et ne servaient guère au mort dans sa vie post-mortem. Il ne sont donc pas à confondre avec ceux qu'on sacrifiait aux funérailles pour assurer au défunt le standing de vie et le confort auquel il avait droit dans l'au-delà. La distinction est assez subtile mais elle vaut qu'on s'y arrête. C'était d'ordinaire le chien, le plus ancien compagnon de l'homme, le premier animal domestique qui faisait les frais de ces rites. Ceux-ci sont attestés :

1° au Mexique depuis l'époque précolombienne et s'y sont maintenus en certains lieux jusqu'à nos jours ainsi qu'en Californie et en quelques points de la Cordillère des Andes.

2° dans l'Asie du Sud-Est (Lakhers de l'Inde, Garos de l'Assam, Meo et Man d'Indochine) et en Indonésie (île Roti, île Timor, île Kisar et localement île Soumba)

3° au Groenland.

Chez les Aztèques, pour aider le mort ordinaire à se rendre dans le ténébreux empire de Mictlan, on lui donnait un compagnon, un chien que l'on tuait et qu'on brûlait auprès de lui. Cet animal était chargé de soutenir le défunt au passage du fleuve infernal. C'était d'ordinaire, « un petit chien rouge portant au cou une corde de coton non filé. Le chien se rend directement sur le rivage opposé des Huit Eaux où il attend l'arrivée de son maître à l'expiration du voyage de quatre ans et nage à sa rencontre.

Assis sur le dos du chien et se tenant à la corde, le mort peut alors franchir l'étendue des eaux. On croyait que seul un chien de couleur vermillon pouvait rendre ce service, car les chiens blancs prétextaient qu'ils étaient déjà lavés tandis que les chiens noirs alléguaient qu'ils portaient la tare de marques noires et que pour cette raison ils ne pourraient aider leur maître à traverser les eaux. Cette croyance existe encore dans quelques régions reculées du Mexique mais, sous l'influence du christianisme, le lac a pris le nom de Jourdain. » (89)

Beaucoup d'autres auteurs parlent cependant des Neuf Fleuves à traverser. Jacques Soustelle dans « La Vie quotidienne des

(89) J.E. Thompson : La Civilisation Aztèque, Payot, Paris, 1934, p. 46.

Aztèques » écrit :

« Accompagne d'un chien « psychopompe » qu'on incinérerait avec lui, il devait pendant quatre années errer dans le monde souterrain, souffrir les assauts d'un vent furieux et glacé, le « vent d'obsidienne », échapper à des monstres dévorants, et enfin traverser les Neuf Fleuves, au-delà desquels s'ouvraient les enfers. Et là, s'effaçant pour ainsi dire dans le néant, il disparaissait totalement et à jamais. » (90)

A l'époque précolombienne, ces croyances devaient exister également en pays zapotèque car on y « a également trouvé dans un tombeau les os d'un chien peints en rose. » (91)

Les Indiens Paviotso (Californiens) tuaient des chiens sur la tombe. (92)

Chez les Indiens Carios de Colombie, il faut que le mort soit accompagné d'un chien pour le conduire au pays des Esprits et peut-être fournissent-ils eux-mêmes ce guide.

Les Garos de l'Assam « tuent un chien à l'endroit où s'effectue la crémation et le brûlent avec le cadavre afin qu'il guide l'âme du mort vers Chikmang, le pays des âmes. (93)

Chez les Lakhers (Indes) c'est un chien sacrifié qui conduit cramponnée à sa queue l'âme des bébés morts vers Athiki, le pays des défunts. (94)

Les Meo du Tonkin attachent à la main du mort une cordelette au bout de laquelle se trouve un chien laqué qui guidera le défunt vers l'autre-monde. » (95)

M. Ahadie note également : « Chez quelques tribus, (Méo) on tue un chien qui est ensuite attaché à la main du mort au moyen

(90) J. Soustelle : La Vie quotidienne des Aztèques à la veille de la Conquête espagnole. Hachette, Paris, 1955, p. 135.

(91) J.E. Thompson : op. cit. p. 214.

(92) R. Lowie : Manuel d'Anthropologie culturelle, Payot, Paris, 1936, p. 346.

(93) J. Frazer : La Crainte des Morts, 1er vol. Nourry, Paris, 1934, p. 237.

(94) J. Frazer : op. cit. p. 237/238.

(95) Ct. Baudesson : op. cit. p. 129.

d'un ruban de papier ; ce chien est chargé de diriger les pas de son maître sur les chemins de l'autre vie. » (96)

Chez les Mans (Haut Tonkin) « avant d'être égorgé, le buffle est attaché au poignet du cadavre. Son aide est renforcée de celle d'un chien — animal particulièrement révérend chez ce peuple — qui aura été assommé et dont la laisse est enroulée autour du bras gauche du mort. » (97)

Les Groenlandais placent une tête de chien près de la tombe des petits enfants afin que l'animal les guide jusqu'au pays des âmes. (98)

Lorsque l'homme s'est imaginé que les esprits des défunts résidaient au ciel, il a lié bien souvent l'oiseau au destin de l'âme. C'est le cas des Iroquois chez lesquels le volatile était supposé emporter la psyché vers son séjour céleste. Mais quel que soit le lieu où résident les âmes, l'oiseau par la sûreté et la rapidité de son vol a, chez de nombreux peuples, été considéré comme le moyen de transport idéal, pour les âmes des morts.

D'autres fois, c'est l'animal traditionnel ou sacré de la région qui est considéré comme le conducteur de l'esprit du défunt (vache aux Indes).

Parfois encore, c'est la monture ordinaire de l'homme qui sert à le mener après la mort, vers l'au-delà. Ainsi chez les vieilles tribus germaniques, on crémaît le corps du défunt qui était accompagné de ses armes et de son cheval. Celui-ci devait le conduire vers le lointain paradis du Walhalla.

3°) Enfin certains peuples considérèrent même après l'inhumation, l'âme comme présente à certains moments dans la demeure du mort. Il s'ensuivit qu'ils pratiquèrent deux espèces de rites : les premiers furent des *interdictions* de diverses sortes destinées à éviter de blesser ou de tuer l'âme ; les seconds, une

(96) M. Abadie : Les Races du Haut Tonkin, Sté d'Edit. Géogr. Maritimes et Coloniales, Paris, 1924, p. 167.

(97) M. Percheron : Magie, Rites et Mystères d'Asie, del Duca, Paris, 1962, p. 142.

(98) J.G. Frazer : La Crainte des Morts, 1er volume, E. Nourry, Paris, 1934, p. 237.

(99) J.G. Frazer : Tabou ou les Périls de l'Âme, Geuthner, Paris, 1927, p. 198.

suite de *prévenances* et d'intentions délicates comme on en témoignerait envers un hôte.

Citons quelques exemples de ces tabous pris respectivement en Amérique, en Afrique, en Asie et dans le folklore d'Europe.

Les Esquimaux du détroit de Behring n'emploient ni couteaux et haches, ni aiguilles et poinçons pendant les trois jours qui suivent le décès dans la crainte de blesser l'ombre.

Après la mort d'un individu, il est défendu pendant un an, selon certains Nègres du Congo, de balayer la maison de crainte de heurter trop vivement l'âme. (100)

En certaines parties de la Chine, lorsqu'au troisième jour après les funérailles le mort réapparaît en son ancienne demeure, sa veuve et ses enfants se gardent d'employer couteaux et aiguilles, de crainte de blesser l'esprit. (101)

Dans le folklore européen encore, on déverse soigneusement toutes les eaux ménagères afin que l'ombre ne vienne pas accidentellement s'y noyer. (102)

Dans la région de Médoc, « on ne balayait jamais l'appartement où reposait un mort pour ne pas balayer son âme invisible. » (103)

Mais à côté de ces rites qui constituent une entrave pour son existence, l'homme a rendu à l'âme présente dans la demeure, divers services analogues à ceux que reçoit un invité de marque.

En Russie, « on plaçait sur la fenêtre de l'eau dans un récipient et l'on suspendait à côté une serviette, de façon que l'âme du mort pût se laver et s'essuyer. Aux cérémonies de commémoration ainsi qu'aux repas de funérailles, on disposait pour le mort une assiette avec de la nourriture. Après l'enterrement, on chauffait

(100) J.Y. Addison : La Vie après la Mort, Payot, Paris, 1936, p. 21.

(101) J.Y. Addison : *ibid.* p. 21

(102) Hastings : Encyclopaedia for Religion and Ethics, Edinburgh, Vol. IV, p. 415.

(103) G. Marchou : La Sorcellerie dans le Médoc, suppl. à La Tour St-Jacques, n° 11-12 - juill. oct. 1957 ; Les Décades de Provence, 1956, p. 51.



fait l'étuve, on y apportait du linge propre pour le mort et d'une façon générale, on en agissait comme s'il avait été présent. » (104) D'autre part, lorsque prévalait l'idée que les âmes des défunts demeureraient à proximité des vivants, les hommes se sont souvent efforcés de les préserver contre les intempéries. Déjà dans des cultures d'un niveau très bas, il était fréquent d'allumer un feu pour réchauffer l'esprit et le protéger contre le froid glacial de la mort. On installait ce feu près ou sur la tombe du défunt. Ces coutumes sont courantes en Australie. « Chez les Dieyerie, s'il fait froid quand un indigène vient de mourir, on allume du feu près de sa tombe, afin que le mort puisse s'y réchauffer, et souvent on y apporte de quoi manger. » (105) On trouve également ces pratiques dans l'Assam, dans les îles mélanésiennes ainsi que dans l'archipel indonésien. Chez les Dayaks de Bornéo, « pendant les trois ou quatre soirs qui suivent les funérailles, on allume un feu à un endroit déterminé pour éclairer le mort dans son voyage. Au Hadès on manque toujours de combustible ; il doit être très cher. L'esprit prend donc des bûches flambantes au feu que les survivants ont allumé pour l'éclairer. » (106) En Amérique, ces usages ont également été connus chez les Caraïbes insulaires et chez certaines tribus indiennes de l'Amérique du Sud. (107)

Bien souvent, on a procuré une maison à l'esprit tout comme on l'eut fait pour un vivant. Celle-ci de format réduit servait tantôt de résidence temporaire, tantôt d'autel où, à certains moments du jour, il venait puiser l'essence de la nourriture qui lui était offerte. Ces objets sont souvent tout de grâce, de charme et de fantaisie mais leur fragilité, ou leur format n'a pas permis à nos grands musées d'en recueillir beaucoup. L'existence de ces objets est attestée en Afrique et dans l'aire du Pacifique. Certaines de ces demeures en miniature étaient construites au-dessus de la tombe (Manjas de l'Ouhangui), d'autres, au pied des arbres où sont censés résider les défunts (Akamba au Kenya), d'autres encore à la lisière de la forêt équatoriale (Gabon). Elles sont

(104) I. Sokolov : Le Folklore russe, Payot, Paris, 1945, p. 117.

(105) Brough Smyth : The Aborigines of Victoria I, p. 126, cité par L.L. Bruhl dans L'Âme primitive, Alcan, Paris.

(106) E. Mjöberg : Bornéo, Plon, Paris, 1934, p. 222

parfois érigées pour chaque membre de la communauté, d'autres fois, pour l'entièreté des morts du groupement humain et tantôt encore pour les chefs seuls (abisè des Azandé). (108)

Des usages similaires se trouvent également parmi les civilisations du Pacifique. En Micronésie, dans les Carolines centrales, on érigeait des maisons-miniatures, semblables en tous points aux habitations des vivants, au-dessus des tombes des gens de qualité. Dans ces maisons étaient déposées pour les morts, les offrandes consistant en produits alimentaires.

En Indonésie et en Mélanésie (Nouvelle-Guinée (côte Nord), aux Salomon (île Choiseul) et à certains endroits de l'archipel Bismarck, on rencontre diverses petites « maisons d'ancêtres » où sont conservés les crânes des morts. (109)

L'érection de maisons de format réduit à l'usage des morts a également été observée dans les civilisations supérieures de l'Extrême Orient.

« C'est une véritable maison de bambou en réduction que, chez les Thaïs Blancs du Tonkin, on élève au-dessus du tumulus, avec l'escalier, la porte, et tout un mobilier miniature — y compris la couverture de lit. A côté, sur une passerelle, on juche à huit mètres de haut le turban du mort, ses sandales de feutre, sa pipe bourrée et, sur un plateau, des bols de porcelaine avec leurs baguettes, chacun de ces objets étant légèrement détérioré en signe de vitalité rompue. Un petit cheval ailé, avec un paquet de riz pour le nourrir, est planté sur une colonne, près à s'envoler pour emporter l'âme loin de la maison de famille. Des bannières de coton blanc et des faisceaux de hauts pennons disposés en éventail chasseront les mauvais Esprits. » (110)

En Chine, parmi les pratiques funéraires remontant au plus lointain passé, mentionnons celle de la « maison de papier ».

(107) Hastings : Encyclopaedia, Vol IV, 1931, p. 432

(108) Mgr. C.R. Lagae O.P. : Les Azandes ou Niam Niam, Bruxelles, Vromant, 1926, p. 62.

(109) R. Thurnwald : L'Esprit humain, Payot, Paris, 1953, p. 66.

(110) M. Percheron : Magie, Rites et Mystères d'Asie, del Duca, Paris, 1962, p. 139.

« Le quarante-neuvième jour après la mort, on construit une maison de papier, contenant des modèles en papier des meubles, des domestiques, des ustensiles et en général de tout ce qui eut une part dans la vie du défunt. On brûle ensuite la maison, en croyant qu'elle sera ainsi transférée dans l'au-delà, où elle pourra être utilisée par l'esprit du mort. » (111)

On peut lire dans le journal belge « La Dernière Heure » du 3 janvier 1963, le petit article suivant :

« Un Chinois et une Chinoise, morts il y a vingt ans, ont été mariés dans un temple de Penang. Pour cette étrange cérémonie, la toute charmante Mlle Kwong Zoh Har, qui aurait eu 24 ans, et Mr. Léow Hean T'ing qui aurait eu 28 ans, étaient incarnés par des poupées d'environ 60 cm. de haut. Tandis qu'une foule importante attendait à l'extérieur du temple, une chanteuse psalmodia des incantations pendant un quart d'heure environ. Puis elle retira les voiles de papier rouge qui entouraient les visages des nouveaux mariés. Après de nouvelles prières, les deux poupées furent attachées avec un cordonnet rouge et placées sur le maître-autel ce qui signifiait que le couple avait été uni par les liens du mariage.

A la suite de cette cérémonie ces deux poupées ont été emmenées dans un appartement de jeunes mariés *entièrement fait en papier* et situé à l'extérieur du temple. Là, on procéda à leur incinération. L'appartement contenait un lit, des coussins, du mobilier, une théière et les millions de dollars malais (en faux billets) constituant les dons des parents au jeune couple.

Voici comment les choses ont commencé. Une des filles des Kwong avait déclaré à ses parents que sa sœur morte voulait obtenir la permission d'épouser son « ami ». Un phénomène analogue se produisait dans le même temps dans une autre famille, celle de Leow. Leur fille leur dit que son frère lui avait confié qu'il avait rencontré Mlle Kwong au ciel et qu'il désirait l'épouser. En apprenant la chose, les deux familles accédèrent à la « demande » de leurs enfants et le mariage eut lieu. »

Au Japon, certains modèles en argile découverts dans les tombes témoignent des différences entre les maisons de campagne

(111) A. Castiglioni *Incantation et Magie*, Pavot, Paris, 1951, p. 133.

et celles des villes ainsi que de l'apparition de palais et sanctuaires.

#### *Offrandes funéraires*

La croyance à la survie sous l'aspect humain a déterminé très tôt l'usage de déposer dans, sur ou près des tombes, des *offrandes alimentaires*.

Cette coutume se pratiquait lors d'un décès ou à des époques déterminées fixées par la tradition et plus particulièrement au moment des récoltes dont les prémices, dans les civilisations primaires déjà, étaient offertes sur les autels des ancêtres. Lorsque ces dons alimentaires se faisaient au moment de l'inhumation, ils avaient pour but de nourrir tantôt le cadavre que l'on supposait mener une vie obscure au fond de la fosse, tantôt l'âme, qui n'en continuait pas moins à entretenir de mystérieux rapports avec le corps. Quelquefois, ces provisions d'aliments servaient à l'esprit pour lui permettre d'entreprendre son grand voyage vers cet au-delà lointain où résidait la communauté des défunts. Ces pratiques semblent très peu répandues chez les peuples que nous considérons comme les plus primitifs et chez lesquels il n'y a pas encore de culte religieux des morts.

C'est chez les petits agriculteurs matriarcaux que ces rites se manifestent avec le plus d'intensité et ils se maintiennent très souvent dans les civilisations secondaires patriarco-agricoles. De façon générale, les primitifs s'imaginaient que les Mânes, corps éthérés des morts, absorbaient en quelque sorte l'essence spirituelle de cette nourriture qui leur était donnée. *Raum* nous a conservé, à ce propos, le précieux témoignage d'un indigène du Kilimandjaro : « Nous, vivants — dit celui-ci — jouissons à la fois de la viande et du sang. En ce que concerne les Esprits, leur part est la vie de la chèvre qui est une ombre : celle-ci leur parvient et représente pour eux la chèvre même. » Les mêmes déclarations ont été enregistrées sur l'autre versant du monde. L'ethnologue *Raymond Firth* qui étudia l'île de Tikopia où s'est maintenue très tardivement la vieille civilisation polynésienne note : « A Tikopia, on croit que si l'on pose une gerbe de légumes sur la tombe d'un mort, les esprits des ancêtres viennent et prennent

l'essence de la nourriture, c'est-à-dire l'ora tandis qu'ils en laissent la substance matérielle. Les indigènes disent : « Nous ne voyons pas que les ancêtres font cela mais nous savons qu'ils ont enlevé l'ora parce que les plantes se fanent. » (112)

Villeminot note en Nouvelle Guinée : « Et pendant que les morts apaisés se délectent des dernières âmes des cochons, les hommes oublient momentanément la peur que leur causent ces derniers en se gavant de viande, provoquant volontairement des vomissements pour pouvoir mieux recommencer. » (113)

*Afrique.* — Dans le Sud-Est de l'Afrique et en Guinée française, on plaçait les aliments sur le tertre funéraire. Quelquefois même, on aménageait un canal qui, allant du chevet de la tombe jusqu'à la bouche du mort, permettait d'y déverser nourriture ou vin de palme (Banem). A cet effet, on recourait parfois habilement à l'emploi de défenses d'éléphant (Sultans de Foumban). (114) Nous verrons plus loin des pratiques analogues en Asie.

Lorsque se pratiquait l'enterrement en deux temps, on offrait les aliments au crâne qu'on imaginait être l'habitat de l'esprit. La nourriture même était souvent introduite entre les mâchoires. Parfois aussi, on pensa que les Mânes des défunts résidaient dans un endroit consacré de la forêt ou de la savane et les offrandes étaient alors déposées en ce lieu-même, loin de celui où reposait leur corps. C'est ainsi qu'on trouve quelquefois au pied d'un arbre, tout un ensemble de Calebasses et de poteries dépareillées qui ont servi de contenant pour les dons de nourriture aux esprits. Selon les conceptions africaines les plus anciennes, il était interdit de toucher aux aliments et on les laissait se corrompre et se désagréger lentement (Sud-Est de l'Afrique). D'après des idées plus récentes, les vivants les absorbaient peu de temps après les avoir déposées avec la conviction que les morts s'en étaient assi-

(112) R. Firth : *Human Types*, T. Nelson and Sons, Edinburgh, 1956 traduit en néerlandais sous le titre : *Sociale Antropologie*. Atla Boeken, Utrecht, Antwerpen, 1962, p. 148.

(113) J. et P. Villeminot, *Chez les Papous*, Connaissance du Monde, 1961, p. 89. C'est nous qui soulignons.

(114) H. Nicod : *La vie mystérieuse de l'Afrique noire*, Payot, Lausanne, 1943, p. 41.

milés la partie non matérielle (Gan du Cameroun). D'autres fois encore, tandis que les hommes en mangeaient une partie, ils laissaient le reste par terre, pour les défunts (Banem du Cameroun). (115) Cette forme du sacrifice-communion est caractéristique aussi chez les Achanti. (116) Bien souvent aussi dans l'Afrique nigritique, avant chaque repas, maint Soudanais verse quelques gouttes de boisson et jette au loin un petit morceau de viande ou de toute autre nourriture pour les Mânes. Les sacrifices sanglants de moutons, chèvres ou vaches sont en général accomplis par les hommes et sont le propre de cultures d'un niveau supérieur à celles des Bantous ou des paléonégrites.

Les offrandes sont quelquefois faites par l'ancien du clan tandis que d'autres fois ce sont les femmes qui nourrissent les morts (Cameroun : Abo, près du golfe de Guinée). En certains lieux encore, chaque sexe fait ses offrandes particulières aux défunts. C'est ainsi que « les femmes gucrzées ont un culte des Ancêtres distinct de celui des hommes ; des prêtresses, les « dyoghonéan » offrent les sacrifices pour toutes les femmes de la tribu. » (117)

*Asie.* — En Asie, les offrandes de nourriture aux morts se pratiquent chez les populations proto-indochinoises, qui sont le legs humain le plus ancien de la région.

« Les Sedangs habitant les rives du Blah, en Centre-Annam, après avoir déposé le disparu au fond d'une fosse profonde, emplissent celle-ci de tout ce qui appartenait au défunt. Ils y ajoutent de la viande, du vin de palme dans une jarre et du tabac. » (118)

Le Commandant Baudesson, décrivant une cérémonie d'inhumation chez les populations primitives que les Annamites appellent du nom générique de Moïs, c'est-à-dire insociable, sauvage, farouche, affirme qu'on entoure le mort dans le cercueil, de riz,

(115) Ibid. p. 36.

(116) G. Parrinder : *La Religion en Afrique occidentale*, Payot, Paris, 1950, p. 146.

(117) Sr. Marie-André du Sacré-Cœur : *La Femme noire en Afrique occidentale*, Payot, Paris, 1939, p. 175.

(118) M. Percheron : *Magie, Rites et Mystères d'Asie*, del Duca, Paris, 1962, p. 140. C'est nous qui soulignons.

de maïs et de fruits. « Parfois, ajoute-t-il, une tige de rotin, formant tube, est placée près de sa bouche, traverse le couvercle du cercueil, le tumulus, et se termine par un entonnoir devant servir à introduire les liquides. » (119)

Le Dr. Percheron affirme avoir observé au cours d'un enterrement à Bieu-Ktul, dans la chaîne annamitique, le fait suivant :

« De la terre fut ensuite jetée sur le tronc d'arbre recouvert d'une natte, jusqu'à former un tumulus. Du sommet du tertre émergeait un tube de bambou aboutissant dans la bouche du cadavre. Chaque jour, durant une lune entière, de l'alcool de riz, quelque nourriture allait ainsi alimenter le défunt. » (120)

Chez les Thaïs Muong (les Thos) « on alimente le défunt maïs, comme chez les Toradjas, seulement quand il est au fond de sa tombe : par un tube de bambou vertical qui aboutit dans sa bouche on laisse tomber tous les jours pendant un mois quelques grains de riz cuit et un peu d'alcool. » (121)

Ces usages ont parfois été pratiqués dans les hautes civilisations de l'Asie et ont été intégrés dans leurs religions supérieures. Dans l'Hindouisme, le rite du *crâddha*, effectué de dix à trente et un jours après le décès, a pour but de faire du mort un Mâne bienveillant (*pitâr*). On place à son intention des boulettes de riz et de l'eau sur le sol en présence de trois brahmanes représentant les ancêtres directs et honorés comme tels. Ce même rite peut être répété à dates régulières ou à l'occasion de certaines solennités. D'autre part, quotidiennement, l'on pratique, à l'intention des Mânes, l'un des cinq grands sacrifices journaliers, le *pitriyajna* ou *tarpana*, qui consiste en une libation d'eau mêlée de sésame. (122)

*Amérique.* — En Amérique, les deux cultures les plus primitives occupent les deux extrémités du continent : dans le grand Nord,

(119) Cf. Baudesson : Au Pays des Superstitions et des Rites, Plon Paris, p. 128. voir également Maspero : Indochine, 1929, p. 249 cité par P. Delfantaines : Géographie et Religions, Gallimard, Paris, 1948, p. 268.

(120) M. Percheron : La Dame qui tisse le coton dans la Revue : Exploration du Monde, n° 7, Mars-Avril, 1957, Bruxelles, p. 23.

(121) M. Percheron : Magie, Rites et Mystères d'Asie, del Duca, Paris, 1962, p. 114.

(122) L. de Milloué : Le Brahmanisme, Paris, Dujarric, 1905, p. 128 ; voir également Les Lois de Manou.

celle des Esquimaux, à l'extrême Sud, celle des Indiens de la Terre de Feu (Ona, Alakuluf, Yagan). Toutes deux ignorent les offrandes d'aliments aux morts. En général, dans l'Amérique indienne, l'accent est mis plus particulièrement sur la nécessité d'offrir de la nourriture pour le voyage que l'âme va accomplir vers le pays des ancêtres.

Il ne s'agit donc pas toujours de moyens permettant la continuation d'une obscure existence intra-tombale, ni d'offrandes données en vue d'une vie commune des vivants et des morts.

Dans la civilisation indienne la plus primitive de l'Amérique du Nord, celle de la Californie, on place à côté du corps, de la nourriture qui consiste en poissons séchés, en racines et plantes comestibles (Indiens Achomawi). (123) Dans les civilisations plus avancées telles que celle des Iroquois, on pose auprès du défunt un sac de farine, de la viande, sa cuillère et tout ce qui est nécessaire à celui qui entreprend un grand voyage. (124) Chez les Indiens du Guatemala, on donnait dans les mêmes circonstances, des provisions de maïs et de viande. (125) Cet usage était encore en vigueur pour toutes les classes sociales dans les grandes civilisations de l'Amérique précolombienne. (Voir à ce sujet la description par Torquemada de l'incinération d'un chef.)

Chez les Indiens de la Cordillère des Andes, malgré des siècles de Christianisme, on passe parfois la journée au cimetière et on dépose les aliments qu'on va consommer, au-dessus même de la tombe en étant persuadé que le mort partage ce repas. (126) Chez ceux qui sont restés inaccessibles à notre civilisation, ces usages à plus forte raison subsistent (*Jivaro* où c'est la veuve qui durant tout un temps renouvelle régulièrement la nourriture). Vers l'Orénoque et l'Amazone (*Piaroa*), des vivres accompagnent toujours le mort pour le grand voyage tandis que les *Guahibo* se contentent quelquefois d'un peu d'eau pour étancher la soif du

(123) Hastings : Encyclopaedia of Religions and Ethics, Edinburgh, Vol. IV, p. 428.

(124) Hastings : Encyclopaedia of Religion and Ethics, Vol. IV, p. 428 d'après Reports of the Bureau of Ethnology, Washington.

(125) Stoll : Die Ethnologie der Indianerstämme von Guatemala, Leyden, 1889, p. 71.

(126) Marquis de Weyrin : Mœurs et Coutumes des Indiens de l'Amérique du Sud, Payot, Paris, 1937, p. 450.

défunt. Afin de faciliter à l'esprit le chemin à parcourir, certains peuples indiens munirent le mort de stimulants tels que rhum, cauca (*Arhuak* de la Sierra Nevada) ou chicha (*Chahuanco*). (127)

*Australie.* — L'usage de placer sur la tombe de la nourriture et de l'eau renouvelées durant plusieurs jours a été observé par *Howitt* chez certaines tribus australiennes.

A Madagascar encore, « on place sur la tombe les objets nécessaires aux voyages du mort : *aliments, vêtements, argent.* » (128)

*Europe.* — Le folklore européen atteste des usages similaires. Ils ne sont vraisemblablement pas dominés par le même mobile que celui qui faisait agir les primitifs ou les peuples antiques. Il s'agit plutôt d'un geste touchant qui pourrait s'interpréter comme un ultime hommage ou une dernière faveur accordé au disparu. Signalons dans le Médoc, cette région de France aux crus si renommés, l'usage moderne de placer des bouteilles de vin dans le cercueil. (129)

Le rite de l'offrande de nourriture aux défunts a atteint son apogée dans l'ancienne Égypte. Il y est attesté depuis l'époque préhistorique et s'est perpétué jusqu'à l'extrême fin de la civilisation pharaonique. Dès les plus anciennes dynasties, les offrandes alimentaires mises en jarres étaient placées dans les chambres funéraires. Elles consistaient en grains, fruits, légumes et vins. Très tôt aussi on constate l'existence d'une *table d'offrandes* pour le mort aménagée devant la stèle de la face orientale du mastaba. Plus tard, on créera à la même intention une *chapelle funéraire* qui s'agrandira jusqu'à devenir un temple funéraire. On voit comment un rite naïf en son essence peut engendrer, quelquefois, des formes d'art grandioses.

Chez les grands, le fils pris par ses obligations sociales n'avait pas toujours les loisirs d'assurer un service régulier des offrandes à ses parents défunts et pour parer à cet inconvénient, on créa l'institution des *prêtres du Ka*. Ceux-ci, nantis de domaines qui

(127) Ibid. p. 465 et 448.

(128) Ethnologie de l'Union française, P.U.F. Paris, 1953, Tome II, p. 706.

(129) Gast. Marchou : La Sorcellerie dans le Médoc : Supplément à La Tour de Jacques, n° 11 et 12, juillet-octobre 1957 « Magie et Sorcellerie. Les décades de Provence, 1956, p. 51.

garantissaient leur subsistance, avaient pour mission d'assurer de manière permanente celle du mort, dont ils avaient la garde. Le roi lui-même fit participer très tôt les grands (*imakou*) aux faveurs dont il jouissait. Il les avait entretenus durant cette vie et continuait par delà la mort à les sustenter comme en témoignent les innombrables formules inscrites sur les parois des tombeaux, commençant par ces mots : « Offrandes que donne le roi... » Les dieux mêmes firent bénéficier les morts des dons alimentaires qui leur furent faits et c'est dans ce but que les favorisés du sort placèrent leur statue dans le temple de la divinité. *Anubis* fut le principal pourvoyeur des défunts comme l'attestent les inscriptions : « Offrandes que donne Anubis... »

Dans l'impossibilité, d'une part, de renouveler perpétuellement les aliments et de les conserver intacts et dans la crainte d'autre part, d'un relâchement dans le service des offrandes, fait qui serait dû à l'ancienneté des morts, l'homme a, en désespoir de cause, recouru à la *vieille magie préhistorique*. C'est l'antique appel aux puissances latentes contenues dans le *signe-image* et dans la *parole*. L'identité entre l'objet et sa représentation est l'une des lois fondamentales de ces conceptions. Il s'ensuit que les idéogrammes figuratifs des aliments gravés sur la table d'offrandes suffisaient à les rendre sensibles. D'autre part, l'énoncé d'une chose suffisait à la *matérialiser*. On comptait donc sur la bienveillance des hommes pour réciter ce qu'on a nommé l'appel aux vivants dont l'énoncé avait pour but de fournir au mort les aliments dont il avait besoin.

Les offrandes de nourriture données lors de l'inhumation sont l'expression d'une vive sollicitude, mêlée d'un peu de crainte envers le défunt. *Présentés aux ancêtres*, ces mêmes dons alimentaires affectaient un caractère plus révérentiel ainsi que convient l'hommage à des êtres qui peuplent la surnature et dont on attend en échange de multiples services. En effet, c'étaient eux qui assuraient des récoltes abondantes, permettaient la venue de la pluie ou qui révélaient la connaissance de l'avenir par l'entremise des devins. Ils étaient également les gardiens de la tradition et de la loi morale. Ce rôle actif dévolu aux morts dans les civilisations que nous avons observées sera l'apanage des dieux dans les cultures supérieures de l'Antiquité orientale et classique. La vie religieuse de ces dernières puise ses origines dans la collusion de trois croyances : à un grand dieu du ciel, à divers dieux des forces

naturelles et au totemisme. Dans ces civilisations, toutes les activités des hommes se trouvent donc sous la dépendance des dieux et non sous celle des ancêtres. Désaffectés, privés de toute puissance, rejetés de la société des vivants, les morts n'y sont plus que de pâles fantômes, des ombres vaines, errant en troupes gémissantes dans le sombre monde d'en-bas et à l'encontre des hommes et des dieux dépourvus d'énergie vitale et de force créatrice. Les ombres de l'Aralu, du Sheol, de l'Hadès ou de l'Orcus sont toutes semblables et sur elles pèse un destin identique. Les Egyptiens eux-mêmes, si férus d'immortalité, qui, par la réunion du Kâ et de la momie dans la même tombe crurent garantir la pérennité de la vie et qui imaginèrent le roi perpétuant son existence fastueuse dans la barque solaire de Râ ou les défunts menant une vie bienheureuse dans le monde inférieur d'Osiris, aux champs d'Iarou, laissent parfois échapper un cri dans lequel percent toute l'angoisse et la misère de l'au-delà. Écoutons le désarroi et la détresse qui saisissent les vivants à l'aspect de la survie souterraine : « Qu'est-ce que les années si nombreuses fussent-elles qu'on passe sur terre ? L'Occident est une terre de sommeil et de ténèbres lourdes, la place où demeurent ceux qui sont là. Dormant dans leurs bandelettes, ils ne s'éveillent que pour voir leurs frères. Ils n'aperçoivent plus ni leur père, ni leur mère. Leur cœur oublie leurs femmes et leurs enfants. L'eau vive, que la terre a pour quiconque l'habite, c'est de l'eau croupie pour moi. Elle vient auprès de celui qui est sur la terre mais elle est croupie pour moi, l'eau qui auprès de moi. » (Stèle 127 du British Museum.)

Si, délaissant l'archéologie, nous poussons notre enquête dans le domaine ethnographique, nous arrivons chez certains peuples, aux mêmes conclusions. En Australie, en Nouvelle Guinée, à Madagascar, les esprits mènent dans le monde décoloré d'outre-tombe, une existence affaiblie et languissante. Un proverbe malgache n'affirme-t-il pas que « les morts sont des vaincus ». « Les morts reposeront comme la poussière mais les vivants mangeront comme des hommes » dit encore une locution ; « les morts ont été conquis alors que les vivants font bonne chère. » On les appelle d'ailleurs « *Rabevoina* » c'est-à-dire « les grandes victimes. » (130)

(130) E. Cailliet : La Prohibition de l'Occulte, F. Alcan, Paris, 1930, p. 78.

Aussi a-t-on cru, dans l'Antiquité, que les défunts avaient besoin de produits capables de les raviver et que lorsque les libations ne leur étaient pas octroyées en temps voulu, ils risquaient de devenir vindicatifs et haineux. Car ce sont bien des breuvages qui, dans les sociétés antiques, rendent plus particulièrement vigueur et énergie aux morts. Nous pouvons citer entre autres : l'eau, le sang et son substitut le vin, le lait et le miel.

Dans la plupart des pays méditerranéens et du Proche-Orient, l'eau est la vie ; c'est elle qui rend la terre féconde et fait les moissons abondantes ; partout où elle manque, c'est le désert, la stérilité et la mort. Les Enfers y sont considérés comme des lieux poudreux, désolés et sans joie où les morts semblent souffrir d'une soif perpétuelle. Aussi l'eau que leur donnent les vivants les fait-elle sortir de leur état léthargique et les réanime-t-elle temporairement.

Selon certains peuples, le sang a été considéré comme la matière par excellence qui contient la vie (Grecs de l'époque homérique) ou quelquefois même comme le siège de l'âme (nephesh hébraïque). Il en résulte qu'il revigore les morts et leur rend momentanément un semblant de vie. Dans l'*Odyssée*, lorsque Ulysse interroge l'ombre de sa mère *Anticlee*, il lui fait boire le sang épandu des victimes sacrificielles et ce n'est qu'après l'avoir absorbé qu'elle est en état de lui répondre. C'est également le sang versé dans les combats des gladiateurs étrusques sur les tertres funéraires qui revivifiait les morts.

Des libations de vin ont été offertes aux défunts parce que cette boisson était la plus commune aux Méditerranéens et aussi parce que le vin était considéré comme le sang même de la Terre, où reposent les morts. Se basant sur des analogies de couleur et d'aspect, on a conclu que le jus de la vigne pouvait servir de substitut au sang animal ou humain qui demeurait, de toute évidence, une matière beaucoup plus précieuse. Nombre de cultures des plus diverses ont pratiqué ce symbolisme assez étroit qui consiste à s'arrêter à la similitude extérieure des choses pour conclure à leur identité sans chercher à pénétrer leur essence profonde.

Du fait même de la vie pastorale, qui se déroulait aux rivages de la Méditerranée ancienne, le lait et le miel avaient un rôle

beaucoup plus important que de nos jours, dans l'alimentation humaine. Base même de la fabrication du fromage et seul produit capable de sucrer les aliments, le lait et le miel furent considérés comme des matières de première nécessité pour l'entretien de la vie. Rien d'étrange, dès lors, qu'on les considérât comme les nourritures destinées à rendre aux défunts la force et la vigueur dont témoignent les humains ici-bas.

Le mort veut retrouver dans l'autre-monde les choses qu'il avait aimées de son vivant ou qui étaient étroitement associées à sa vie terrestre.

Ces objets étaient :

- 1°) déposés intacts dans ou sur les sépultures ou quelquefois brisés volontairement avant d'être placés sur les tombes ;
- 2°) incinérés avec le mort et parfois même
- 3°) déposés dans la barque-cercueil qui glissera vers la mer emportant le mort vers son destin.

Chez les peuples *incinérants*, les objets qui accompagnaient le mort étaient brûlés avec lui afin que leurs doubles lui servent dans l'au-delà. Il ne faut cependant pas vouloir généraliser et tirer de ces observations une théorie, comme l'ont fait autrefois certains historiens des religions, établissant que les primitifs se sont imaginés toutes les choses de la nature, c'est-à-dire, celles appartenant aux règnes animal et végétal ainsi qu'au monde des corps inanimés comme étant en possession d'une âme-double. Cela n'a été observé nulle part et à nulle époque. Le primitif se maintient dans l'immédiat. S'il brûle tel ou tel objet pour en libérer l'âme, il n'en tire jamais une théorie générale de l'existence d'un principe spirituel en toute chose. La coutume d'incinérer les objets avec le corps ne revêt cependant pas toujours un caractère exclusif. Dans certaines civilisations, maints ustensiles d'usage divers furent inhumés intacts auprès des cendres du mort.

D'autre part, aux temps préhistoriques comme de nos jours, chez des peuples de niveau culturel fort différent on brisait les objets déposés dans les tombes afin que leur esprit libéré puisse servir à l'âme désincarnée de leur propriétaire. Restés intacts, ils eussent été inaptes au service du défunt. Hormis la croyance au double des objets, d'autres théories ont cependant

été formulées pour expliquer ces rites. Mentionnons-les succinctement :

1°) Briser un objet volontairement témoigne que l'on s'en désiste entièrement, que l'on y renonce totalement pour le mettre au service du défunt. En le rendant ainsi inutilisable, on le « donnait sans réserve, sans idée de le reprendre ».

2°) D'autres y ont vu la manifestation d'un certain symbolisme dont la génération actuelle a perdu le sens : une tasse cassée convient à une vie brisée. Alors que la raison profonde de l'acte a été oubliée, la coutume seule aurait subsisté. Elle se serait d'ailleurs d'autant mieux maintenue que l'économie domestique y trouve son compte. Il est, en effet, plus aisé et moins coûteux, d'offrir aux morts des objets dépareillés, brisés, percés, sans valeur, dont les vivants ne veulent ou ne peuvent plus se servir.

3°) Certains ont pensé également et, c'est l'hypothèse matérialiste, que, pour éviter le viol des tombes, on brisait les objets avant de les y enfouir et ils appuyent leurs affirmations sur le fait que c'étaient quelquefois, des choses précieuses qui étaient enterrées avec le défunt.

Quelle que soit l'opinion à laquelle on se rallie, elle n'exclut pas de façon irrémédiable les deux autres et toutes trois semblent détenir une parcelle de la vérité. Comme le remarque justement Hocart, (131) le bris des objets destinés aux morts est une coutume plus rituelle que philosophique. Si naïve et puérile qu'elle nous paraisse, l'ethnologie culturelle nous a démontré qu'elle ne remontait pas aux civilisations les plus archaïques, celles de base, mais bien aux cercles culturels primaires. Historiquement, c'est en Egypte, au gerzéen, que l'on aperçoit pour la première fois, l'usage d'enterrer avec le mort des objets qui sont quelquefois brisés intentionnellement. Du point de vue ethnologique, on peut discerner quatre centres de dispersion de cette coutume : 1) l'Afrique (sporadiquement) ; 2) les régions arctiques d'Asie et d'Amérique ; 3) la Chine et l'Indochine avec des poussées jusqu'à l'Assam ; 4) le domaine du Pacifique de l'Ouest (Indonésie et Mélanésie).

Le grand ethnologue *George Montandon* affirme au chapitre qu'il consacre à la « religion » du peuple Aïnou ce qui suit :

(131) A.M. Hocart : *Les Progrès de l'Homme*, Paris, Payot, 1935, p. 244.

« L'esprit du décédé a besoin des mêmes objets que ceux dont il disposait dans la vie, mais pour qu'il puisse s'en servir, il faut que ces objets soient brisés, la coutume des objets brisés sur la tombe se retrouvant presque chez tous les peuples de la zone arctique de l'Altaï aux rives de l'Océan glacial ; en effet, chaque objet a son esprit aussi, comme tout être vivant ; pour que cet esprit de l'objet devienne libre, puisse quitter son corps, l'objet doit être tué, c'est-à-dire brisé ou déchiré. L'esprit de l'objet peut alors rejoindre l'esprit du mort (qu'ils continuent à coexister comme esprits ou à se rematérialiser tous deux). » (132)

« Aux funérailles d'une jeune fille garo, on brise des vases de terre avant de les jeter dans la tombe avec les cendres. Les Garos assurent que ces vases ne serviraient pas à l'esprit de la jeune fille s'ils n'étaient pas cassés, et que leurs fragments se réunissent à son intention. » (133)

On voit combien ces rites étaient liés de manière étroite à la façon de traiter le cadavre. Dans les nécropoles, nous avons découvert tout un matériel d'usage courant tels que vases et plats employés pour la nourriture ou encore lampes et braseros destinés à combattre la nuit glaciale de la fosse. En Crète, Evans, rien que par l'attirail contenu dans certaines tombes appartenant à l'antique civilisation égéenne dont l'île de Minos fut le foyer irradiant, a pu distinguer la profession du mort : charpentier, chaudronnier, chasseur ou chef militaire. (134) Ces objets déposés dans les sépultures nous ont été du plus précieux secours pour reconstituer le passé de l'homme et, en l'absence de l'écriture, ils restent notre plus sûr appoint pour déterminer le niveau d'une civilisation disparue. D'autre part, ils témoignent pas la quantité de pièces étrangères et par le style des œuvres indigènes, des influences culturelles venues au cours des siècles de l'extérieur. Remarquons aussi que, sans les découvertes faites dans les tombes, nous serions dans la totale impossibilité de reconstituer l'histoire mondiale de certaines techniques humaines, telles

(132) G. Montandon : Les Aïnou et les Cultures arctiques, Paris, Payot, 1937, p. 154.

(133) Dalton : Descriptive Ethnology of Bengal, p. 67, cité par E. Tylor : La Civilisation primitive, Reinwald, Paris, Tome I, 1876, p. 562.

(134) Glotz : La Civilisation égéenne, Albin Michel, 1937, p. 331 (cimetière de Zafor-Papoura).

que la céramique. Ces coutumes sont attestées dès les époques préhistoriques.

Par delà les temps néolithiques, ces rites se perpétuent dans les grandes civilisations antiques du Proche-Orient et de la Méditerranée.

L'établissement de ces empires a suscité l'évolution de la société en classes multiples à caractères nettement hiérarchisés et les tombes contiennent selon le rang de l'individu, des plus humbles choses aux plus splendides mobiliers. Les magnifiques objets des sépultures royales qui précédèrent de peu l'établissement de la première dynastie d'Ur ou les pièces éblouissantes enfouies dans les sépulcres du Nouvel Empire égyptien (Tout ankh Amon), le luxe funéraire des rois d'Asie ou encore la splendeur barbare des tombes de Mycènes témoignent d'un raffinement extraordinaire et d'un art prestigieux qui furent une révélation pour les hommes de notre époque. Dans le lointain Est asiatique, les tombes Chang nous ont révélé le prodigieux développement de l'art du bronze dans la Chine de la seconde moitié du deuxième millénaire avant J.C. Même à l'époque contemporaine, notre vieille Europe a encore connu des pratiques similaires. Aux Pays-Bas, à Engelbert (Groninge) naguère encore, on déposait auprès d'un mort son fusil de chasse, à Oudesluis (comm. Zijpe ; Prov. Noord Holland) on mettait quelquefois des bijoux dans le cercueil tandis qu'à 't Zandt Zijldijk (Groninge) on plaçait auprès d'une défunte son matériel à coudre. A Wisserkerke (Zélande), on donne aux enfants morts des jouets dans le tombeau. Dans le Limbourg, à Amsterade, ou en Frise, à Engwierum, on y met le peigne avec lequel le défunt était peigné pour la dernière fois. » (135).

Mais si, délaissant ces formes accomplies et définitives, nous nous penchons sur des civilisations encore balbutiantes, nous observons déjà que l'homme et la femme vivent en atelier séparé. Si l'homme se consacre à la chasse, la femme s'adonne à la cueillette. Ces différences s'accuseront plus fortement encore dans des cultures plus avancées. Il s'ensuivra que dans les tombes, nous trouverons toujours un ensemble d'objets appropriés à chaque sexe.

(135) Cathar Van de Graft : Dodenbezorging en Cultuur. Ploegsma, Amsterdam, 1947, tome II, p. 88.



Chez certains peuples pasteurs d'Afrique, pour qui le bétail est le premier des soucis et le but même de l'existence, on tue lors d'un décès, de grandes quantités d'animaux afin de pourvoir le mort dans l'au-delà d'un nombreux troupeau. Ces coutumes sont d'autant plus déplorables que toute l'économie de ces groupes humains est basée sur leur cheptel et que, de ce fait, elles ruinent partiellement ou totalement les héritiers du défunt.

Si nous délaissions le continent noir pour nous tourner vers l'immense plaine eurasiatique qui s'étend de la Baltique aux confins de l'extrême Asie, nous constatons qu'elle est essentiellement le domaine du cheval. Sans lui, ces solitudes n'eussent pu être parcourues et c'est sur leurs petites chevaux mongols que les cavaliers de *Gengis-Khan* partirent à la conquête du monde. C'est la raison pour laquelle maint peuple nomade qui vécut dans ces espaces infinis sacrifia au décès d'un mort de qualité, sa monture préférée qui était inhumée à ses côtés. Ainsi le défunt pouvait continuer ses pérégrinations dans les plaines de l'au-delà. Pratiqués dès les temps les plus anciens, ces rites se perpétuèrent au long du déroulement de l'histoire. C'est dans la civilisation préhistorique badarienne qu'on a constaté pour la première fois l'inhumation soignée d'animaux domestiques enveloppés dans un tissu de toile. (136) Dans l'Asie du Sud-Est, c'étaient les buffles qui faisaient les frais des sacrifices accomplis en l'honneur du défunt. Tous les auteurs ont assez insisté sur la manière cruelle dont ces animaux étaient mis à mort : par la rupture des jarrets des pattes postérieures puis par le fer fouillant la gorge des victimes tandis que l'odeur fade du sang se répandait dans l'atmosphère. Quant à l'Arabie, patrie ancestrale du chameau, ces rites ne lui semblent pas inconnus. On y lie l'animal sur la tombe et on l'y laisse mourir de faim. (137)

••

Mais le mort est souvent tenaillé par l'âpre désir d'avoir des femmes, des serviteurs, des esclaves, une ample maisonnée comme au temps où il était seigneur en ce monde. Aussi, dans les civilisations sédentaires relativement évoluées où se consti-

(136) G. Clark : La Préhistoire de l'Humanité, Pet. Bibliot. Payot, 17, 1962, p. 127.

(137) J.T. Addison : La Vie après la Mort, Payot, Paris, 1936, p. 28.

tua l'esclavage, les épouses, échantons, domestiques ou prisonniers de guerre attribués, furent tenus de suivre leur maître dans le sépulcre. Ces rites sont attestés à l'aurore des grandes civilisations antiques et furent occasionnellement répétés en des temps plus tardifs. En Mésopotamie, ils sont accusés avec un éclat tout particulier dans les tombes royales d'Ur. Ils paraissent strictement réservés à la famille princière. Ils semblent également connus de l'Égypte prédynastique mais dès l'époque historique, ils cessent dans l'Orient classique. Ignorés à l'époque de la splendeur crétoise, nous les retrouvons cependant en Grèce, à l'époque mycène-homérique (égorgement de prisonniers troyens sur le tombeau de Patrocle et sacrifice de Polyxène, fille de Priam et d'Hécube sur le sépulcre d'Achille). Après la civilisation mycénienne, ces coutumes semblent à jamais disparues du monde méditerranéen. Plus au Nord de ces régions privilégiées, on les retrouve en Scythie. Selon Hérodote, les rois scythes étaient enterrés avec une de leurs femmes, un échanton, un cuisinier, un écuyer, un serviteur et un courrier. Un an après, cinquante hommes parmi ceux qui ont rendu le plus de services sont tués et placés sur cinquante chevaux massacrés également et constituent une sorte de garde funèbre du mort. (138) Les tumuli du Sud de la Russie dénoncent les mêmes agissements. Dans un tumulus près de Kostromskaya se trouvent des restes de treize hommes et de vingt-deux chevaux. (139) En Gaule, ces usages se maintiennent jusqu'à l'arrivée de César qui les mentionne dans son *De Bello Gallico* (esclaves et clients préférés brûlés avec le maître). (140) Pomponius Mela atteste aussi chez les Celtes, la mise à mort de personnes chères au défunt. Chez les Slaves, elles furent pratiquées jusqu'à une époque fort tardive et vers le milieu du huitième siècle, St Boniface affirme leur existence chez les Wendes. Nous possédons une description de ces coutumes atroces en vigueur chez les Slaves, qui date du début du Xème siècle. Un seigneur russe qui avait descendu la Volga avec ses marchandises vers le pays des Bulgares y était décédé. Après sa mort, on demanda à ses servantes celles qui voulaient mourir avec lui ? L'une d'entre elles acquiesça. Dès lors, elle fut veillée par deux jeunes filles. Au jour du mariage, le mort fut exhumé

(138) Hérodote : Livre IV n° 71/72, Libr. Garnier, p. 315.

(139) K. Birker-Smith : Histoire de la Civilisation, Payot, Paris, 1955, p. 343.

(140) César : Commentaires sur la Guerre des Gaules, Livre VI, cap. XIX § 4.

et somptueusement habillé dans une tente placée sur le bateau et l'on mit autour de lui des bêtes sacrifiées et de la nourriture. Alors la servente alla sur le bateau, prit congé et fut traînée dans la tente après une résistance réelle ou simulée. Là, elle fut violée par sept hommes et ensuite étendue au sol. Une vieille mégère appelée « l'ange de la mort » lui enfonça ensuite un large couteau entre les côtes, après quoi, deux hommes d'étranglèrent. On l'habilla en fiancée, on lui mit une alliance au doigt et on lui apporta des cadeaux. On lui choisit ensuite un jeune homme qui jouant le rôle de fiancé suivit le cercueil et fut considéré par la famille comme le beau-fils. De pareils usages ont d'ailleurs cours également à la mort d'un célibataire. » (141)

Selon une chronique livonienne du XIV<sup>ème</sup> siècle, des femmes et des esclaves étaient brûlés avec les morts.

Ce furent l'expansion de Rome et le triomphe du Christianisme qui mirent dans tout l'Occident, un terme définitif à ces odieuses pratiques.

Asie. Ces coutumes barbares paraissent ignorées de l'Asie des primitifs. Ni les Veddahs ou les Andamanais, ni les Semangs ou les Sakais ne les pratiquent. Les chasseurs paléosibériens les ignorent également tout comme les petits agriculteurs matriarcaux de l'Indochine.

Du même point de vue, examinons rapidement les trois grandes civilisations de l'Orient : celles de l'Inde, de la Chine et du Japon et subséquemment celles qui en dérivèrent.

L'Inde brahmanique a réclamé impérieusement le sacrifice *sati* des veuves de hautes castes sans oser l'exiger cependant. Cette fidélité à l'époux jusque dans la mort cadre mal avec la théorie du samsara et des réincarnations successives basées sur le mérite personnel. Ces sacrifices humains plus ou moins volontaires se sont maintenus jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Pour atténuer leur horreur, on donnait à la victime de puissants narcotiques. Le plus célèbre et le plus important de ces sacrifices est celui de vingt-sept épouses de *Rangit Singh* qui le suivirent dans la mort en l'an de grâce 1839. (142)

(141) J.J. Fahrenfort en CC. Van de Graff : *Dodenbezorging en Cultuur*. Ploegma, Amsterdam, 1947, p. 42/43.

(142) J. Herbert : *Introduction à l'Asie*, Albin Michel, 1960, p. 322.

En Chine, aussi, accomplis lors de funérailles, ils furent pratiqués de manière massive sous les Chang et en quantité moindre chez les Tchéou. La tradition attribue l'abolition de ces pratiques à *Confucius* mais il est probable qu'elles avaient déjà fortement diminué avant la naissance du sage intendant du Marquis de Lou. Néanmoins, longtemps après sa mort, on les accomplit encore incidemment, à longue échéance, surtout à l'occasion des obsèques de membres de la famille impériale. C'est ainsi qu'aux funérailles du grand empereur *Tsin Che Hoang Ti* à l'extrême fin du 3<sup>ème</sup> siècle avant J.C. on enterra avec lui concubines, victimes volontaires, ouvriers employés à la construction du tombeau, archers et trésors. (143)

Les mises à mort de femmes au décès de princes ou de chefs se maintinrent très longtemps chez les peuples barbares des confins ouest de la Chine. Les Mongols malgré leur conversion au bouddhisme, les connurent sur une grande échelle. Ceci prouve une fois de plus que, malgré l'adoption d'une religion supérieure par un peuple, celui-ci ne renonce pas pour autant à ses coutumes ancestrales et qu'un syncrétisme s'établit toujours. Ces Mongols bouddhistes « immolaient jusqu'à cent ou mille femmes ou serviteurs sur la tombe du chef ou même massacraient les gens que rencontrait la procession funèbre et cela jusqu'à un décret du prince *Sasakto-Kaghan* à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, qui vint interdire ces pratiques. »

A la mort du petit-fils de Gengis-Khan, *Houlagou* (1265) qui fit la conquête de la Perse, « on mit dans sa tombe de belles vierges en habits de fête. » (144)

C'est peut-être l'influence mongole qui fit connaître ces usages chez les Yakoutes de Sibérie. Chez ce peuple, « il était d'usage que, lorsqu'un des grands du peuple mourait, un de ses domestiques qu'il aimait le plus, se brûlait avec joie sur un bûcher particulier, pour aller servir son maître dans une autre vie. » (145)

(143) Lt-Col. Botinai et A. Paulus : *Le Culte des Morts*, Paris, Leroux, 1893, p. 103.

(144) J. Herbert : *Introduction à l'Asie*, Albin Michel, Paris, 1960, p. 324.

(145) Gmelin : *Voyage en Sibérie*, Paris, Desaint, 1767, Tome I, p. 391 cité par J. Herbert : *Introduction à l'Asie*, p. 324.

« En Corée, jusqu'en l'an 502, on enterrait vivants avec chaque roi, cinq hommes et cinq filles. » (146)

Dans le Japon archaïque, l'usage d'inhumer des vivants avec les morts était une coutume en cours depuis longtemps pour les classes nobles (*jun-shi* : mourir avec le maître). Femmes et domestiques se suicidaient pour accompagner leur seigneur dans la tombe. Par un édit impérial, le mikado *Suinin*, fils du grand empereur civilisateur *Sujin*, abolit ces rites cruels.

Dans les hautes civilisations, et plus particulièrement en Asie « les sacrifices humains aux obsèques paraissent être devenus au cours des temps, un luxe plutôt qu'une croyance réelle à leur utilité pour la vie post mortem du défunt.

*Afrique.* — En aucun autre continent que l'Afrique, les idées eschatologiques n'ont conduit à un tel gaspillage insensé de vies humaines.

*L'influence civilisatrice de l'Islam* a fait reculer déjà à date ancienne ces pratiques dans le Nord soudanais et nigritique. Dans l'Afrique bantoue, ils se sont conservés jusqu'à une date toute récente. Les horreurs sanglantes de Koumassi et de Bénin, les Grandes Coutumes du Dahomey sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister ici. En ces lieux, les sacrifices funéraires coûtèrent la vie à des milliers d'individus et la mort d'un potentat était le signal d'une orgie sanglante dont l'imagination peut mal réaliser l'ampleur. Pour ne citer qu'un exemple, à la mort d'*Andazou II*, roi du Dahomey en 1789, 595 femmes périrent outre un nombre considérable d'amazones, de soldats, de serviteurs et de griots. (147 Le procédé ordinaire de mise à mort était la décapitation.

« Avant les Blancs, on tuait avec le chef Baoulé, quelques-unes de ses femmes, et l'on enterrait vivants quelques esclaves autour du tombeau. Le cercueil était placé au bout d'une galerie horizontale creusée au fond d'un puits de cinq à six mètres de profondeur. » (148)

(146) Changsoon Kim : *The Culture of Korea*, U.S.A. 1945/46 cité par J. Herbert : *op. cit.*, p. 324.

(147) C.G. Seligman : *Les Races de l'Afrique*, Payot, Paris, 1935, p. 66.

(148) J. Boulnois : *Gnon-Sua, dieu des Guérés*, Coll. de l'Ancre, Fournier, Paris, p. 82.

Dans le Nord-Togo, chez les *Kabré*, « les fêtes d'enterrement d'un roi ou d'un grand chef portent sur une période qui va de un à trois ans. Si naguère, on enterrait vifs (comme au Cameroun) avec le chef ses esclaves et ses femmes, aujourd'hui on ne jette plus dans la tombe que le cheval favori du grand personnage décédé. » (149)

Dans les royaumes d'Uganda et en Afrique centrale, on cassait bras et jambes des victimes que l'on déposait pantelantes dans la fosse où déjà reposait le mort. Vivantes encore, elles étaient ainsi inhumées.

Chez le puissant peuple Azandé, les chefs *Avongara* étaient enterrés couchés sur les corps aux membres rompus de quatre ou six femmes choisies parmi leurs préférées. Au-dessus du cadavre, on met des nattes, des étoffes et enfin une quantité sérieuse de lances. (150)

Toujours en Afrique équatoriale, « un chef *Wadoe* est enterré assis dans une fosse peu profonde ; on place avec le cadavre, dans cette fosse, deux esclaves vivants, un homme et une femme ; l'homme tient à la main une serpe afin de couper du bois pour son maître dans le monde des esprits ; la femme, assise sur un petit escaiveau, supporte sur ses genoux, la tête du chef mort. (151)

« Un chef d'Unyamwezi est inhumé dans une fosse voûtée, assis sur un tabouret, tenant un arc dans la main droite et ayant à ses côtés un pot de bière du pays ; avec lui sont enfermées vivantes trois femmes esclaves et la cérémonie se termine par une libation de bière sur la terre ammoncelée. » (152)

Autrefois des coutumes similaires furent également en vogue chez les *Barotsé* et les Zoulous. (153)

(149) C. Garnier et J. Fraillon : *Le Fétichisme en Afrique noire*, Payot, Paris, 1951, p. 95.

(150) Mgr. Lagae : *Les Azande ou Niam Niam*, Vromant, Bruxelles, 1926, p. 220.

(151) E.B. Tylor : *La Civilisation primitive*, Reinwald, Paris, 1876. Tome I, pp. 536/537 citant Burton : *Central Africa*, vol I, p. 124.

(152) E.B. Tylor : *op. cit.* Tome I, p. 537.

(153) J.F. Addison : *La Vie après la Mort dans les Croyances de l'Humanité*, Payot, Paris, 1936, p. 24.

*Amérique.* — En Amérique, ces rites furent pratiqués dans certaines cultures primitives (chez les Hurons ou en Floride) mais aussi dans les plus hautes civilisations que l'Amérique indienne ait produites. Chez les Aztèques, « lorsque le mort avait été un très haut dignitaire ou un souverain, on tuait certaines de ses femmes et de ses serviteurs, « ceux qui, de leur propre gré, voulaient mourir avec lui » et on les enterrait ou on les incinérât, selon le cas, pour qu'ils fussent à même de l'accompagner dans l'au-delà. » (154)

*Indonésie.* — Körner a relevé également ces usages dans l'Est de l'Indonésie et y consacre un passage d'une thèse excellente sur les conceptions de la vie et de la mort chez les peuples de l'Indonésie de l'Est. (155)

*Polynésie.* — Comme partout ailleurs en Polynésie, les sacrifices humains pratiqués aux funérailles ne furent accomplis que là où se constitua un pouvoir temporel puissant et une aristocratie témoignant d'un esprit de caste. C'est la raison pour laquelle ils ont surtout existé en Nouvelle-Zélande, aux îles Fidji et Hawaï.

La mort d'un chef ou d'un homme influent a suscité, en certains points du monde, une chasse aux têtes destinée à pourvoir le défunt de serviteurs dans l'au-delà. Tout homme tué dans ces circonstances, dont la tête avait été ramenée au village, devenait ipso facto, l'esclave du mort et était à son entière dévotion dans la vie post mortem. Cette croyance qui avait cours chez certains peuples agricuteurs de l'Assam, de la Birmanie, de l'Indonésie et de la Mélanésie a justifié ces horribles pratiques.

Parfois, sous l'empire de conceptions morales plus élevées mais plus encore sous la pression d'impérieux besoins économiques tels que la sauvegarde des patrimoines, l'homme imagine, dans certaines civilisations de suppléer aux sacrifices humains et aux objets précieux déposés dans les tombes par des substituts faits en une matière peut coûteuse.

(154) J. Soustelle : La Vie quotidienne des Aztèques, Hachette, Paris 1955, p. 232.

(155) T. Körner : Totenkult und Lebensglaube bei den Völkern Ost-Indonesiens, Leipzig, 1936, Jordan und Gremberg

Chez les *Egyptiens*, les premières figurines humaines en os ou en argile placées dans les sépultures remontent à la civilisation amratiennne qui fleurit dans le haut pays dans le premier tiers du IVème millénaire avant J.C. Certaines statuette de concubines placées dans les tombes sont volontairement modelées avec des membres amputés afin que les femmes qu'elles représentent ne puissent s'enfuir et abandonner le mort. Aux périodes dynastiques, des figurines, dénommées *oushebtis*, c'est-à-dire répondants, étaient chargées d'effectuer dans l'au-delà, les travaux, en lieu et place du défunt. Les plus anciens exemplaires étaient en bois mais cette matière fut bientôt remplacée par la terre cuite émaillée. Dans certaines tombes, ces objets étaient si nombreux qu'il y en avait un pour chaque jour de l'année. Des rites étaient-ils effectués sur elles comme sur les momies, pour les vitaliser ? Nous l'ignorons. Les croyances funéraires ont suscité également la fabrication de demeures en réduction avec tout le personnel s'affairant dans les diverses activités de la vie quotidienne. Si leur objet et leur sens réel sont profondément différents, elle sont extérieurement analogues à nos maisons de poupées actuelles. Elles servaient à donner au mort, à frais réduits, l'illusion de la vie terrestre d'autrefois.

En Chine, également, sous les *Han*, on dota le mort de tout un mobilier, de maisons et d'animaux domestiques en argile.

Sous les *Tang*, les tombeaux contiennent une admirable céramique vernissée jaune, brune et verte. Les statuette représentant des serviteurs ou des chevaux, y étaient enfermées et devaient servir au défunt dans sa vie future. Comme beaucoup d'autres peuples, les Chinois se sont imaginé que le mort ne se servait que de l'esprit des êtres et des choses qu'on lui offrait en sacrifice et poussant la logique jusque dans ses extrêmes retranchements, ils ont conclu qu'il suffisait, dès lors, de fabriquer des simulacres en papier, d'objets, d'argent ou de serviteurs pour que le défunt en ait la jouissance dans l'au-delà. La tradition est muette quant à l'origine de ces usages mais ceux-ci ont survécu jusqu'à notre époque.

Au Japon, *Nomi no Tsukuné* fabriqua pour la première fois, à la mort de *Suinin*, des statuette funéraires destinées à prendre la place des vivants dans le tombeau. (156)

(156) W.E. Griffis : The Mikado's Empire, Harper and Brother, New York, 1886, p. 92.

### Lamentations rituelles

Une *douleur ostentatoire* accompagne tous les deuils des primitifs et est l'expression d'une manifestation mitigée de tendresse et de crainte. Les cris, les plaintes, les gémissements étaient proférés par les plus proches parents et particulièrement par la veuve du défunt. Celle-ci poussait des hurlements, se jetait par terre et se déchirait le visage et le torse avec les ongles quand elle ne se scarifiait pas avec des pierres tranchantes pour marquer son désespoir. Parfois, les proches se couvraient la tête de cendres, se maculaient le visage, se roulaient dans la poussière.

Ces manifestations collectives de douleur commençaient souvent avec la mort et pouvaient durer de quelques heures à plusieurs mois. Elles se renouvelaient parfois à certaines fêtes ou lors de l'exhumation des os. Chez certains peuples, les deux sexes y prenaient part tandis que chez d'autres c'était uniquement l'affaire des femmes. Il eût été contraire à la dignité de l'homme de manifester ainsi des sentiments de faiblesse. Quoi qu'il en soit, s'il y a dans ces usages, une part d'émotion vraie, il n'en demeure pas moins qu'ils accusent un fort caractère rituel dont témoigne le fait de commencer et de terminer leurs lamentations à des moments précis, déterminés par la tradition.

Hormis la part faite à la douleur réelle, les ethnologues contemporains ont trouvé diverses raisons sous-jacentes à la stricte observance de ces rites. La principale était d'éviter l'accusation du meurtre du défunt par voie de sorcellerie (Congo). Chez d'autres peuples, ces pleurs, ces cris, ces hurlements avaient aussi pour but d'éloigner les démons (Afrique et Amérique sporadiquement), ou encore d'apaiser le nouveau mort qui pourrait se montrer irrité de ce que l'on ne lui témoignât pas assez de douleur (Basoutos). Enfin dans les Moluques, est apparue une quatrième suggestion : il s'agirait par ces manifestations de rendre le mort conscient de sa nouvelle condition et de son nouvel état.

Dans des civilisations encore très frustes apparaissent déjà les *pleureuses à gages* (Indiens Mandans et Indiens Gros-Ventres, Chiriguano de l'Amérique du Sud). Avec l'apparition de la richesse et le développement du luxe, ces coutumes s'amplifièrent

et se répandirent de lieu en lieu. Elles ont été connues de tout le monde antique, de l'Égypte à la Grèce et des rivages syriens jusqu'à Rome. Ces motifs inspirèrent les artistes et on leur doit quelques-unes des plus belles œuvres d'art.

■

Presque toujours cette expression violente de sentiments était accompagnée de *chants de lamentations*. En de nombreux pays, ceux-ci sont d'ordinaire dits par des femmes et commencent déjà dès l'agonie. Leur origine est à chercher dans ces courtes questions que les parents ou l'épouse adressent au mort sur un ton de reproche : « Pourquoi abandonnes-tu ta famille ? Pourquoi délaisses-tu tes enfants ? Qui chassera pour moi ? » s'écrie la veuve. Ces courtes injonctions, plusieurs fois répétées dénotent déjà un embryon de sens esthétique par la puissance rythmique qui s'en dégage. Des gens d'une imagination plus riche et d'une élocution plus facile ont creusé, approfondi et développé l'idée de perte irréparable et de séparation définitive contenue dans ces courtes phrases et l'ont imprégnée de la mythologie forgée par leur groupe social. Ainsi sont nés les *chants funèbres* des primitifs dont certains d'une âpre beauté sont malheureusement trop peu connus. Une intelligence superficielle de la langue jointe à l'ignorance du symbolisme et des raffinements de la pensée primitive en rend souvent les traductions excessivement risquées. Faisons remarquer au passage, qu'ils ne sont pas encore enfermés dans le cadre rigide d'une forme et que grâce au procédé de la répétition, ils sont souvent d'une *force incantatoire* hallucinante. Ils permettent l'exsudation d'une puissance magique qui détermine une action sur le monde ambiant grâce à la concentration mentale obtenue par le retour des mêmes mots chantonnés sur un rythme lancinant.

Nous citerons ici un chant funéraire Fan publié par Blaise Cendrars dans son anthologie nègre.

#### Chant funèbre fan

Père, hélas, pourquoi, ô père, abandonnes-tu ton foyer ?  
Un homme t'a tué, ô père,

Vous cherchez la vengeance de sa mort...  
Ton ombre va passer sur la rive opposée,  
O père, pourquoi abandonnes-tu ton foyer, ô père ?  
Le ciel s'est éclairé, les yeux se sont obscurcis  
L'eau est tombée de l'arbre goutte à goutte, le rat est sorti de son  
| trou.

Voyez, c'est la maison du père  
Cucillez les herbes funéraires  
Aspergez du côté droit, aspergez du côté gauche.  
Un homme voit maintenant des choses invisibles.

Certains chants funèbres de l'Afrique, notamment ceux des  
Twé, sont capables de soutenir la comparaison avec de bons  
morceaux de la littérature européenne et sont l'expression d'une  
intense sensibilité.

En Océanie, les pièces les plus parfaites proviennent de Man-  
gaia des Hervey.

A l'origine, ces chants, œuvres d'un homme plus doué que la  
plupart de ses semblables étaient récités par la communauté.  
Petit à petit, nous les verrons devenir le travail de poètes spé-  
cialisés et acquérir le caractère d'œuvres personnelles. Nulle part,  
cette évolution au sein d'un même peuple n'est aussi sensible  
qu'en Grèce. On y voit la prodigieuse évolution qui va des  
lamentations funéraires homériques aux thènes commandés par  
des citoyens riches à *Simonide* et à *Pindare*.

❦

Au terme de cette étude, au cours de laquelle nous avons  
constaté l'existence d'innombrables pratiques tantôt touchantes,  
tantôt monstrueuses visant à assurer le bien-être du défunt  
dans l'au-delà, nous pouvons conclure que l'homme a, de tous  
temps et en tout lieu, *clamé son indéfectible espoir en une vie  
future*, seule possibilité d'assurer un sens à son existence d'ici-  
bas. Et c'est peut-être, parce que cet espoir disparaît de plus en  
plus dans l'humanité au XXème siècle que celle-ci traverse la  
crise morale la plus violente qu'elle ait jamais connue jusqu'à  
ce jour. Saura-t-elle la surmonter ? L'avenir seul nous l'apprendra.

❦